

Enquête Génération

QUAND L'ÉCOLE EST FINIE
Premiers pas dans la vie
active de la Génération 2017

Résultats de l'enquête 2020

N° 3 | 2022



Directrice de publication : Florence LEFRESNE - Céreq



Enquête Génération



Préface

Génération :
un outil
statistique
précieux pour
éclairer l'insertion
professionnelle
des jeunes



***Le Céreq produit l'enquête
Génération depuis les années 1990.
En quoi est-elle encore adaptée pour
éclairer l'insertion professionnelle
des jeunes ? Quelles sont les
nouveauautés de cette 7^e édition ?***

Florence Lefresne • À l'agenda des politiques publiques depuis plus de quarante ans, l'insertion professionnelle des jeunes est avant tout une affaire de parcours, supposant le plus souvent des changements de statuts, inscrits dans

une certaine durée et dont les bornes échappent aux définitions simplistes. Retours en formation après avoir connu des expériences d'emploi, formations en alternance, stages, apprentissage – en hausse spectaculaire dans l'enseignement supérieur – travail en cours d'études, sont autant de situations qui contredisent la représentation d'une simple bascule de l'école vers l'emploi. Et une fois sur le marché du travail, le parcours continu, l'accès rapide à un emploi durable ne concernent qu'une proportion limitée de jeunes. Moins d'un tiers d'entre eux lira-t-on dans le présent ouvrage.

L'enquête Génération du Céreq décrit avec précision, depuis 25 ans, les parcours d'insertion professionnelle des jeunes en France, au regard de leur niveau et de leur spécialité de formation, de leur cheminement scolaire et de leurs caractéristiques sociodémographiques. Cette septième édition de *Quand l'école est finie* livre les données clés de l'enquête portant sur les jeunes sortis de formation initiale en 2017 et interrogés en 2020. Celle-ci présente deux particularités notables.

En premier lieu, Génération 2017 ouvre le cycle d'une rénovation profonde de l'enquête, selon plusieurs dimensions. Modifiée dans sa périodicité, elle sera désormais quadriennale et non plus triennale. Son format devient homogène, avec une première interrogation trois ans après la sortie du système éducatif puis à nouveau trois ans plus tard. Nouveauté également : les jeunes peuvent maintenant répondre seuls sur internet, par ordinateur ou smartphone, en plus du téléphone. Enfin, le champ de l'enquête a été légèrement modifié pour mieux correspondre à certaines réalités ou évolutions des pratiques des jeunes. Les contrats de professionnalisation sont ainsi considérés comme faisant partie de la formation initiale, au même titre que l'apprentissage ; les années de césure devenues fréquentes dans l'enseignement supérieur y sont également comprises ; les jeunes résidant à l'étranger au moment de l'enquête sont interrogés.

En second lieu, cela n'aura échappé à personne, cette génération a vécu l'événement inédit de la pandémie et en particulier du premier confinement (jeunes interrogés entre août 2020 et mars 2021). L'équipe du Département des entrées et des évolutions dans la vie active du Céreq a réagi rapidement à cet événement et a introduit dans l'enquête un ensemble de questions sur les situations des jeunes en matière d'emploi, de formation, ou de reprises d'études,

pendant et à l'issue du premier confinement, ainsi que sur la façon dont ils avaient vécu ce dernier. Recours au chômage partiel ou RTT imposées ? Expérience ou non du télétravail ? Perception d'un travail au ralenti ou au contraire plus intense ? Moment propice pour repenser son projet professionnel ? Les réponses sont bien entendu contrastées selon les secteurs, les statuts et les catégories socioprofessionnelles.

Comment décririez-vous les grandes caractéristiques de cette Génération 2017 ?

Céline Gasquet • Plus diplômée et évoluant dans un climat économique plus favorable, la Génération 2017 connaît un taux de chômage en baisse sensible, comparé à la Génération 2010 qui avait subi de plein fouet la crise de 2008. Elle se distingue aussi des précédentes par un accès à l'emploi à durée indéterminée plus rapide et plus fréquent au cours des trois premières années de vie active. De façon étonnante, ceci a été observé à tous niveaux de diplômes, y compris pour les non-diplômés. En revanche, les inégalités sur le marché du travail (taux d'emploi, salaire) restent très marquées par niveaux de diplôme et tendent même à s'accroître.

Si les parcours sont fortement conditionnés par les niveaux de formation initiale, opposant les mieux dotés en capital scolaire aux moins dotés souvent marqués par l'exclusion de l'emploi, il reste que pour 20 % des jeunes, de fortes incertitudes subsistent : bascules entre périodes d'inclusion et d'exclusion professionnelle, reprises d'études dont on ne sait pas encore à quel point elles seront valorisées sur le marché du travail, sorties de l'emploi ou accès tardif à l'activité... On voit qu'il faudra plus que trois ans pour comprendre le sens de ces parcours qui concernent une part des diplômés.

Le chemin de l'insertion croise celui de la politique d'emploi pour nombre de jeunes. Deux tiers d'entre eux ont été, durant leur parcours, en contact avec un ou plusieurs services publics de l'emploi et la moitié de ceux connaissant des parcours d'exclusion de l'emploi ont été spécifiquement accompagnés par une mission locale ou une PAIO ; le quart avec le soutien de la Garantie jeunes. Un jeune sur dix s'est engagé dans un service civique.

Ces trois premières années sur le marché du travail sont l'objet de changements pour les jeunes. Les changements concernent les contrats de travail : ainsi 57 % des diplômés du supérieur passeront d'un emploi à durée déterminée à un emploi à durée indéterminée (EDI), et seulement 24 % des non-diplômés. Ils concernent aussi le niveau de qualification de l'emploi, avec des phénomènes de promotion, pour 18 % de la Génération, mais aussi de déclassement pour 7 %. Les jeunes peuvent être amenés à changer de secteur d'activité, de conditions de travail, de région, et même de pays puisque 14 % de ceux ayant eu un emploi sont partis travailler à l'étranger pendant un certain temps au cours de

leurs trois premières années de vie active. Enfin, la mobilité peut aussi s'observer en comparant la situation des jeunes avec celle de leurs parents ; et le constat reste alors celui d'une importante reproduction sociale.

Cette reproduction sociale ne joue pas de la même façon pour les deux sexes. Plus largement, si une vision globale montre des similitudes dans les parcours des hommes et des femmes – ils ont sensiblement les mêmes types de trajectoires et accèdent de façon similaire à l'EDI – une analyse détaillée tenant compte des parcours de formation révèle au contraire des inégalités de genre persistantes. Ainsi, plus de la moitié des femmes non diplômées restent aux marges de l'emploi quand cela ne concerne que 44 % des hommes non diplômés. Et à l'autre extrémité de la hiérarchie des diplômes, près de 10 points séparent les femmes diplômées de l'enseignement supérieur long dont les parcours sont marqués par l'EDI, de leurs homologues masculins, à l'avantage de ces derniers.

Le temps de l'insertion peut être également celui de la décohabitation parentale. Mais là aussi, les chances se partagent inégalement selon le niveau de diplôme. Si 90 % des titulaires de bac+5 ont quitté le domicile parental au bout de trois ans, les non-diplômés ne sont que 30 % à avoir acquis cette autonomie.

***Comment pourrait-on synthétiser
l'intérêt de l'enquête ?***

Florence Lefresne • On trouvera bien d'autres données dans l'ouvrage qui se veut lui-même synthétique et qui n'épuise pas la richesse de l'enquête, à l'origine de nombreuses études réalisées par le Céreq et par la communauté des chercheurs associés aux groupes d'exploitation mis en place. Au fond, trois dimensions résument cette richesse de l'enquête : les comparaisons fines des parcours grâce au champ exhaustif des niveaux de sortie et des formations ; la compréhension de ces parcours grâce au grand nombre de variables incluant celles portant sur les aspirations, les contraintes (matérielles, géographiques...) et les ressources (familiales, financières, réseaux, politique publique) dont disposent les jeunes ; et enfin les comparaisons entre Générations rendues possibles par la profondeur historique de l'enquête permettant d'apprécier les effets conjoncturels ou les changements structurels dont les jeunes sont porteurs.

Ces trois dimensions de l'enquête en font un outil statistique indispensable à l'éclairage des politiques publiques et à l'ensemble des acteurs du champ. ■

*Florence Lefresne, directrice générale du Céreq
Céline Gasquet, directrice scientifique du Céreq*



Préface Génération : un outil statistique précieux pour éclairer l'insertion professionnelle des jeunes	3
Introduction Les premiers pas sur le marché du travail des jeunes sortis de formation initiale en 2017	9
L'enquête 2020 auprès de la Génération 2017	12
La réalisation de l'enquête	15
Partie 1 > Ils ont achevé leurs études en 2017	
1.1 > Plus haut diplôme et motifs d'arrêt des études	18
1.2 > Origines socioculturelles	20
1.3 > Parcours scolaire	22
1.4 > Séjours à l'étranger en cours d'études	24
1.5 > Financement et travail en cours d'études	26
1.6 > L'alternance	28
Partie 2 > Trajectoires d'entrée dans la vie active	
2.1 > Les trajectoires d'entrée dans la vie active	32
2.2 > Trajectoires et formation initiale	38
2.3 > Trajectoires, sexe et origines socioculturelles	40
2.4 > Insertion et région de formation	42
Partie 3 > Les premiers pas sur le marché du travail	
3.1 > Le premier emploi	46
3.2 > Secteur d'activité du premier employeur	48
3.3 > Le premier emploi à durée indéterminée	50

Partie 4 > Sur le chemin de l'insertion ?

4.1 > Les emplois intérimaires	54
4.2 > Les contrats aidés	56
4.3 > Le service civique	58
4.4 > Dispositifs d'accompagnement vers l'emploi	60
4.5 > Chômage et recherche d'emploi	62
4.6 > Les autres situations aux marges ou hors de l'activité et de la formation	64
4.7 > Le retour en formation	66

Partie 5 > Les événements et changements au cours de l'insertion professionnelle

5.1 > Mobilité d'employeurs et évolution sectorielle de la main-d'œuvre	70
5.2 > Les évolutions des conditions d'emploi	72
5.3 > Les changements de niveau d'emploi	74
5.4 > Mobilités géographiques	76
5.5 > Covid-19	78

Partie 6 > Trois ans après

6.1 > Situation professionnelle	82
6.2 > Conditions d'emploi	84
6.3 > La pluriactivité	86
6.4 > Satisfaction et opinion sur l'emploi	88
6.5 > Lieu de résidence et situation professionnelle	90
6.6 > Situation familiale	92
6.7 > Mobilité sociale	94
Nomenclature des formations	96
Glossaire	100

Introduction

Les premiers
pas sur le
marché du
travail des
jeunes sortis
de formation
initiale en
2017



L'entrée dans la vie « active » est une période cruciale dans la vie des jeunes, un moment où se combinent des succès, des épreuves ou des déceptions issus de choix ou de non-choix réalisés, dans un monde du travail bien souvent nouveau et mal connu. Dernière vague des enquêtes dites « Génération » conduites par le Céreq pour analyser l'insertion professionnelle des jeunes, l'enquête 2020 menée sur la Génération 2017 poursuit cet objectif de connaissance et de compréhension des premiers pas sur le marché du travail de jeunes ayant quitté le système éducatif au cours de l'année 2017.

En comparaison avec les jeunes de la cohorte précédente, les jeunes de la Génération 2017 abordent leur vie professionnelle dans un contexte économique favorable, marqué par la décroissance du chômage. Mais cette conjoncture favorable s'interrompt à l'arrivée de l'épidémie de la Covid-19 au milieu de la troisième année qui suit leur entrée dans la vie active. Pour nombre de jeunes, l'année 2020 n'a pu être cette étape espérée dans leur parcours, faite d'opportunités professionnelles et de mobilités pouvant consolider leur situation ou offrir un rebond vers l'emploi. Un resserrement de l'activité économique relatif au premier confinement du printemps 2020 puis du second au cours de l'automne 2020 a marqué leur troisième année sur le marché de l'emploi, percutant ainsi le processus de stabilisation dans l'emploi d'une partie d'entre eux.

Le présent ouvrage offre au travers de 32 doubles pages un éclairage multidimensionnel des modalités de leur cheminement (l'accès au premier emploi, leur évolution sur le marché du travail, les mobilités, leur situation à trois ans) au cours de leurs trois premières années après la sortie du système éducatif. Alternant des regards en coupes instantanées et des analyses longitudinales, un éventail d'indicateurs actualise, consolide ou bat en brèche des représentations de l'entrée dans la vie active de l'ensemble d'une Génération identifiée dans ses grandes caractéristiques scolaires, sociales, territoriales. Quels enseignements tirer de ces chiffres ?

Arrivés plus diplômés sur le marché du travail, les jeunes de la Génération 2017 entrent très rapidement dans l'emploi : 47 % travaillent dès le premier mois après la fin des études. Globalement, leur trajectoire professionnelle se caractérise par de l'emploi pour environ les deux tiers d'entre eux. La grande majorité des diplômés connaissent ce type de trajectoire, 83 % des diplômés du supérieur long. À l'opposé figurent des parcours aux marges de l'emploi, marqués par un chômage récurrent ou persistant ou par l'inactivité.

Les non-diplômés sont près de la moitié à connaître de tels parcours. Cette première différenciation confirme le rôle majeur du diplôme.

Après trois années sur le marché du travail, le taux d'emploi des jeunes est de 71 % et leur taux de chômage est de 20 %. Comme pour la cohorte précédente, la précarité s'est avérée encore très présente dans les premières embauches. En légère progression, 33 % des premières embauches sont cependant réalisées sous contrat à durée indéterminée ou sous statut de fonctionnaire. Pour autant 24 % de ces premières embauches sont à temps partiel et la majorité aurait souhaité travailler à temps plein. La prégnance de l'emploi court (séquences d'emploi d'une durée ne dépassant pas trois mois) participe de ce constat. Ainsi, des bifurcations, qui semblent davantage contraintes quand elles précèdent du chômage long, davantage volontaires quand elles mènent à une reprise d'études, des parcours en formation, se font jour dès la première année. Avec la crise sanitaire et le confinement, les jeunes se sont trouvés confrontés brutalement à l'arrêt de la dynamique positive du marché du travail. Pour 32 % d'entre eux, cela a été l'occasion d'engager une réflexion sur leur projet professionnel, en particulier pour ceux au chômage lors du premier confinement en mars 2020 (48 %). À nouveau, une différenciation selon le diplôme atteint se matérialise entre les individus en emploi au cours de cette fin de période d'insertion. Les plus diplômés, fréquemment cadres ou professions intermédiaires, ont pu largement prétendre au télétravail et ont davantage maintenu leur niveau d'activité quand les moins diplômés, souvent ouvriers, ont davantage connu le chômage partiel.

À l'issue du premier confinement, les jeunes bénéficient du rebond économique de l'été 2020 et sont sensiblement moins souvent au chômage (-2 points) et davantage en EDI que leurs aînés de la Génération 2013 (71 % contre 62 %). Les écarts se réduisent même entre diplômés de bac+5 et les jeunes sans diplôme. La part d'emploi en EDI passe de 82 % à 86 % pour les diplômés de bac+5 et de 37 % à 52 % pour les non-diplômés. Cette amélioration des conditions d'emploi bénéficie à l'ensemble de la Génération plus diplômée que les précédentes. Les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), comme les autres, profitent de cet avantage, pour autant leur situation reste moins favorable. Ainsi, des inégalités sociales restent toujours prégnantes et témoignent d'une

reproduction sociale. Si l'accès au statut de cadre s'intensifie pour les jeunes originaires de classes sociales modestes, il progresse moins rapidement que pour leurs homologues de la classe la plus aisée.

Au terme de trois années sur le marché du travail, en dépit de l'émergence de la crise sanitaire et des perturbations de l'activité économique qu'elle entraîne, un sentiment d'épanouissement professionnel se dégage pour une nette majorité de jeunes en emploi. Ce sentiment, doublé d'un optimisme quant aux années à venir, se renforce avec des conditions d'emploi favorables, le sentiment d'être employé à son niveau de compétences ou la perception d'occuper un emploi en correspondance avec sa formation d'origine.

Dans le contexte actuel, l'avenir professionnel des jeunes peut sembler à maints égards incertain : flexibilité du marché du travail, défis environnementaux, contexte économique et politique mondial. De plus, la pandémie de Covid-19 a eu une incidence contenue mais sans équivoque sur les trajectoires des jeunes. Cependant, malgré ce contexte difficile, ceux-ci apparaissent dans leur grande majorité très engagés et acteurs de leur avenir professionnel. Ainsi, un tiers d'entre eux déclarent repenser leur projet professionnel face aux difficultés et remises en question produites par la crise sanitaire. Le besoin de trouver un épanouissement professionnel ressort comme une dimension importante de leur rapport au travail, à côté de dimensions instrumentales plus habituelles liées à la qualité et à la sécurité de l'emploi. Dans cet environnement, d'autres types de parcours, divergeants de la trajectoire emblématique de l'accès rapide et durable à un EDI, s'affirment et révèlent des cheminements jalonnés d'engagements et d'une construction moins linéaire de l'insertion : les reprises d'études, le service civique sont, entre autres, autant de formes d'engagement participant de ces constructions alternatives.

Dans ce cadre, la réinterrogation de la cohorte, en 2023, apparaît bienvenue. Elle permettra de continuer et de compléter ce panorama des conditions d'insertion des jeunes de la Génération 2017 sur trois années supplémentaires. Elle nous éclairera autant sur les conditions dans lesquelles les jeunes de la cohorte les plus en difficulté auront pu – ou pas – accéder et se stabiliser dans l'emploi, que sur les débuts de carrières et mobilités des jeunes les plus rapidement insérés. Elle offrira également une opportunité d'étudier, de façon longitudinale, les effets, transitoires ou plus durables, de la crise sanitaire sur la partie des jeunes directement affectés dans leur insertion. ■

Gaëlle DABET, Olivier JOSEPH, Flavie LE BAYON, Manon OLARIA



L'enquête
2020

auprès de la
Génération
2017



L'ENQUÊTE 2020 AUPRÈS DE LA GÉNÉRATION 2017

D'août 2020 à mars 2021, le Céreq a interrogé un échantillon national de jeunes sortis du système éducatif au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2016-2017 sur leurs premiers pas dans la vie active. Les 25 000 jeunes qui ont répondu sont représentatifs des 746 000 qui, cette année-là, ont quitté pour la première fois le système éducatif français, à tous niveaux de formation. L'objectif de cette enquête est d'étudier l'accès à l'emploi des jeunes et leurs trajectoires professionnelles, en fonction de la formation initiale suivie et d'autres caractéristiques individuelles (genre, origines socioculturelles, etc.).

LE RÔLE DES ENQUÊTES GÉNÉRATION

Ce dispositif permet de mieux comprendre la diversité des parcours individuels en début de carrière. Les jeunes sont interrogés de manière homogène, quel que soit leur parcours scolaire. Ils ont en commun d'être tous entrés sur le marché du travail la même année, ce qui permet d'évacuer les écarts liés aux variations de la conjoncture. Des indicateurs d'insertion peuvent ainsi être produits : taux d'emploi, taux de chômage, taux d'emploi à durée indéterminée, etc. Ils sont comparables selon les niveaux de formation, les filières et les spécialités.

UN DISPOSITIF UNIQUE EN FRANCE

Après 20 ans d'existence, le dispositif a été rénové afin de mieux saisir les mutations à l'œuvre dans le système scolaire et sur le marché du travail. Depuis la Génération 2017, une nouvelle vague de sortants est interrogée tous les quatre ans. Chaque cohorte, de taille identique, fait à présent l'objet d'une première interrogation trois ans après la sortie du système éducatif puis d'une réinterrogation à six ans.

LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

L'enquête concerne les « primo sortants » de formation initiale sortis en cours ou à l'issue de l'année scolaire 2016-2017. Les jeunes des DROM représentent 7% des sortants d'établissements scolaires, les autres étant issus de la France métropolitaine. Plus précisément, elle s'intéresse aux jeunes de moins de 35 ans inscrits dans un établissement de formation en France en 2016-2017, qui n'ont pas repris leurs études pendant les 16 mois qui ont suivi leur sortie et qui n'avaient jamais interrompu leurs études plus de 16 mois auparavant. Tous les niveaux et domaines de formation sont considérés. Les individus résidant à l'étranger à la date d'enquête sont également interrogés.



La
réalisation
de l'enquête



LA RÉALISATION DE L'ENQUÊTE

La préparation de l'enquête

En l'absence d'une base centralisée de l'ensemble des individus inscrits dans un établissement de formation en France, la base de sondage est construite en collectant les informations nécessaires (données personnelles, classe de sortie, etc.) auprès de chacun des établissements de formation concernés par l'enquête. L'appui des services des ministères et la collaboration de l'ensemble des établissements de formation sont donc essentiels. Ainsi, 1 134 000 présumés sortants du système éducatif durant l'année 2016-2017 ont été repérés. À partir de cette base de sondage, un échantillon a été sélectionné aléatoirement. Ces derniers ont fait l'objet de recherches pour enrichir les coordonnées fournies par les établissements de formation. Une lettre d'information sur l'enquête a été adressée aux jeunes, par voie électronique ou postale avant le début de l'enquête. La première partie du questionnaire sert à déterminer si l'individu est réellement sorti d'études et fait partie du champ de l'enquête.

La collecte

Avec cette Génération, le mode de collecte a évolué, donnant aux jeunes le choix de répondre par internet ou par téléphone. Le questionnaire a duré en moyenne 41 minutes par téléphone et 37 minutes par internet. Il a porté sur le parcours scolaire, l'opinion sur l'emploi, les perspectives professionnelles ainsi que sur les caractéristiques individuelles, notamment l'âge, le sexe, l'origine sociale et la nationalité. À cela s'ajoute un calendrier d'activité permettant de suivre mois par mois la situation professionnelle des jeunes à l'issue de leur formation initiale : emploi, chômage, formation ou une autre situation. Les emplois déclarés sont tous décrits de façon détaillée (profession, secteur d'activité, contrat de travail, salaire...).

Une enquête ouverte à des partenariats d'extension

Le dispositif permet aussi de répondre à des demandes de partenaires nationaux ou régionaux afin d'affiner les analyses pour satisfaire des besoins spécifiques de connaissances. Pour la Génération 2017, des extensions de questionnement ont porté sur les conditions de logement, les séjours à l'étranger, le service civique, les risques physiques et chimiques, l'attractivité de la fonction publique, les formations environnementales et celles du sport. Des extensions d'échantillon ont été réalisées sur les sortants de formations environnementales, automobiles, du sport, de l'enseignement supérieur, des régions Pays de la Loire et Bretagne ainsi que pour les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Une analyse selon le plus haut diplôme obtenu

Le questionnaire recense l'ensemble des diplômes acquis durant le parcours scolaire afin d'identifier le plus haut niveau de diplôme obtenu. Ce dernier est utilisé comme entrée privilégiée des tableaux, à la manière des précédentes éditions de cet ouvrage.

Une enquête labellisée d'intérêt général et de qualité statistique

Les enquêtes Génération sont des enquêtes de la statistique publique, réalisées dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, garantissant aux enquêtés la confidentialité des informations collectées et leur seule utilisation à des fins d'études et de recherche.



> Partie 1

Ils ont achevé
leurs études
en 2017

1.1 > Plus haut diplôme et motifs d'arrêt des études

Parmi les 746 000 jeunes sortis de formation initiale en 2017, 47% sont diplômés de l'enseignement supérieur, 12% ont quitté le système éducatif sans aucun diplôme.

Avec respectivement 12% et 10% de la Génération 2017, les non-diplômés et les diplômés de CAP-BEP et autre diplôme de niveau 3 voient leurs proportions diminuer par rapport aux sortants de 2013. La part des sortants de baccalauréat général, quant à elle, est en hausse par rapport à la précédente Génération et atteint 9% de l'ensemble. En hausse également, la part des diplômés de l'enseignement supérieur s'élève à 47% de la cohorte.

L'âge moyen de sortie augmente avec le niveau de diplôme, allant de 18 ans pour les non-diplômés à 29 ans pour les docteurs.

En ce qui concerne le niveau d'études, avantage aux femmes : 53% d'entre elles sont diplômées de l'enseignement supérieur et 10% sont non-diplômées, tandis que les hommes comptent 41% de diplômés de l'enseignement supérieur et 15% de sans diplôme.

Quel que soit le niveau de diplôme, les spécialités restent très liées au genre. Dans l'enseignement secondaire, les femmes se concentrent massivement dans les spécialités tertiaires : parmi les titulaires d'un diplôme de niveau 3 tertiaire, 70% sont des femmes, contre seulement 17% des titulaires de la spécialité industrielle. De même, dans les formations universitaires, les femmes préparent davantage que les hommes un diplôme en lettres, en sciences humaines et sociales, en gestion ou en droit.

Parmi les motifs d'arrêt des études, les jeunes sortants de la Génération 2017 évoquent principalement l'intention d'entrer dans la vie active (77%). Le fait d'avoir atteint le niveau de formation souhaité (63%) et la lassitude vis-à-vis des études (46%) sont les deux autres motifs les plus cités. Les jeunes non diplômés arrêtent leurs études davantage par contrainte que par choix, à l'inverse de ce que l'on observe pour les diplômés de l'enseignement supérieur.



Les débuts de vie active de la Génération 2017 sont analysés au regard du plus haut diplôme obtenu par les jeunes durant leur cursus de formation initiale, scolaire ou universitaire (voir la nomenclature des diplômes p. 96).

Le plus haut diplôme a été déterminé à partir des informations suivantes :

- La classe suivie en 2016-2017, l'information est recueillie auprès des établissements de formation et validée ou modifiée par le jeune au moment de l'enquête.
- L'obtention du diplôme de la classe de sortie.

• Les informations complémentaires concernant les autres diplômes acquis durant le parcours scolaire.

- Les spécialités définies par le Céreq en s'appuyant sur la nomenclature des spécialités de formation (NSF) et la nomenclature SISE pour les formations universitaires.

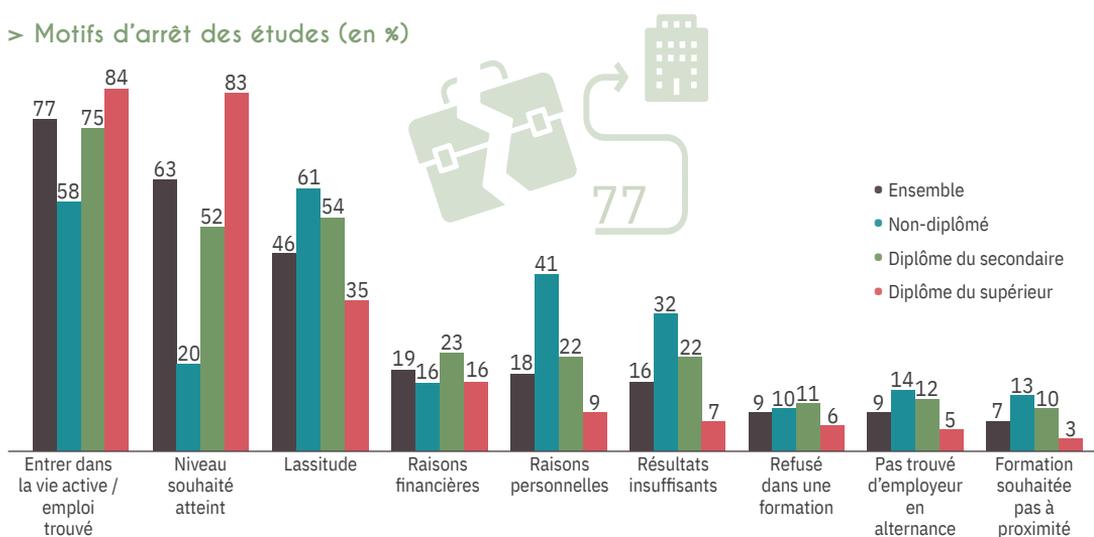
> Plus haut diplôme obtenu à la sortie du système éducatif



	Effectifs	Répartition (en %)	Âge moyen en 2017 (en années)	Part de femmes (en %)
Non-diplômé	91 000	12	18	40
CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3	71 000	10	19	42
CAP-BEP-MC autre diplôme de niveau 3 industriel	38 000	5	19	17
CAP-BEP-MC autre diplôme de niveau 3 tertiaire	33 000	5	19	70
Baccalauréat et autre diplôme de niveau 4	234 000	31	20	48
Bac pro-BT-BP autre diplôme de niveau 4 industriel	52 000	7	20	16
Bac pro-BT-BP autre diplôme de niveau 4 tertiaire	75 000	10	21	69
Bac technologique industriel	12 000	2	21	23
Bac technologique tertiaire	27 000	3	20	55
Bac général	68 000	9	21	52
Bac+2 hors santé social	80 000	11	22	51
Bac+2 industriel	23 000	3	21	22
Bac+2 tertiaire	57 000	8	22	63
Bac+2/3/4 santé social	23 000	3	23	89
Bac+3/4 hors santé social	77 000	10	23	56
Licence pro LSH, gestion, droit	19 000	2	23	59
Licence pro maths, sciences et techniques, STAPS	14 000	2	22	30
Autre bac+3/4 LSH, gestion, droit	39 000	5	24	66
Autre bac+3/4 maths, sciences et techniques, STAPS	5 000	1	24	42
Bac+5	156 000	21	25	56
Bac+5 LSH, gestion, droit	83 000	11	25	64
Bac+5 maths, sciences et techniques, STAPS	27 000	4	25	45
École de commerce	23 000	3	25	56
École d'ingénieurs	23 000	3	24	38
Doctorat	14 000	2	29	53
Doctorat santé	7 000	1	29	63
Doctorat hors santé	7 000	1	29	42
Ensemble	746 000	100	22	51

Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

> Motifs d'arrêt des études (en %)



Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

À retrouver sur www.cereq.fr

1.2 > Origines socioculturelles

Les diplômés de niveau bac+5 ont plus souvent une mère cadre (35 %) que les non-diplômés (9 %). Par ailleurs, 21 % des jeunes issus de l'immigration sont diplômés de l'enseignement supérieur long, pour 23 % de l'ensemble de la Génération.

L'origine socioculturelle des jeunes influe sur le niveau d'études atteint à la fin de leur formation initiale ; la Génération 2017 n'échappe pas à ce phénomène. Ainsi, les jeunes diplômés de CAP-BEP sont plus nombreux à avoir un père ouvrier que les diplômés de bac+5 (42 % contre 12 %). Parmi les non-diplômés, 9 % ont une mère cadre pour 47 % des jeunes ayant atteint le niveau doctorat.

Le niveau de diplôme atteint varie également selon la position de la mère vis-à-vis du marché du travail. Si les non-diplômés sont les plus nombreux à avoir une mère au foyer (30 %) cette proportion diminue jusqu'au bac+3 avant de réaugmenter au-delà.

Le lieu de résidence est aussi révélateur d'inégalités scolaires. Au moment de leur sortie du système éducatif, 9 % des jeunes résidaient dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Cette proportion est deux fois plus élevée parmi les non-diplômés (21 %) et est supérieure à la moyenne dans l'enseignement secondaire, notamment parmi les spécialités tertiaires.

Les écarts en matière de niveau de diplôme entre les jeunes issus de l'immigration et ceux dont les deux parents sont nés en France n'atteignent pas ceux observés selon l'origine sociale. Ainsi, alors qu'ils forment 13 % de la Génération, ils sont surreprésentés parmi les non-diplômés (18 %) et parmi les bacheliers techniques et professionnels tertiaires. Pour autant, ils sont présents aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie des diplômes, et notamment en écoles de commerce où ils représentent 16 % des diplômés. Si la part des diplômés de bac+5 varie peu selon le pays d'origine des jeunes issus de l'immigration, les jeunes originaires d'Afrique subsaharienne ou du Maghreb sont un peu plus nombreux à entrer sur le marché du travail en ayant uniquement le bac en poche.

Les jeunes immigrés représentent 7 % des effectifs sortants du système scolaire en 2017. Il s'agit principalement de jeunes venus en France pour suivre des études universitaires, mais aussi de jeunes venus s'installer en France avec leur famille. Ils sont surreprésentés dans les niveaux d'études supérieurs à bac+3. Ils représentent ainsi 16 % des diplômés universitaires dans les disciplines scientifiques et 23 % des titulaires d'un doctorat hors santé.



Est considéré comme issu de l'immigration un jeune dont au moins l'un des parents est né étranger à l'étranger (y compris ceux possédant une double nationalité ou ayant acquis la nationalité française au cours de leur vie) et qui est né en France.

Est considéré comme immigré un jeune dont au moins l'un des parents est né étranger à l'étranger (y compris ceux possédant une double nationalité ou ayant acquis la nationalité française au cours de leur vie) et qui est né à l'étranger.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des quartiers issus de la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville en 2014, identifiés à partir d'un critère de concentration de la population à bas revenu.

> Origine socioculturelle selon le plus haut diplôme (en %)



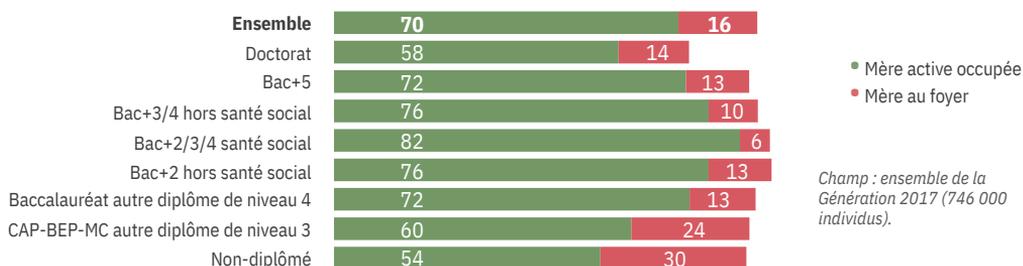
	Lorsque le jeune a quitté le système éducatif			Origine des parents		
	Sa mère était cadre	Son père était ouvrier	Il résidait en QPV	Deux parents nés en France ou français d'origine	Jeunes issus de l'immigration*	Jeunes immigrés**
Non-diplômé	9	38	21	75	18	7
CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3	7	42	14	81	11	8
CAP-BEP-MC autre diplôme niveau 3 industriel	7	42	13	82	11	7
CAP-BEP-MC autre diplôme niveau 3 tertiaire	7	42	15	79	11	10
Baccalauréat et autre diplôme de niveau 4	14	29	9	82	14	4
Bac pro-BT-BP-MC autre diplôme niveau 4 industriel	10	35	8	87	10	3
Bac pro-BT-BP-MC autre diplôme niveau 4 tertiaire	9	37	10	80	16	4
Bac techno industriel	17	27	5	84	11	5
Bac techno tertiaire	13	23	14	78	18	4
Bac général	21	17	7	81	14	5
Bac+2 hors santé social	18	28	7	84	12	4
Bac+2 industriel	19	28	5	88	9	3
Bac+2 tertiaire	17	28	7	83	13	4
Bac+2/3/4 santé social	24	24	4	89	10	1
Bac+3/4 hors santé social	21	18	6	82	12	6
Licence pro LSH, gestion, droit	19	18	5	85	11	4
Licence pro maths, sciences et techniques, STAPS	18	19	4	91	7	2
Autre bac+3/4 LSH, gestion, droit	22	18	7	78	14	8
Autre bac+3/4 maths, sciences et techniques, STAPS	26	18	6	79	15	6
Bac+5	35	12	6	77	12	11
Bac+5 LSH, gestion, droit	32	13	6	77	12	11
Bac+5 maths, sciences et techniques, STAPS	32	13	7	73	11	16
École de commerce	41	7	4	78	16	6
École d'ingénieurs	40	8	4	80	11	9
Doctorat	47	9	5	76	9	15
Doctorat santé	49	8	4	83	10	7
Doctorat hors santé	45	9	6	68	9	23
Ensemble	19	25	9	80	13	7

Champ : jeunes de la Génération 2017 dont la nationalité d'au moins un des parents est connue (740 000 individus).

* Au moins 1 des 2 parents est né étranger à l'étranger et le jeune est né en France.

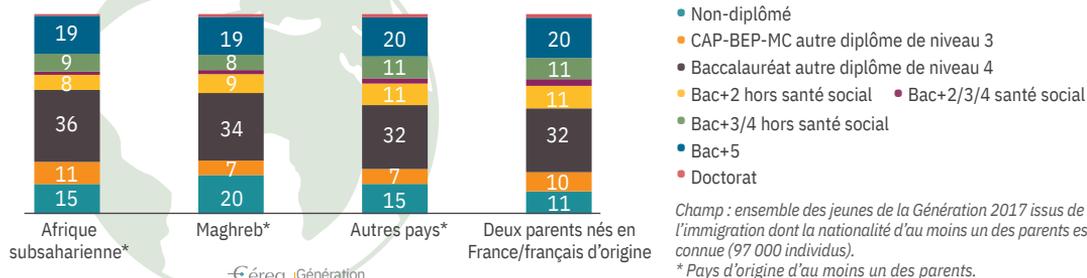
** Au moins 1 des 2 parents est né étranger à l'étranger et le jeune est né à l'étranger.

> Situation de la mère sur le marché du travail selon le plus haut diplôme du jeune (en %)



Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

> Plus haut niveau de formation des jeunes issus de l'immigration selon l'origine migratoire des parents (en %)



Champ : ensemble des jeunes de la Génération 2017 issus de l'immigration dont la nationalité d'au moins un des parents est connue (97 000 individus).

* Pays d'origine d'au moins un des parents.

1.3 > Parcours scolaire

Les parcours scolaires sont marqués par l'orientation en fin de troisième et le type de bac obtenu. Une fois dans l'enseignement supérieur, les parcours continuent de se construire autour d'une polarisation entre voie générale et voie professionnelle.

Sur les 91 000 jeunes sortis sans diplôme de la Génération 2017, 34 % avaient redoublé une classe de primaire. C'est le cas de 19 % des jeunes qui détiennent (au maximum) un diplôme de l'enseignement secondaire. Les redoublements peuvent ainsi apparaître comme des signes annonciateurs du niveau atteint à la sortie du système éducatif. Parmi les jeunes sortants de l'enseignement secondaire, 27 % se sont orientés vers un CAP après la classe de troisième, 44 % vers une seconde professionnelle et 29 % vers une seconde générale ou technologique. Près de dix ans après la réforme du baccalauréat professionnel, le choix d'une première année de CAP continue de reculer au profit de celui d'une seconde professionnelle.

Les candidatures effectuées au moment de passer le baccalauréat caractérisent assez nettement les parcours ultérieurs : avoir envisagé seulement un BTS est plus fréquent parmi les jeunes qui seront sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur ; à l'inverse, les doubles candidatures université et classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) sont surreprésentées parmi les jeunes qui seront sortis au niveau bac+5 ; et les doubles candidatures université et IUT ont concerné particulièrement les futurs diplômés des niveaux bac+3/4 et bac+5. Le lien entre souhaits à l'entrée dans le supérieur et niveau de diplôme finalement atteint s'explique en partie par la filière suivie au lycée et le type de bac préparé. Ainsi, huit jeunes sur dix diplômés de bac+5 sont titulaires d'un baccalauréat général.

Près de 60 % de la Génération 2017 (environ 440 000 jeunes) ont poursuivi leurs études au-delà du baccalauréat ; parmi eux, 97 000 ont échoué dans l'enseignement supérieur. Le taux de diplomation parmi les sortants de l'enseignement supérieur reste stable en avoisinant les 80 %. Parmi les jeunes qui quittent l'enseignement supérieur sans y avoir obtenu de diplôme, la part des bacheliers professionnels est de 23 %, alors qu'ils représentent 12 % de l'ensemble des sortants du supérieur.

L'apprentissage demeure la voie de formation majoritaire des sortants diplômés de niveau 3 (CAP-BEP essentiellement) dans les domaines de la production. Il représente également une part importante aux niveaux bac pro et licence pro de ces spécialités. Dans les grandes écoles, l'apprentissage concerne un peu moins d'un étudiant sur cinq.

De manière constante, les destinées scolaires demeurent nettement marquées par l'orientation vers la voie générale ou professionnelle en fin de collège pour les sortants du secondaire et par le type de baccalauréat obtenu pour les sortants de l'enseignement supérieur.

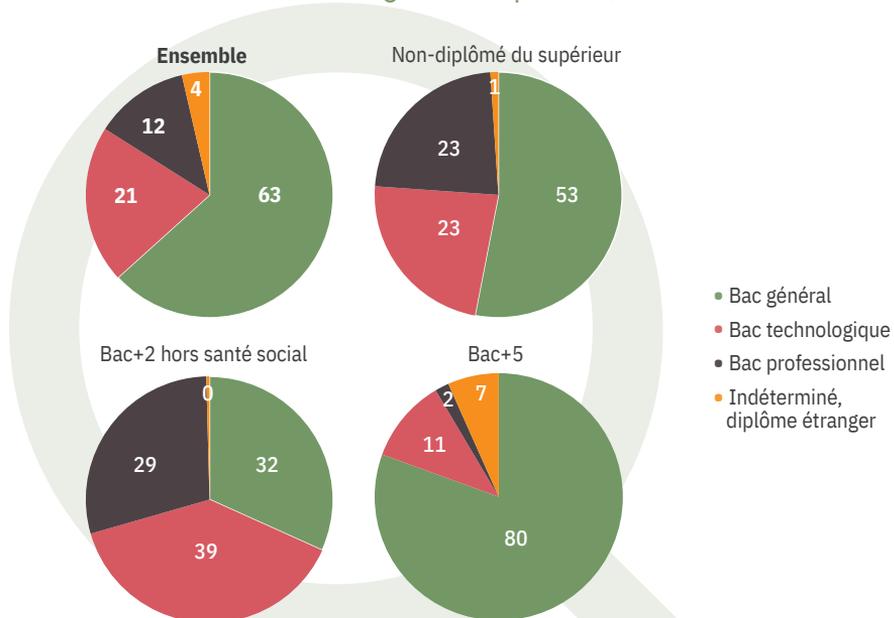
> Parcours scolaire des sortants de l'enseignement secondaire selon le plus haut diplôme (en %)



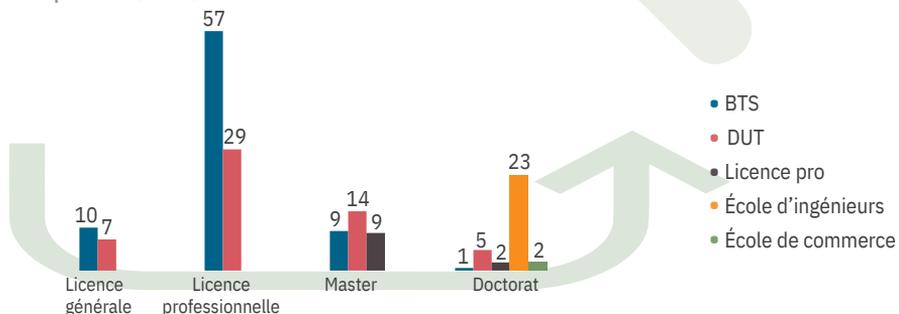
	Après la classe de troisième, ils ont suivi...					Total
	Une seconde générale ou technologique	Une seconde professionnelle en apprentissage	Une seconde professionnelle en voie scolaire	Une première année de CAP en apprentissage	Une première année de CAP en voie scolaire	
Non-diplômé	32	3	39	10	16	100
CAP-BEP-MC autre diplôme niveau 3	9	3	30	25	33	100
CAP-BEP-MC industriel	7	3	27	34	29	100
CAP-BEP-MC tertiaire	10	3	33	15	39	100
Baccalauréat autre diplôme niveau 4	38	2	48	5	7	100
Bac pro-BT-BP industriel	12	6	65	10	7	100
Bac pro-BT-BP tertiaire	24	2	60	4	10	100
Bac technologique industriel	97	0	3	0	0	100
Bac technologique tertiaire	97	0	2	0	1	100
Bac général	100	0	0	0	0	100
Ensemble	29	3	41	11	16	100

Champ : jeunes de la Génération 2017 sortant de l'enseignement secondaire avec au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire, ayant poursuivi des études après la troisième (278 000 individus).

> Baccalauréat obtenu à l'entrée dans l'enseignement supérieur (en %)



> Diplômes intermédiaires obtenus avant la fin des études en 2017, selon le plus haut diplôme (en %)



Champ (pour les 2 graphiques) : jeunes de la Génération 2017 sortis de l'enseignement supérieur en 2017 (440 000 individus).

1.4 > Séjours à l'étranger en cours d'études

Les séjours à l'étranger au cours des études dans l'enseignement secondaire ou supérieur, hors vacances et activités de loisirs, ont pour 69 % un motif d'études ou de stage.

Parmi les jeunes de la Génération 2017, 38 %, soit 283 000 individus, ont séjourné à l'étranger (hors vacances et activités de loisirs) pendant leurs études dans l'enseignement secondaire ou supérieur. Les chances d'être parti à l'étranger augmentent avec le niveau de diplôme. Les non-diplômés et les diplômés d'un CAP-BEP ou autre diplôme de niveau 3 sont les moins concernés (18 %), à l'inverse des diplômés d'écoles de commerce et d'ingénieurs (81 %), formations pour lesquelles la mobilité internationale est souvent partie intégrante du cursus. En effet, parmi les séjours pour des motifs de stage et d'études, 27 % étaient déclarés comme obligatoires : davantage parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (44 %) que ceux de l'enseignement secondaire (21 %) ou les non-diplômés (14 %).

Dans l'ensemble, le **séjour à l'étranger** le plus significatif est court : il dure dans plus de la moitié des cas moins de deux semaines. Les diplômés de niveau bac+5 et les docteurs se distinguent car leur séjour est relativement long (3 mois ou plus pour 67 % d'entre eux) et a plus souvent un motif d'études (56 %) ou de stage (25 %). L'Europe constitue la destination principale (78 %), et ce quel que soit le niveau de diplôme. Néanmoins, l'Amérique et l'Asie-Océanie sont relativement bien représentées chez les diplômés de niveau bac+5 et plus (20 % et 13 %) et ceux de bac+2 à bac+4 (9 % et 5 %). L'Afrique constitue la destination d'environ 4 % de ces séjours à tous les niveaux de diplômes.

Parmi les jeunes partis à l'étranger, 37 % pensent que leur séjour a amélioré leurs chances de trouver un emploi à la fin de leurs études, en particulier pour les séjours avec un motif de stage ou de travail (65 %) et ceux de plus de trois mois (73 % avec une durée de 3 à 6 mois et 76 % pour une durée de plus de 6 mois).

Un tiers des séjours directement liés à la scolarité (stages ou études) mobilisent un financement public ou d'un organisme privé. Un quart des sortants non diplômés ou diplômés de l'enseignement secondaire déclarent que leur séjour le plus significatif est financé contre 29 % pour les diplômés de niveau bac+2 à bac+4 et 44 % des diplômés de niveau bac+5 et plus. Les financements issus d'un programme de l'Union européenne (Erasmus +, Leonardo da Vinci...) ou d'un autre programme de mobilité (OFAJ, bourse Lefèvre, bourse Charles de Gaulle...) sont plus souvent mobilisés par les plus diplômés, à l'inverse de ceux issus d'organismes privés. Les aides de collectivités territoriales participent au financement d'environ 44 % des séjours à tous les niveaux de diplôme.



Le module de questions sur les séjours à l'étranger a été rénové pour la Génération 2017. Les résultats présentés ne peuvent donc pas être comparés à ceux de la Génération 2013 ni des précédentes.

Les séjours à l'étranger pris en compte ici sont uniquement ceux réalisés au cours des études dans l'enseignement secondaire ou supérieur hors vacances et activités de loisirs. Lorsque plusieurs séjours ont été effectués, seul le plus significatif est décrit, c'est-à-dire celui dont la durée est la plus longue parmi ceux réalisés dans l'enseignement supérieur ou à défaut parmi ceux effectués dans l'enseignement secondaire.

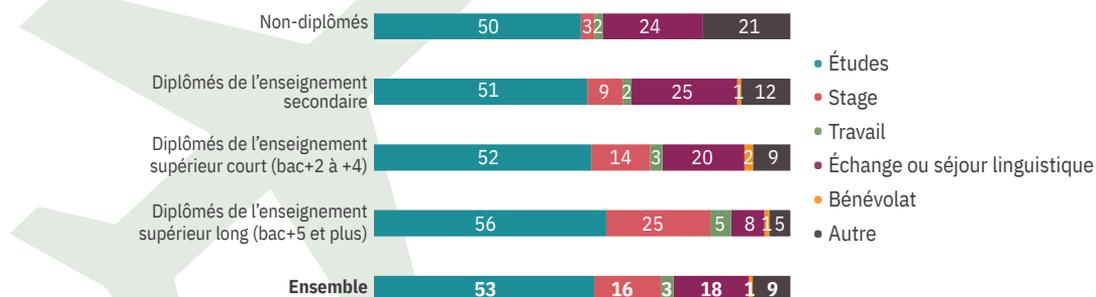
> Séjours à l'étranger durant les études (en %)



	Durée du séjour le plus significatif*				
	Ils ont effectué au moins un séjour à l'étranger	Moins de 2 semaines	Entre 2 semaines et 2 mois	Entre 3 et 6 mois	Plus de 6 mois
Non-diplômé	18	88	8	0	4
CAP-BEP-MC et autre diplôme niveau 3	18	87	11	0	2
Baccalauréat et autre diplôme niveau 4	33	80	13	3	4
Bac pro-BT-BP-MC autre diplôme niveau 4	29	79	18	1	2
Bac technologique	31	89	7	1	3
Bac général	42	77	10	7	6
Bac+2 hors santé social	39	73	16	7	4
Bac +2/3/4 santé social	36	71	21	7	1
Bac+3/4 hors santé social	43	53	16	14	17
Licence professionnelle	39	64	16	11	9
Autre bac+3/4	46	46	16	16	22
Bac+5	61	20	11	41	28
Bac+5 hors écoles	53	28	11	28	33
École de commerce et d'ingénieurs	81	8	12	60	20
Doctorat	59	21	26	31	22
Ensemble	38	55	13	18	14

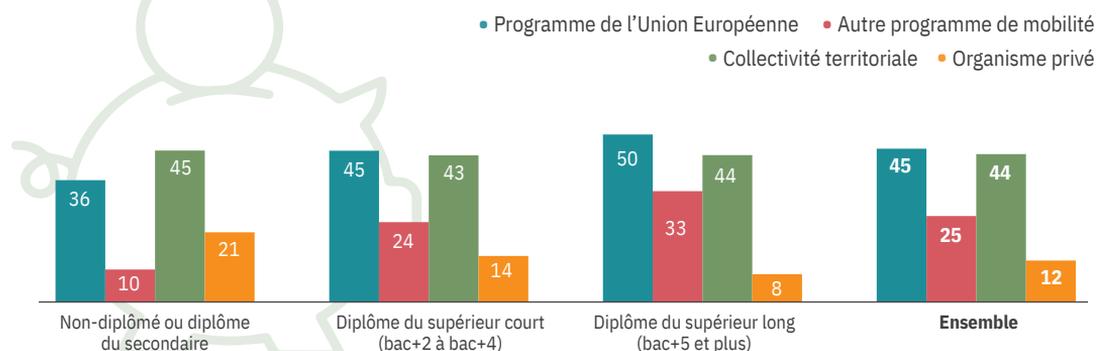
Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus). *Uniquement ceux ayant effectué au moins un séjour à l'étranger de l'enseignement secondaire ou supérieur (283 000 individus).

> Motif du séjour le plus significatif (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant effectué au moins un séjour à l'étranger dans l'enseignement secondaire ou supérieur (283 000 individus).

> Types de financement du séjour le plus significatif pour motif d'études ou de stage (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant effectué au moins un séjour à l'étranger dans l'enseignement secondaire ou supérieur pour un motif d'études ou de stage avec un financement public ou d'un organisme privé (66 000 individus).



1.5 > Financement et travail en cours d'études

L'aide financière de la famille constitue la principale source de financement des études pour les jeunes de la Génération 2017. Cependant, 72 % d'entre eux ont pu bénéficier de ressources complémentaires pour financer leur scolarité.

Avant leur sortie du système éducatif, 90 % des jeunes de la Génération 2017 ont déclaré avoir eu au moins une source de financement durant leurs études et plus de la moitié d'entre eux ont pu en obtenir au moins deux. La famille représente la première source d'aide financière comme le déclarent 58 % des jeunes. Néanmoins, 72 % des jeunes ont eu recours à des financements externes complémentaires.

Ces autres ressources externes peuvent prendre différentes formes et mettre en évidence des disparités de financement. Ainsi, les aides sociales à la scolarité telles que les bourses attribuées sur critères sociaux constituent une source de financement pour les jeunes (29 %), davantage dans l'enseignement supérieur que dans le secondaire, les critères d'éligibilité et les montants des aides n'étant pas les mêmes à ces deux niveaux de formation. Par ailleurs, selon le type de cursus qu'ils suivent, les jeunes peuvent financer leurs études soit par des contrats en alternance (comme c'est le cas en CAP-BEP, baccalauréat professionnel, BTS-DUT, licence et master professionnels), soit par des indemnités de stage ou par des allocations de thèse qui concernent plus particulièrement les docteurs.

Indépendamment du cursus scolaire, un emploi rémunéré demeure un autre moyen de financer ses études (27 % des jeunes). Les jeunes qui travaillent en parallèle de leur scolarité sont majoritairement issus du supérieur (du bac+3 au doctorat hors licence professionnelle). Les diplômés d'écoles de commerce sont plus nombreux à contracter un prêt bancaire (38 % contre 7 % pour l'ensemble de la Génération).

Ainsi, parmi les jeunes travaillant durant leurs études, 52 % ont eu un **emploi régulier** (soit 13 % de la Génération) et sont majoritairement des diplômés du supérieur. Pour les deux tiers d'entre eux, cet emploi était sans lien avec leurs études. 44 % des jeunes déclarent que cette expérience de travail a perturbé le cursus suivi, surtout quand elle était sans lien direct avec ce dernier. Malgré cela, pour 78 %, cet emploi leur a permis, selon eux, d'acquérir des compétences utiles pour la suite, et dans une moindre mesure, des relations professionnelles utiles pour leur avenir, principalement quand cet emploi était en lien avec leur formation. Pour plus d'un tiers d'entre eux (38 %), ces expériences de travail en cours d'études ont influencé leur projet professionnel. Les jeunes diplômés du secondaire sont plus nombreux à avoir conservé cet emploi après leur sortie du système éducatif (59 % contre 31 % pour les diplômés du supérieur).



Un **emploi régulier** désigne un emploi occupé par le jeune en parallèle des études pour une durée hebdomadaire de plus de 8 heures. Il s'agit d'un emploi rémunéré, déclaré ou non (en sont exclus les sortants de formation par apprentissage).

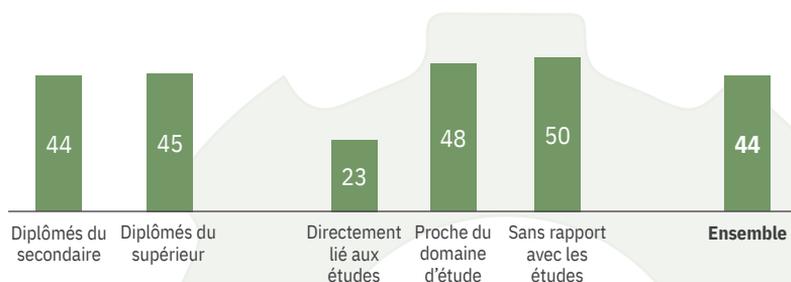
> Financement des études (en %)



	Types de ressources pendant les études							Aucun financement déclaré
	Aide financière de la famille	Bourse sur critères sociaux	Emploi rémunéré, déclaré ou non	Contrat en alternance rémunéré	Stage rémunéré	Prêt bancaire personnel	Bourse au mérite sur critère scolaire/universitaire	
Non-diplômé	52	23	15	16	7	2	5	23
CAP-BEP-MC et autre diplôme niveau 3	46	19	20	41	10	3	4	15
Baccalauréat et autre diplôme niveau 4	53	27	21	19	7	4	3	14
Bac+2 hors santé social	54	37	27	30	15	7	4	4
Bac +2/3/4 santé social	73	31	37	6	58	10	3	4
Bac +3/4 hors santé social	59	38	35	33	25	9	3	3
Bac+5	73	34	37	26	49	16	6	1
Doctorat	62	22	57	5	46	9	14	4
Ensemble	58	29	27	24	21	7	4	10

Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

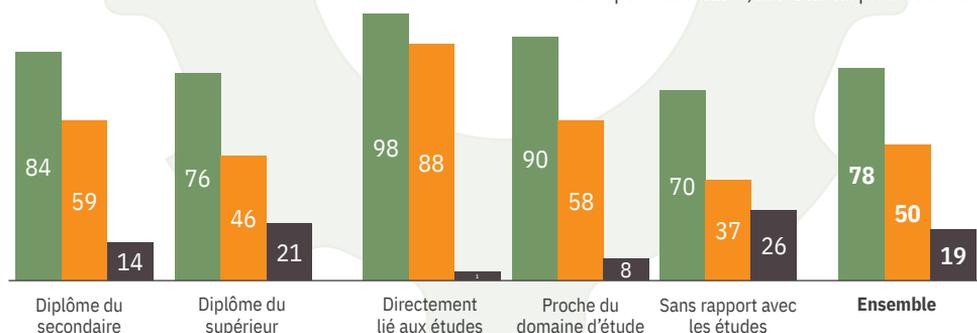
> Part de jeunes ayant déclaré que l'emploi régulier a perturbé leurs études (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant déclaré avoir eu un emploi régulier (plus de 8h/semaine) pendant les études, sont exclus les sortants de formation par apprentissage (78 000 individus).

> Apport de cet emploi régulier (%)

- Acquisition de compétences utiles pour la suite
- Relations professionnelles utiles pour la suite
- Ni compétences utiles, ni relations professionnelles



Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant déclaré avoir eu un emploi régulier (plus de 8h/semaine) pendant les études, sont exclus les sortants de formation par apprentissage (78 000 individus).

1.6 > L'alternance

Parmi les 746 000 jeunes de la Génération 2017, 176 600 ont quitté le système éducatif après une dernière année de formation en alternance. L'apprentissage constitue la forme privilégiée, devant le contrat de professionnalisation.

Les jeunes entrant sur le marché du travail après une formation par **alternance** représentent 24% de la Génération 2017. Dans plus de trois cas sur quatre, il s'agissait d'un contrat en apprentissage. La part de jeunes formés en alternance dans l'enseignement supérieur s'établit à 24%, équivalente à celle observée dans l'enseignement secondaire (25%). Toutefois, un clivage se dessine selon les deux types d'alternance : l'enseignement secondaire professionnel utilise presque exclusivement les contrats d'apprentissage, alors que dans l'enseignement supérieur, le contrat de professionnalisation est plus fréquent, et parfois majoritaire. Une distinction entre les deux types de contrat existe aussi selon le genre. La part d'hommes en alternance est plus importante que celle des femmes. Ces dernières sont plus souvent en contrat de professionnalisation qu'en apprentissage pour deux raisons : d'une part, elles ont peu recours à l'alternance dans le secondaire et, d'autre part, les filières tertiaires qu'elles investissent davantage que les hommes privilégient plutôt le contrat de professionnalisation. Quand elles ont un contrat de professionnalisation, c'est en majorité dans le supérieur. Les hommes sont davantage en apprentissage, particulièrement dans l'enseignement secondaire.

L'avantage procuré par l'alternance en termes d'insertion professionnelle s'observe pour la Génération 2017 comme pour les précédentes. En octobre 2020, 80% des jeunes formés par l'alternance occupent un emploi contre 69% de leurs homologues de la voie scolaire. Parmi les premiers, cet emploi est à durée indéterminée (EDI) dans 81% des cas quand cette situation pérenne bénéficie à 68% des seconds. Globalement, l'EDI caractérise le parcours des ex-alternants et représente la situation majoritaire depuis leur entrée sur le marché du travail (61% du temps total) *a contrario* des autres sortants (44% du temps total). Alors que 43% des ex-alternants ont connu une trajectoire d'accès rapide et durable à l'EDI, celle-ci ne concerne que 25% des sortants de la voie scolaire. Force est de constater que l'alternance favorise les trajectoires d'accès rapide et durable à l'EDI alors que la voie scolaire conduit à des trajectoires plus diversifiées.

L'examen des rémunérations des jeunes en emploi à cette période permet également de renforcer la thèse d'un avantage procuré par l'alternance. Globalement, les jeunes qui y ont eu recours perçoivent une rémunération médiane mensuelle plus élevée de l'ordre de 105 euros. Ce surcroît de rétribution en faveur des ex-alternants se révèle particulièrement important parmi les diplômés du cycle long de l'enseignement supérieur (+200 euros). L'écart de rémunération observé parmi les non-diplômés est quant à lui de 130 euros.



Les formations relevant de l'**alternance** intègrent ici des formations en contrat d'apprentissage et des formations en contrat de professionnalisation.

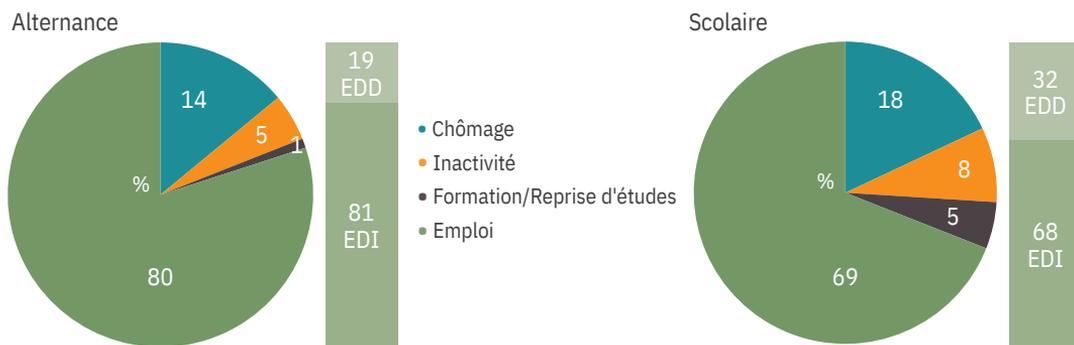
Le **revenu médian** est la valeur telle que la moitié des individus de la population considérée gagne plus, l'autre moitié gagne moins.

> Profils des jeunes sortants de l'alternance

	Jeunes formés en alternance		Type d'alternance (%)		
	%	Effectifs	Apprentissage	Contrat de professionnalisation	Total
Non-diplômé	18	16 000	99	1	100
Secondaire	25	76 000	93	7	100
CAP-BEP-MC autre diplôme de niveau 3	45	31 000	97	3	100
Bac pro	21	21 000	93	7	100
BT-BP-MC autre diplôme de niveau 4	61	16 000	89	11	100
Bac général/technologique	7	8 000	84	16	100
Supérieur	24	84 000	60	40	100
<i>Supérieur court</i>	<i>26</i>	<i>47 000</i>	<i>63</i>	<i>37</i>	<i>100</i>
BTS-DUT	28	21 000	66	34	100
Autre bac+2 hors santé social	19	1 000	46	54	100
Bac+2/3/4 santé social	4	1 000	100	0	100
Licence pro	50	17 000	70	30	100
Licence générale	8	2 000	71	29	100
Autre bac+3/4 hors santé social	31	5 000	19	81	100
<i>Supérieur long</i>	<i>22</i>	<i>37 000</i>	<i>57</i>	<i>43</i>	<i>100</i>
Master	20	19 000	67	33	100
Autre bac+5	38	6 000	10	90	100
École de commerce	31	7 000	51	49	100
École d'ingénieurs	20	5 000	89	11	100
Doctorat	ns	ns	ns	ns	100
Ensemble	24	176 000	78	22	100

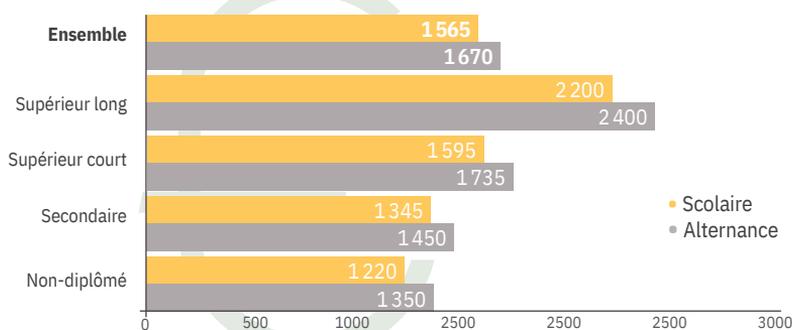
Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus). ns : non significatif.

> Situation à la date d'enquête selon la voie de formation (en %)



Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

> Rémunération à la date d'enquête selon la voie de formation (en euros)



Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020 (531 000 individus).



> Partie 2

Trajectoires d'entrée dans la vie active

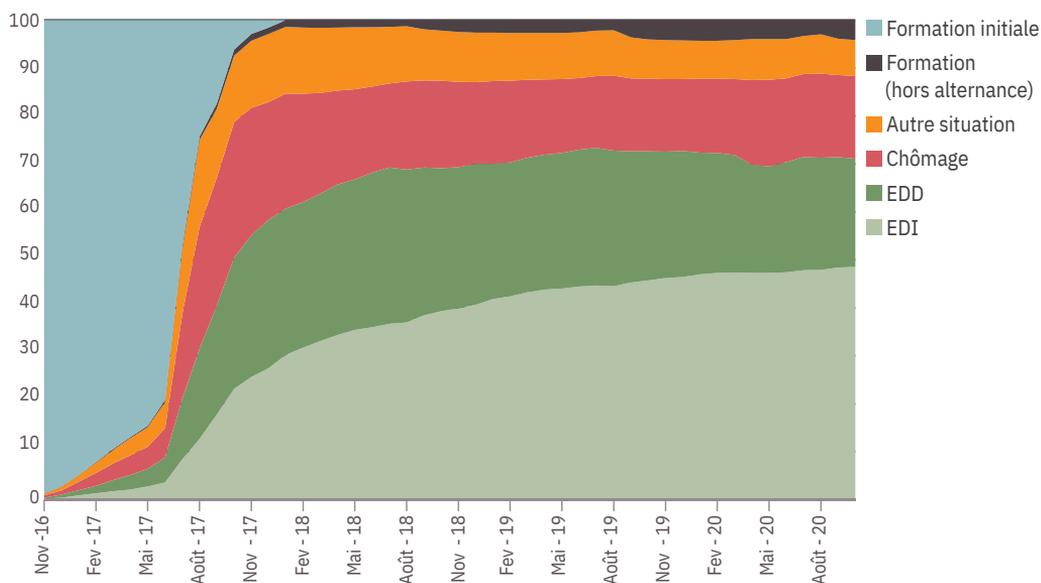
2.1 > Les trajectoires d'entrée dans la vie active

L'enquête Génération 2020 auprès de la Génération 2017 permet d'appréhender de façon précise les premières situations professionnelles sur le marché du travail rencontrées par des jeunes sortant du système éducatif. Elle recense mensuellement, sur une période de trois ans, les situations suivantes : emploi à durée indéterminée (non salarié, CDI ou fonctionnaire), emploi à durée déterminée (CDD classique, intérim, contrat aidé), chômage, formation et situations en marge du marché du travail.

Une approche synthétique de l'évolution mois par mois de ces différentes situations sur le marché du travail, depuis la fin de formation jusqu'à l'automne 2020, est visualisée à partir d'un chronogramme. La diversité des parcours suivis par les jeunes au cours de la période d'insertion est mise en lumière grâce à une méthode statistique de classification. Le résultat donne un panorama de trajectoires-types. Ainsi, des regroupements selon la ressemblance des parcours peuvent se faire, dessinant l'insertion des jeunes de cette Génération à travers neuf grands types de trajectoires.

Parmi les jeunes de la Génération 2017, près de 70 % travaillent à l'amorce de l'été 2018 et la moitié d'entre eux occupe un emploi à durée indéterminée (EDI). Dès cette date, la part des jeunes en emploi fluctue mais ne progresse plus, atteignant 71 % en octobre 2020. En revanche, le taux d'emploi en EDI progresse tout au long de la période et concerne près d'un jeune sur deux à l'automne 2020, soit 71 % des jeunes en emploi. La part des jeunes en recherche d'emploi, qui avoisine 20 % au cours de la première année sur le marché travail, décline durant celle-ci et s'établit autour de 17 % sur les années suivantes. Ces premiers éléments globaux d'activité sur le marché du travail ne doivent pas occulter la présence de mouvements d'entrée et de sortie de l'emploi et/ou de mises en retrait du marché du travail pour nombre de jeunes.

> Evolution de la proportion de jeunes selon leur situation au cours de leurs premières années de vie active (en %)



Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

> Neuf trajectoires-types d'insertion professionnelle

Ces neuf trajectoires-types peuvent être regroupées pour illustrer les parcours où prédomine l'emploi, ceux caractérisant une transition de l'emploi vers une autre situation, ceux marqués par un ancrage dans le chômage et ceux témoignant de situations aux marges du marché du travail. Elles proposent une vue d'ensemble rendant compte d'une grande hétérogénéité de l'insertion des jeunes. Pour une très grande majorité, l'accès et le maintien dans l'emploi se sont réalisés sans obstacles majeurs. Pour les autres, confrontés à des difficultés pour s'inscrire durablement dans l'emploi, un retour en formation ou un retrait du marché du travail se sont opérés.

Accès à l'emploi à durée indéterminée : les deux premières trajectoires concernent 45 % des jeunes. Elles regroupent ceux ayant eu un accès rapide et une présence continue dans un emploi à durée indéterminée (30 %) et ceux dont l'accès à ce type d'emploi s'effectue après une première année sur le marché du travail, notamment en contrat à durée déterminée (15 %).

Accès rapide et récurrent à l'emploi à durée déterminée : ce troisième parcours-type met en lumière les occurrences des emplois à durée déterminée durant la quasi-totalité de la période d'insertion. Près d'un jeune sur cinq (19 %) a connu un cheminement de ce type où l'accès à l'emploi à durée indéterminée est rare et se situe en fin de trajectoire.

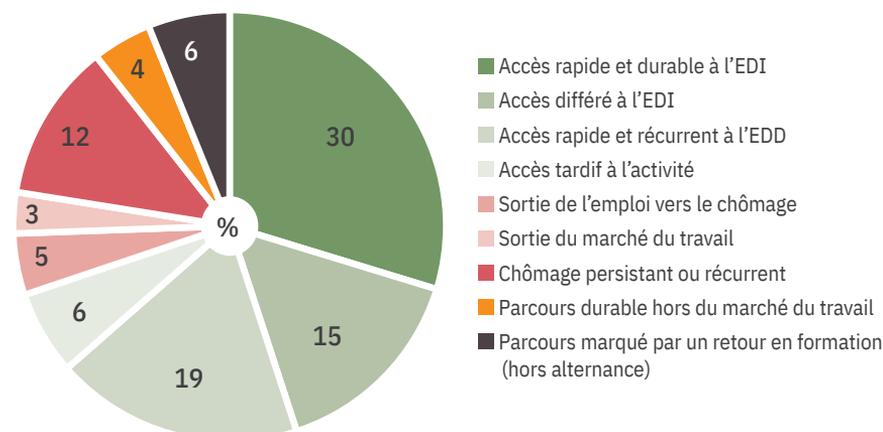
Accès tardif à l'activité : cette trajectoire identifie les arrivées tardives sur le marché du travail après une année hors des situations d'emploi, de formation ou de recherche d'emploi. Elle regroupe 6 % de jeunes qui, en fin de parcours, travaillent majoritairement, même si le chômage reste important.

Sortie d'emploi : ces types de trajectoires distinguent deux configurations de parcours. En premier lieu, les jeunes qui, après une expérience significative en emploi, connaissent une transition vers le chômage en fin de période (5 %) et des jeunes qui, après avoir connu des périodes d'emploi ou de chômage, basculent dans des situations hors du marché du travail et de la formation (3 %).

Maintien aux marges de l'emploi : ces deux types de trajectoires identifient les jeunes aux marges de l'emploi. Majoritairement, ces jeunes connaissent du chômage de façon persistante ou récurrente (12 %), quand d'autres sont durablement hors des situations de travail ou de formation (4 %).

Retour à la formation : cette trajectoire-type concerne 6 % de jeunes dont le parcours se caractérise par des épisodes de formation ou de reprise d'études (hors alternance).

> Répartition des jeunes selon les neuf trajectoires-types (en %)



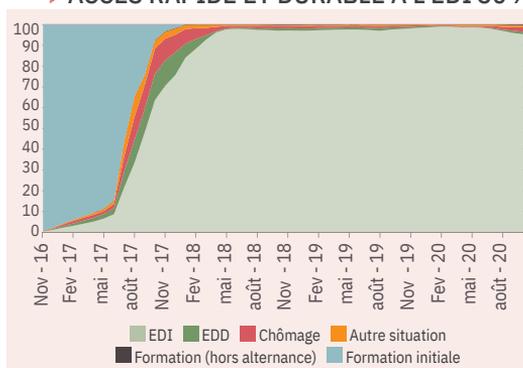
Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

2.1 > Les trajectoires d'entrée dans la vie active

> ACCÈS À L'EMPLOI À DURÉE INDÉTERMINÉE

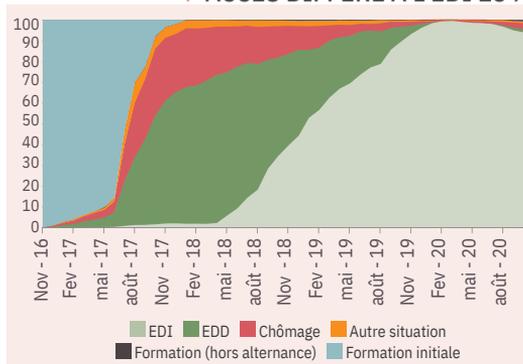
Pour près d'un tiers des jeunes débutants de la Génération 2017, le processus d'insertion prend la forme d'un accès à la fois rapide et durable à l'emploi à durée indéterminée (EDI) avec un temps d'accès à l'EDI moyen de 2 mois. Dès mai 2018, 98% des jeunes qui connaissent cette trajectoire étaient en EDI. Leurs parcours sont favorables, avec en moyenne un mois de chômage au cours des 3 premières années de vie active. En octobre 2020, 97% occupent un emploi stable, dans la majorité des cas à temps plein (92%) et concentrés dans le secteur privé (92%). Leur rémunération nette mensuelle (2 000 euros) est en moyenne supérieure à celle des jeunes des autres trajectoires au bout de trois années sur le marché du travail. Ces individus se caractérisent par des parcours linéaires : 60% d'entre eux ont connu une seule **séquence d'emploi** sur la période, et 26% en ont connu deux.

> ACCÈS RAPIDE ET DURABLE À L'EDI 30%



15% des jeunes de la Génération 2017 ont débuté leur parcours par une période de chômage ou un emploi à durée déterminée (EDD) avant d'accéder à l'EDI. Ces jeunes accèdent rapidement à un premier emploi, en 4 mois en moyenne. Tandis que la majorité d'entre eux décrochent un EDD, à partir d'avril 2018, la part d'embauches en EDI ou de transformation par l'employeur d'EDD en EDI progresse constamment pour atteindre 97% en janvier 2020. La particularité des jeunes de cette trajectoire est leur accès au premier EDI décalé dans le temps, en moyenne au bout de 18 mois. Leurs conditions d'emploi après 3 ans de vie active sont assez favorables : ils sont plus de 90% à être dans des emplois à durée indéterminée à temps complet et ont une rémunération nette mensuelle avoisinant 1 800 euros en moyenne.

> ACCÈS DIFFÉRÉ À L'EDI 15%



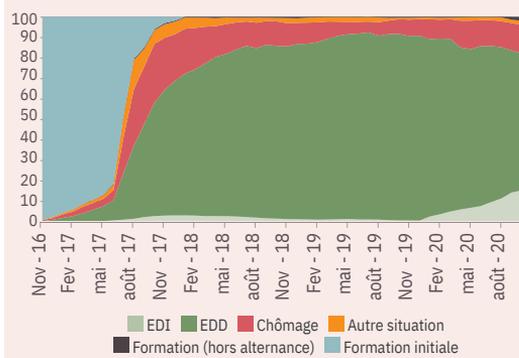
Une **séquence d'emploi** est une période d'une durée d'au moins un mois sans interruption passée chez un même employeur.

> Neuf trajectoires-types d'insertion professionnelle

> ACCÈS RAPIDE ET RÉCURRENT À L'EMPLOI À DURÉE DÉTERMINÉE

Près d'un jeune sur cinq de la Génération 2017 accède rapidement à l'emploi à durée déterminée (EDD) et s'y maintient. Cette trajectoire est marquée par une succession de contrats précaires : 69 % de ces jeunes débutants ont déclaré au moins deux séquences d'emploi distinctes. Ils sont, plus souvent que les jeunes ayant une trajectoire en EDI, recrutés pour des missions temporaires avec une part importante de temps passé en intérim sur la période (24 %). Le temps moyen passé en recherche d'emploi sur l'ensemble des trois ans est faible (environ 5 mois). En octobre 2020, la part des jeunes exerçant dans le secteur public est élevée (35 %). Leurs conditions d'emploi sont moins favorables que dans les trajectoires précédentes : 82 % sont en emploi mais seulement 16 % en EDI et 22 % sont à temps partiel dont une grande majorité (70 %) le déclarent subi.

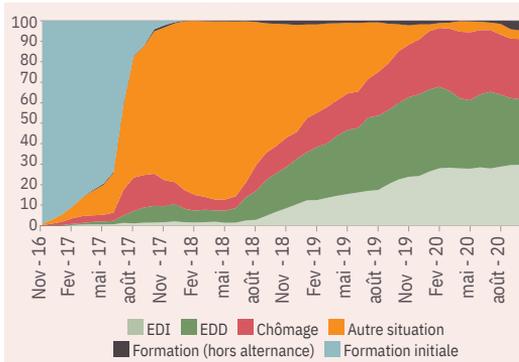
> ACCÈS RAPIDE ET RÉCURRENT À L'EDD 19 %



> ACCÈS TARDIF À L'ACTIVITÉ

6 % des jeunes débutent leur parcours professionnel par une situation autre que de l'emploi, du chômage, de la formation ou reprise d'études avant d'entrer sur le marché du travail. En moyenne, cette situation aura duré 17 mois sur ces 3 premières années. Il s'agit dans 47 % des cas d'une situation d'inactivité (vacances, pour raison de santé, de parentalité, etc.), pour 20 % d'un service civique, 18 % sont en attente de démarrer une activité ou créer une entreprise et 15 % sont dans un autre type de situation (préparation concours, volontariat, etc.). Cette période est, le plus souvent, concentrée en début de parcours, différant d'autant l'entrée de ces jeunes sur le marché du travail. En juin 2018, soit environ un an après avoir quitté le système éducatif, ils sont 85 % à n'être ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi. À partir de cette date, ces situations se réduisent progressivement pour ne plus être qu'anecdotiques en janvier 2020, date à laquelle les deux tiers du groupe occupent un emploi. Pour ceux qui accèdent à l'emploi, ce dernier reste fragile. En octobre 2020, la moitié seulement des emplois occupés sont à durée indéterminée et un peu plus d'un quart sont exercés à temps partiel quelle que soit la nature du contrat de travail. Par ailleurs, 10 % d'entre eux n'ont encore jamais travaillé et 30 % sont au chômage.

> ACCÈS TARDIF À L'ACTIVITÉ 6 %

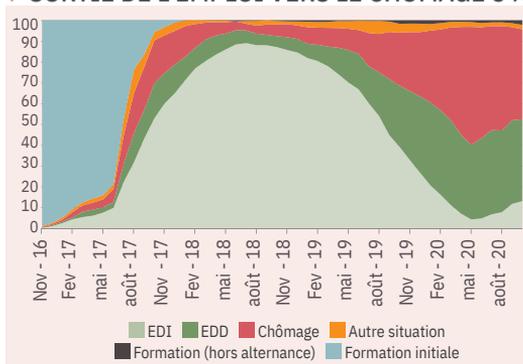


2.1 > Les trajectoires d'entrée dans la vie active

> SORTIE D'EMPLOI

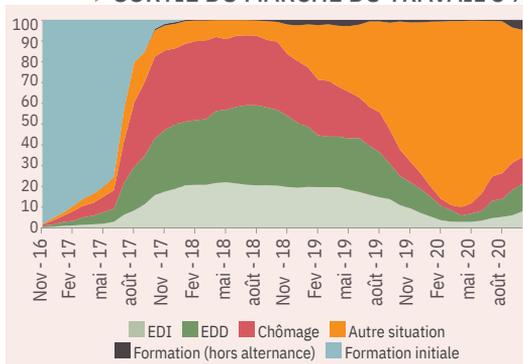
Pour 5 % des jeunes de la Génération 2017, l'accès à l'emploi à durée indéterminée est rapide (4 mois en moyenne) mais cet emploi ne dure pas, débouchant sur des temps de chômage plus ou moins longs. Ainsi, à partir de juillet 2018, les jeunes sont confrontés progressivement au chômage avec un pic atteint en mai 2020 où plus d'un jeune sur deux de cette trajectoire se retrouve sans emploi. Les raisons les plus citées pour expliquer ces sorties d'emploi sont : des contrats non renouvelés (30 %), des démissions (43 %) et des ruptures conventionnelles avec l'employeur (15 %). Sur les trois années qui suivent leur formation initiale, ces jeunes expérimentent en moyenne 3 emplois distincts. Le contexte conjoncturel impacté par la pandémie semble les avoir touchés : ils passent en moyenne 22 % de la période au chômage, essentiellement après 2 années sur le marché du travail. En octobre 2020, seule la moitié d'entre eux sont en emploi (dont 75 % à durée déterminée) avec un niveau de rémunération proche du SMIC.

> SORTIE DE L'EMPLOI VERS LE CHÔMAGE 5 %



3% des jeunes de la Génération 2017 ont connu des parcours débutant par de l'emploi ou du chômage et finissant par des situations assimilées à de l'inactivité. Ces retraits du marché du travail augmentent régulièrement à partir de l'été 2018 et peuvent s'expliquer, sur la fin de la période, par l'impact de la crise sanitaire et la mise en place des confinements successifs. En moyenne, ces jeunes ont passé 38% des 3 premières années suivant la fin de formation initiale dans une autre situation que du chômage, de l'emploi ou de la formation. L'emploi a par ailleurs occupé 37% de la période d'observation (23% en EDD et 14% en EDI), principalement concentré en début de période. En octobre 2020, seuls 21% des jeunes concernés par ce type de parcours occupent un emploi.

> SORTIE DU MARCHÉ DU TRAVAIL 3 %

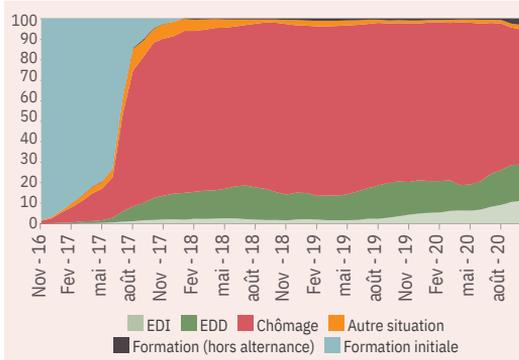


> Neuf trajectoires-types d'insertion professionnelle

> MAINTIEN AUX MARGES DE L'EMPLOI

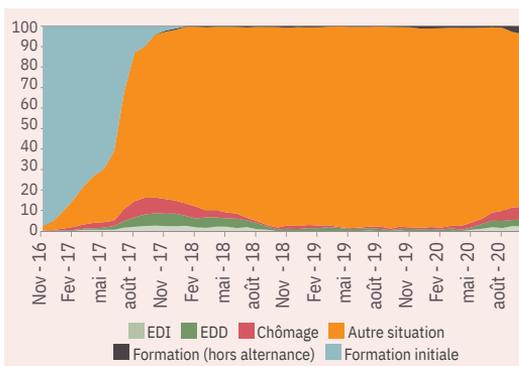
Pour 12% des jeunes de la Génération 2017, les années qui suivent la formation initiale sont dominées par le chômage. Ils expérimentent soit des épisodes de chômage récurrents entrecoupés de courts emplois ou de formations brèves, soit un chômage de longue durée. En moyenne, ces jeunes ont passé plus de 78 % de la période au chômage (soit environ 30 mois) et moins de 2 mois en emploi. Dans ce groupe, en octobre 2020, 37% n'ont même jamais travaillé. 3 ans après la fin de leurs études, seuls 29% sont en emploi, et 10% de ces emplois sont à la fois à durée indéterminée et à temps plein ou partiel choisi.

> CHÔMAGE PERSISTANT OU RÉCURRENT 12 %



> PARCOURS DURABLE HORS DU MARCHÉ DU TRAVAIL 4 %

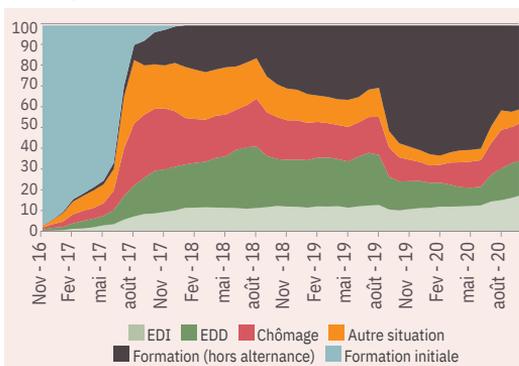
4% des jeunes de la Génération 2017 ont un parcours durablement marqué par l'absence d'emploi, de chômage et de retour en formation. Ces périodes représentent en moyenne 92% du temps (soit environ 37 mois). En plus de la période particulière liée à l'impact de la crise sanitaire, les situations déclarées sont multiples : 55% correspondent à de l'inactivité (vacances, sans activité pour raison de santé ou de parentalité, etc.), 22% à une période de création d'une entreprise ou d'attente avant de commencer une nouvelle activité, 6% à un service civique et 17% à un autre type de situation (préparation concours, volontariat, etc.). Par ailleurs, 74% des jeunes ayant connu ce type de parcours n'ont jamais exercé d'emploi sur la période. En octobre 2020, seuls 6% occupent un emploi, 6% en recherchant un et 4% sont en formation.



> RETOUR EN FORMATION

> PARCOURS MARQUÉ PAR UN RETOUR EN FORMATION 6 %

6% des jeunes de la Génération 2017 ont repris des études ou démarré une formation (hors alternance) lors des premières années qui suivent la formation initiale. Ces épisodes débutent à des moments variables et 41% sont encore en cours en octobre 2020. Ces jeunes y ont passé 34% de la période (environ 14 mois). Si 18% de ces jeunes n'ont occupé aucun emploi sur la période, dans l'ensemble ils ont passé en moyenne 12 mois en emploi depuis la fin des études. En octobre 2020, plus de 34% des jeunes de ce groupe occupent un emploi, près d'un jeune sur cinq est au chômage et 7% sont hors du marché du travail.



2.2 > Trajectoires et formation initiale

Les diplômés de l'enseignement supérieur ou des formations industrielles de l'enseignement secondaire connaissent plus souvent une trajectoire d'emploi à durée indéterminée.

Pour près des deux tiers des jeunes de la Génération 2017, les trois premières années sur le marché du travail se caractérisent par des trajectoires en emploi. Celles-ci se matérialisent par un parcours d'accès à l'emploi à durée indéterminée (EDI) pour 45% d'entre eux ou un parcours d'accès à l'emploi à durée déterminée (EDD) dans 19% des cas. La moitié des diplômés de l'enseignement supérieur font l'expérience de trajectoires marquées par l'EDI, contre 35% pour les diplômés de l'enseignement secondaire et 12% pour les jeunes sortis sans diplôme. Les trajectoires d'emploi à durée déterminée concernent davantage les jeunes n'ayant pas atteint l'enseignement supérieur.

A contrario, 16% des jeunes se distinguent par un cheminement aux marges de l'emploi. Les jeunes ayant connu le plus de difficultés scolaires peinent à s'extraire de ces situations : 47% des non-diplômés connaissent un chômage récurrent ou persistant ou des situations hors de l'emploi et de la formation.

Les trajectoires de sortie de l'emploi concernent 8% des jeunes : 5%, surtout les plus diplômés, vivent une transition de l'emploi vers le chômage et 3% bifurquent vers des positions hors du marché du travail, particulièrement les jeunes sans diplôme. Enfin, 6% des jeunes ont un parcours marqué par une formation (ne relevant pas de l'alternance) ou une période en reprise d'études. Ce type de trajectoires s'avère plus fréquent parmi les bacheliers généraux (16%), les diplômés de licence générale (11%) mais également les non-diplômés (10%).

Si l'occurrence des trajectoires d'insertion les plus favorables suit la hiérarchie des niveaux de diplômes, elle se distingue également en fonction des domaines de formation. Dans l'enseignement secondaire professionnel, les diplômés des spécialités industrielles connaissent plus fréquemment des trajectoires en EDI que les titulaires de diplômes du secteur tertiaire. À niveau de diplôme donné dans l'enseignement supérieur, c'est le cas également de jeunes des formations « scientifiques » comparés à leurs homologues issus des sciences humaines et sociales.

Par ailleurs, la voie de formation influence sensiblement les trajectoires de début de vie professionnelle. Les jeunes ayant achevé leurs études par une dernière année en alternance ont plus de chances de connaître une trajectoire d'accès rapide à l'emploi à durée indéterminée que ceux formés par voie scolaire.

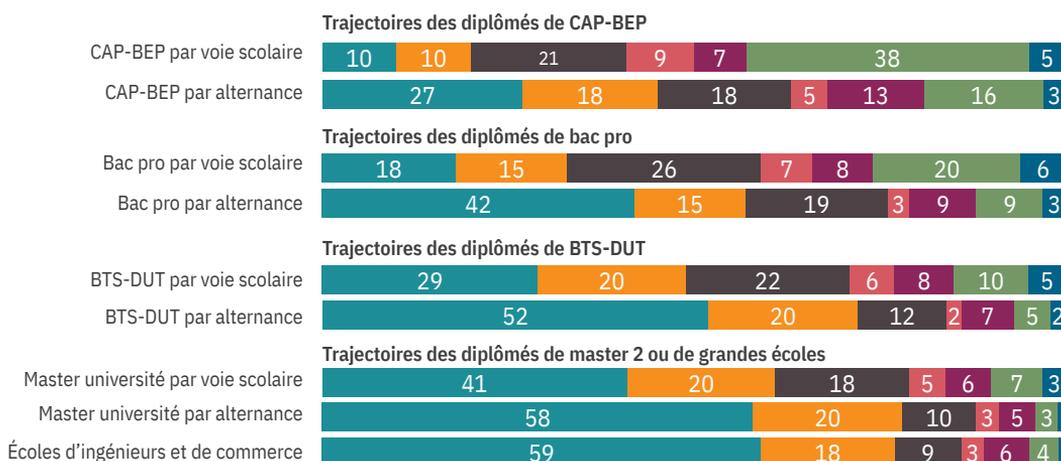
> Trajectoires d'entrée dans la vie active selon le niveau de diplôme (en %)



	Accès à l'emploi à durée indéterminée		Accès rapide et récurrent à l'EDD*	Accès tardif à l'activité	Sortie de l'emploi	Maintien aux marges de l'emploi	Retour en formation	Total
	Rapide	Différé						
Non-diplômé	5	7	13	11	7	47	10	100
CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3	17	13	20	7	10	28	5	100
CAP-BEP-MC industriel	22	14	20	6	9	25	4	100
CAP-BEP-MC tertiaire	12	12	20	9	11	32	4	100
Baccalauréat et autre diplôme de niveau 4	23	13	23	8	9	16	8	100
Bac pro-BT-BP industriel	31	16	23	5	7	15	3	100
Bac pro-BT-BP tertiaire	24	15	23	6	10	16	6	100
Bac techno industriel	20	12	25	7	8	14	14	100
Bac techno tertiaire	18	11	29	7	10	15	10	100
Bac général	20	9	20	11	9	15	16	100
Bac+2 hors santé social	35	20	19	5	8	9	4	100
Bac+2 industriel	37	24	20	3	6	6	4	100
Bac+2 tertiaire	34	18	19	5	9	10	5	100
Bac+2/3/4 santé social	36	28	27	1	5	2	1	100
Bac+3/4 hors santé social	39	17	17	5	8	9	5	100
Licence pro LSH, gestion, droit	42	22	16	3	9	6	2	100
Licence pro maths, sciences et techniques, STAPS	53	21	13	2	6	4	1	100
Autre bac+3/4 LSH, gestion, droit	32	14	18	6	8	12	10	100
Autre bac+3/4 maths, sciences et techniques, STAPS	37	14	15	8	9	9	8	100
Bac+5	50	19	14	4	6	5	2	100
Bac+5 LSH, gestion, droit	45	20	16	5	6	6	2	100
Bac+5 maths, sciences et techniques, STAPS	51	19	15	4	5	5	1	100
École de commerce	54	21	9	3	8	4	1	100
École d'ingénieurs	64	16	8	4	4	2	2	100
Doctorat	43	19	27	2	3	5	1	100
Doctorat santé	50	15	26	2	4	2	1	100
Doctorat hors santé	35	24	30	2	2	6	1	100
Ensemble	30	15	19	6	8	16	6	100

* EDD : emploi à durée déterminée

> Zoom sur certaines trajectoires (en %)



Champ pour les deux graphiques : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

- Accès rapide à l'emploi à durée indéterminée
- Accès différé à l'emploi à durée indéterminée
- Accès rapide et récurrent à l'emploi à durée déterminée
- Accès tardif à l'activité
- Sortie de l'emploi
- Maintien aux marges de l'emploi
- Retour en formation

2.3 > Trajectoires, sexe et origines socioculturelles

Au cours de leurs trois premières années de vie active, 54 % des enfants de cadres ont connu un accès à l'EDI contre 45 % de la Génération. Cet effet disparaît pour les diplômés de l'enseignement supérieur long.

Tous niveaux confondus, femmes et hommes ont sensiblement les mêmes types de trajectoires en début de vie active. Les deux accèdent plus ou moins rapidement à l'emploi à durée indéterminée (EDI) dans les mêmes proportions (45 %), tandis que 15 % des femmes et 18 % des hommes demeurent aux marges de l'emploi.

En revanche, on observe des écarts au sein de chaque grand niveau de diplôme. Parmi les non-diplômés, si 44 % des jeunes hommes restent aux marges de l'emploi, c'est le cas de 51 % de leurs homologues féminines. Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur long, 73 % des hommes ont des parcours marqués par l'EDI, pour 65 % des femmes.

Les trajectoires marquées par la reprise d'études sont plus fréquemment féminines, notamment parmi les non-diplômés et les diplômés de l'enseignement secondaire.

On observe également des différences notables selon l'origine sociale. Les jeunes dont au moins un des parents est cadre sont plus souvent dans des trajectoires d'EDI que ceux dont au moins un de leurs parents est employé ou ouvrier, davantage concernés par les emplois « précaires » ou le non-emploi. Ceci s'explique en grande partie par les différences de capital scolaire.

À noter cependant que, parmi les diplômés de l'enseignement supérieur long, les enfants d'employés ou d'ouvriers, peu nombreux et sans doute sur-sélectionnés, connaissent des trajectoires aussi favorables que les enfants de cadres.

Les jeunes dont les deux parents sont nés en France connaissent des trajectoires plus favorables que ceux issus de l'immigration ou immigrés eux-mêmes : tous diplômés confondus, 46 % des premiers sont dans une trajectoire marquée par l'accès à l'EDI contre 41 % des seconds. Cet écart disparaît pour les diplômés du supérieur long.

De manière symétrique, les jeunes immigrés ou issus de l'immigration connaissent plus souvent une trajectoire aux marges de l'emploi, et ce constat est également valable pour les diplômés du supérieur long. Pour les autres types de trajectoires, les écarts selon l'origine sont faibles.



Est considéré comme **issu de l'immigration** un jeune dont au moins l'un des parents est né étranger à l'étranger (y compris ceux possédant une double nationalité ou ayant acquis la nationalité française au cours de leur vie) et qui est né en France.

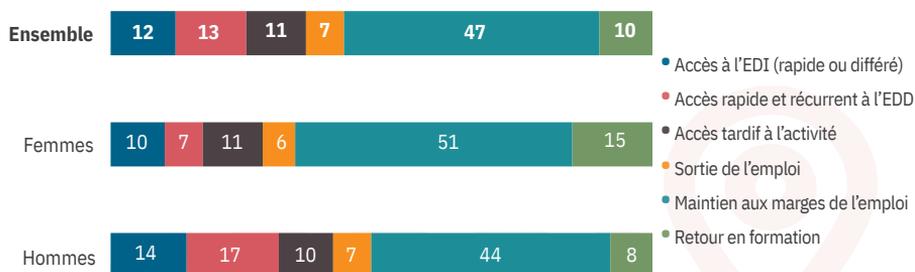
Est considéré comme **immigré** un jeune dont au moins l'un des parents est né étranger à l'étranger (y compris ceux possédant une double nationalité ou ayant acquis la nationalité française au cours de leur vie) et qui est né à l'étranger.

> Trajectoires selon le sexe et l'origine socioculturelle (en %)

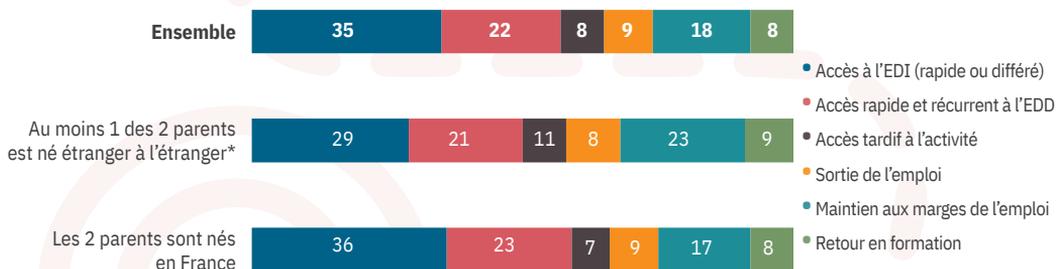
	Accès à l'EDI (rapide ou différé)	Accès rapide et récurrent à l'EDD	Accès tardif à l'activité	Sortie de l'emploi	Maintien aux marges de l'emploi	Retour en formation
Hommes	45	19	6	7	18	5
Femmes	45	18	7	8	15	7
Au moins 1 des 2 parents est cadre	54	17	6	8	9	6
Au moins 1 des 2 parents est employé ou ouvrier	42	20	6	8	18	6
Les 2 parents sont nés en France	46	19	6	8	15	6
Au moins 1 des 2 parents est né étranger à l'étranger*	41	17	7	9	20	6
Ensemble	45	19	6	8	16	6

Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

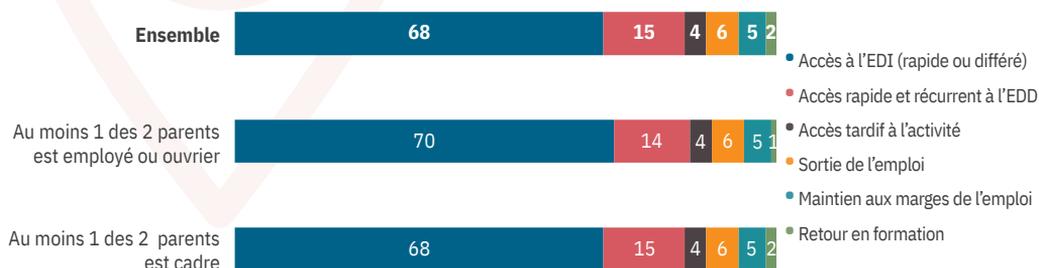
> Trajectoires des non-diplômés selon le sexe (en %)



> Trajectoires des diplômés du secondaire selon l'origine géographique (en %)



> Trajectoires des diplômés du supérieur long selon l'origine sociale (en %)



* y compris binationaux et naturalisés.

Champ pour les trois graphiques : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

2.4 > Insertion et région de formation

Selon leur région de formation, les jeunes connaissent des conditions d'insertion contrastées. Parmi ceux ayant terminé leurs études en Provence-Alpes-Côte d'Azur & Corse ou dans les Hauts-de-France, un sur quatre est au chômage après trois ans de vie active. Dans les départements et régions d'Outre-mer, c'est un jeune sur deux qui est dans cette situation.

L'analyse d'indicateurs régionaux décrivant les conditions d'insertion sur le marché du travail au cours des trois premières années de vie active conduit à distinguer quatre groupes de régions.

Un premier groupe rassemble la Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne, les Pays de la Loire et l'Auvergne-Rhône-Alpes. La part de diplômés du supérieur y est remarquablement élevée puisqu'elle varie entre 44 % et 53 %. Les jeunes formés dans ces régions présentent des conditions d'insertion professionnelle favorables : près de la moitié d'entre eux s'inscrivent dans une trajectoire d'accès à l'emploi à durée indéterminée (EDI) et ont un taux de chômage de 14 % à 15 % en octobre 2020. Leur **revenu médian** est compris entre 1 550 euros et 1 640 euros, soit des niveaux plutôt élevés comparativement aux sortants des autres régions.

Le deuxième ensemble réunit l'Île-de-France, le Centre-Val de Loire, la Normandie, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et le Grand-Est. Les caractéristiques des sortants de ces régions sont globalement proches de celles du groupe précédent, mais ils sont plus exposés au chômage. Exception faite de la région Centre-Val de Loire, ces régions ont des taux de diplômés du supérieur élevés, atteignant 56 % pour l'Île-de-France. La part des jeunes ayant connu une trajectoire en EDI varie de 39 % pour le Centre-Val de Loire à 51 % pour l'Île-de-France. Leur **taux de chômage**, trois ans après la fin des études, oscille entre 17 % et 20 %. En octobre 2020, ces jeunes touchent un revenu médian compris entre 1 500 euros et 1 600 euros, hormis en région Île-de-France qui se singularise une nouvelle fois, avec une valeur médiane de 1 800 euros.

Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur & Corse (Paca & Corse) et Hauts-de-France forment un troisième groupe, au sein duquel les jeunes formés ont connu davantage de difficultés d'insertion. La part des jeunes ayant décroché un diplôme du supérieur se situe nettement en dessous de la moyenne. Par la suite, ils connaissent moins souvent une trajectoire en EDI (respectivement 38 % et 39 %) et leur taux de chômage atteint 25 % après trois ans de vie active. En termes de revenus médians, les sortants des Hauts-de-France obtiennent de meilleures rémunérations que ceux de Paca & Corse.

Enfin, les Départements et régions d'outre-mer (Drom) constituent une catégorie atypique. Ils enregistrent le taux de sortants du supérieur le plus bas (21 %). Les conditions d'insertion sont particulièrement difficiles pour les jeunes qui s'y sont formés : au cours des trois ans suivant la fin des études, seuls 15 % ont connu une trajectoire d'accès à l'emploi à durée indéterminée. Au bout du compte, leur taux de chômage est de 51 %. Pour ceux en emploi, le revenu médian s'élève à seulement 1 320 euros, valeur bien en dessous de celles des jeunes sortis de formation en métropole.



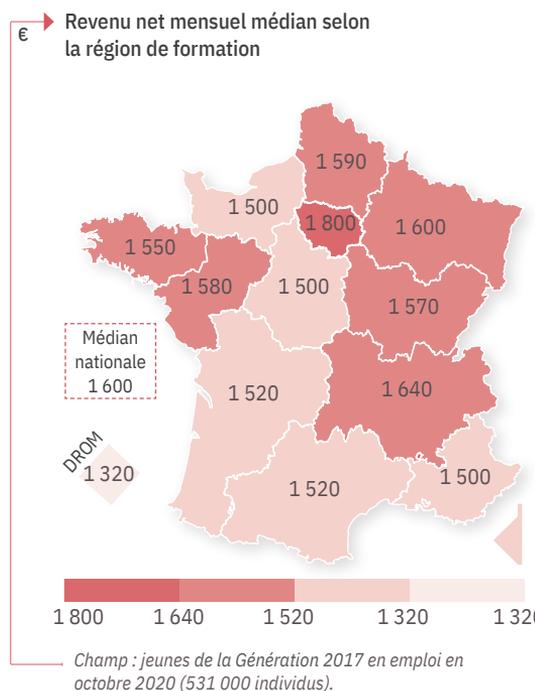
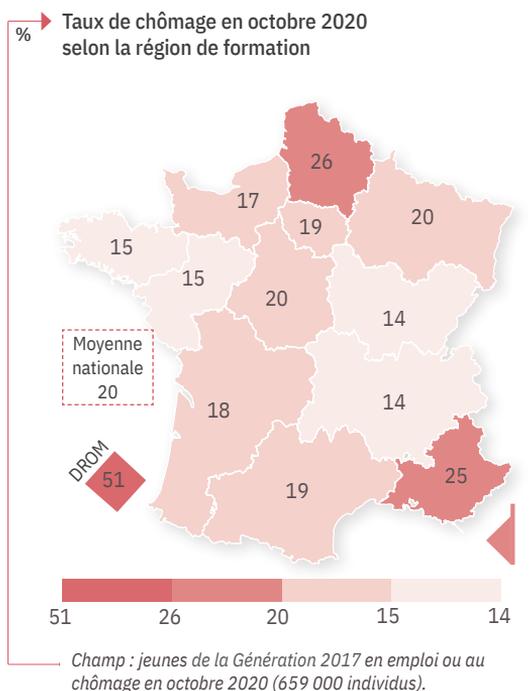
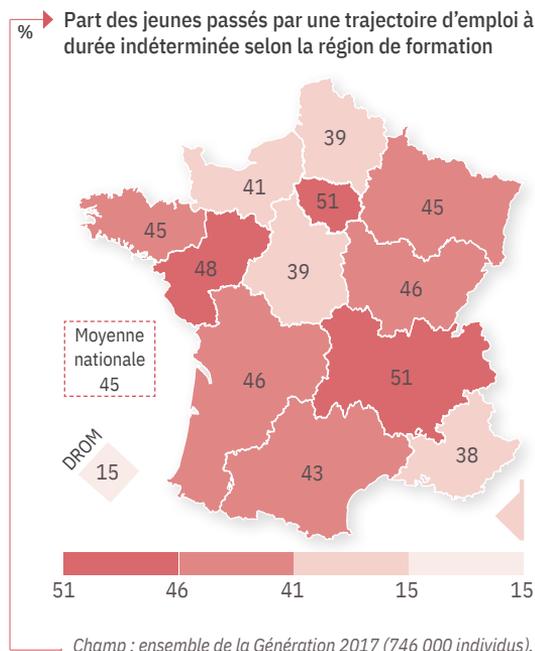
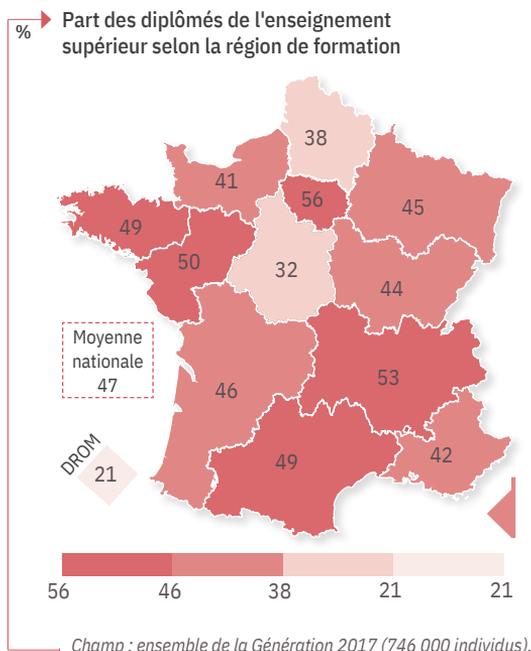
La **région de formation** est celle dans laquelle se trouve le dernier établissement de formation que le jeune a fréquenté avant sa sortie du système éducatif, c'est-à-dire durant l'année scolaire 2016-2017.

Le **revenu médian** est la valeur telle que la moitié des individus de la population considérée gagne plus, l'autre moitié gagne moins.

Le **taux de chômage** correspond à la part des individus sans emploi et à la recherche d'un emploi parmi les actifs (jeunes en emploi ou au chômage).

L'**accès à l'emploi** à durée indéterminée fait référence aux deux premières trajectoires-types présentées p. 33.

> Insertion et région de formation





> Partie 3

Les premiers
pas sur le
marché
du travail

3.1 > Le premier emploi

Dès le premier mois sur le marché du travail, près de la moitié des jeunes de la Génération 2017 occupent un emploi.

Au cours des trois premières années qui ont suivi leur sortie du système éducatif, 90 % des jeunes de la Génération 2017 ont occupé au moins un emploi ; 76 % après seulement six mois.

Néanmoins, cette rapidité d'accès à l'emploi s'accompagne d'une instabilité car la majorité de ces **premiers emplois** (63 %) sont à durée limitée : 15 % relèvent de missions d'intérim, 3 % d'un contrat aidé et 45 % d'un contrat à durée déterminée ou saisonnier. Par ailleurs, 3 % des emplois sont **non-salariés**.

Les diplômés d'école d'ingénieurs (65 %) ou de commerce (59 %) sont ceux qui débute le plus souvent par un **emploi à durée indéterminée** (EDI). En comparaison, les titulaires d'un CAP-BEP ou d'un diplôme de niveau 3 ne sont que 28 % dans ce cas. Le début de carrière des docteurs hors santé est plus précaire que celui des autres diplômés de l'enseignement supérieur puisque seulement 36 % d'entre eux occupent un EDI salarié. Les emplois en intérim et les **contrats aidés** représentent 31 % des premiers emplois pour les détenteurs au plus d'un diplôme de niveau 3 (CAP-BEP) et 20 % pour les diplômés de niveau bac+2.

19 % de l'ensemble des jeunes ont des contrats courts (*i.e.* d'une durée inférieure à quatre mois). Les non-diplômés sont les plus concernés (30 %), mais les diplômés du secondaire (22 %) et ceux du supérieur (14 %) n'y échappent pas pour autant.

Pour 24 % des jeunes, le premier emploi est à temps partiel. Cette part est de 20 % pour les hommes et de 28 % pour les femmes. Parmi elles, on observe d'importantes disparités : 54 % des non-diplômées exercent à temps partiel contre 12 % des détentrices d'un bac+5. Par ailleurs, l'écart femmes-hommes est plus important aux premiers niveaux de qualification. Parmi les salariés travaillant à temps partiel, 36 % auraient souhaité travailler à temps plein. Ce temps partiel « subi » concerne pour les deux tiers des femmes et pour un tiers des hommes.

Enfin, les diplômés de l'enseignement supérieur, notamment ceux issus d'une grande école ou les titulaires d'un doctorat, ont les revenus les plus élevés. Les titulaires d'un bac+2/3 de la santé et du social sont mieux rémunérés que les autres diplômés de niveau bac+3/4. En outre, un clivage se dessine entre spécialités industrielles et tertiaires et entre disciplines scientifiques et littéraires. Les jeunes issus de formations majoritairement masculines perçoivent des salaires plus élevés.



Le **premier emploi** correspond au premier emploi occupé, hors emploi de vacances, après la sortie du système éducatif en 2017.

Les **non-salariés** regroupent les personnes travaillant à leur compte et les aides familiaux.

Les **emplois à durée indéterminée** regroupent les emplois non salariés (à leur compte ou aides familiaux), les contrats à durée indéterminée (CDI) du secteur privé ou public et les emplois de fonctionnaire.

Les **contrats aidés** comprennent principalement les contrats de professionnalisation, d'apprentissage, les contrats uniques d'insertion CUI-CAE et CUI-CIE, PEC, et les emplois d'avenir.

Le **revenu du travail** correspond à la rémunération nette mensuelle, primes incluses, pour des emplois à temps plein ou à temps partiel.

Le **revenu médian** est la valeur telle que la moitié des individus de la population considérée gagne plus, l'autre moitié gagne moins.

> Le premier emploi en quelques indicateurs

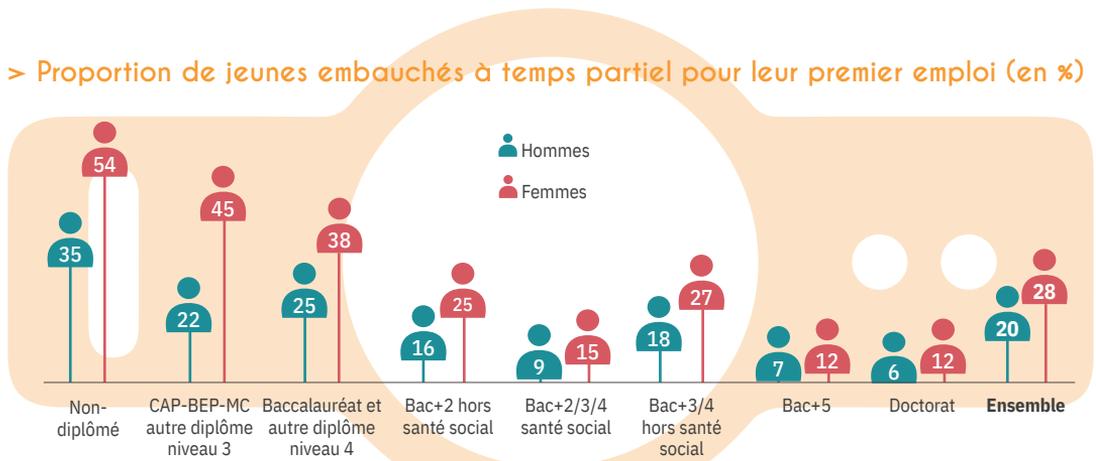


	Contrats à l'embauche au premier emploi					Contrat court*	Temps partiel**	Revenu mensuel net médian à l'embauche (en euros)
	Non salarié	Emploi salarié à durée indéterminée	Intérim	Contrat aidé	Autre emploi salarié à durée déterminée			
Non-diplômé	4	18	27	9	42	30	42	1 150
CAP-BEP-MC autre dipl. niv. 3	2	28	21	5	44	24	31	1 200
CAP-BEP-MC autre diplôme niveau 3 industriel	2	31	26	3	38	24	22	1 200
CAP-BEP-MC autre diplôme niveau 3 tertiaire	2	24	15	7	52	23	42	1 150
Baccalauréat et autre dipl. niv. 4	3	28	18	4	47	22	32	1 200
Bac pro-BT-BP-MC-autre diplôme niveau 4 industriel	4	30	26	2	38	19	19	1 300
Bac pro-BT-BP-MC-autre diplôme niveau 4 tertiaire	2	26	15	4	53	23	33	1 200
Bac technologique et général	3	28	17	4	48	22	37	1 190
Bac+2 hors santé social	3	33	18	2	44	19	21	1 290
Bac+2 industriel	3	33	28	1	35	16	14	1 400
Bac+2 tertiaire	3	33	15	1	48	20	23	1 240
Bac+2/3/4 santé social	6	23	4	0	67	18	15	1 540
Bac+3/4 hors santé social	4	37	11	2	46	17	23	1 300
Bac+3/4 et licence pro LSH, gestion, droit	4	35	11	2	48	18	26	1 290
Bac+3/4 et licence pro maths, sc. et techniques, STAPS	4	45	12	1	38	14	15	1 450
Bac+5	3	50	5	1	40	11	10	1 750
Bac+5 LSH, gestion, droit	3	45	6	1	45	12	14	1 600
Bac+5 maths, sciences et techniques, STAPS	5	48	6	0	41	10	8	1 780
École de commerce	2	57	4	1	36	9	5	1 950
École d'ingénieurs	1	64	5	1	29	7	2	2 000
Doctorat	16	28	2	0	54	7	9	2 200
Doctorat santé	29	21	2	0	48	5	9	2 500
Doctorat hors santé	3	36	2	0	59	9	9	2 000
Ensemble	3	34	15	3	45	19	24	1 300

Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant occupé un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active (675 000 individus).

* Emploi de moins de 4 mois ** Champ : jeunes de la Génération 2017 salariés au début de leur premier emploi (651 000 individus).

> Proportion de jeunes embauchés à temps partiel pour leur premier emploi (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 salariés au début de leur premier emploi (651 000 individus).

Écéreq Génération



À retrouver sur www.cereq.fr

3.2 > Secteur d'activité du premier employeur

Les secteurs du commerce et de l'industrie embauchent à eux seuls plus d'un quart des jeunes qui débutent leur carrière professionnelle.

Plus de la moitié des jeunes ayant travaillé au cours de leurs trois premières années de vie active ont débuté dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de la santé, de l'hébergement-restauration et des activités spécialisées scientifiques.

Toujours très majoritaires dans les activités de la santé, les femmes le sont aussi dans l'enseignement malgré une réduction de cette inégalité, quoique de façon moins prononcée. En revanche, elles sont encore sous-représentées dans les secteurs d'activité traditionnellement masculins comme la construction (15%), l'industrie, les transports et l'agriculture.

Les secteurs d'embauche des jeunes varient également selon leur niveau de diplôme et leur spécialité de formation. Les non-diplômés et les diplômés de CAP-BEP et autre diplôme de niveau 3 obtiennent plus souvent leur premier emploi dans l'industrie, la construction – notamment pour les jeunes issus de spécialités industrielles –, le commerce et l'hébergement-restauration. Plus de la moitié des bacheliers professionnels tertiaires sont présents dans le commerce, les activités de la santé et l'hébergement-restauration. Plus d'un tiers des diplômés de bac+5 et au-delà ont accédé à l'emploi dans le secteur lié aux activités spécialisées scientifiques et techniques ou celui de l'enseignement.

Les recrutements de débutants ne se font pas aux mêmes niveaux de diplôme selon les secteurs. Les transports et l'hébergement-restauration ou encore l'administration publique privilégient particulièrement les jeunes bacheliers. *A contrario*, dans les secteurs de la communication et des activités spécialisées scientifiques et techniques, les premières embauches concernent majoritairement des jeunes diplômés au minimum de niveau bac+5.

Seules 36% de ces premières embauches se réalisent en emploi à durée indéterminée. Elles sont les plus rares dans les secteurs de l'administration publique (19%) et de la santé, du transport ou de l'industrie (environ un quart dans chacun des cas). *A contrario*, certains secteurs se singularisent en proposant plus fréquemment des emplois à durée indéterminée : l'information-communication (62%), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (54%) et l'activité immobilière (55%).

L'emploi à durée indéterminée et à temps plein ne s'observe pas massivement dans tous les secteurs. Dans l'industrie et les transports, plus de 40% des premiers recrutements sont en intérim. Le temps partiel au premier emploi est plus fréquent dans les secteurs de l'hébergement-restauration et de l'enseignement (36% et 37%). En revanche, les activités spécialisées, scientifiques et techniques ainsi que les secteurs d'activité à prédominance masculine y ont moins souvent recours. Enfin, les **contrats courts** représentent 19% des premiers emplois (32% pour l'agriculture).



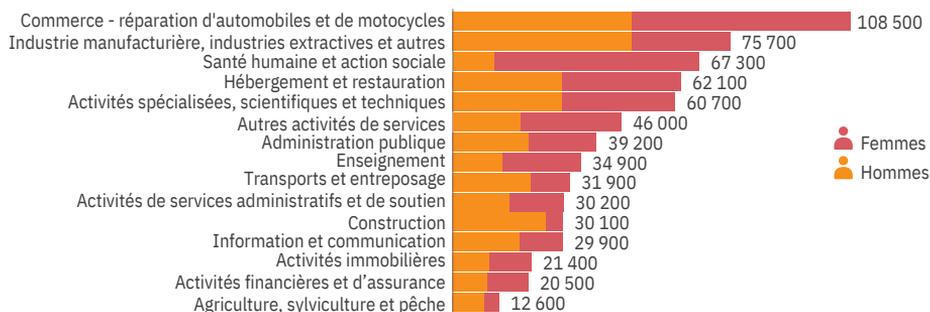
Est ici considéré comme **contrat court** un emploi d'une durée inférieure à quatre mois.

> Secteur d'activité du premier employeur (en %)

	Ensemble	Part de femmes	Part des embauches			Temps partiel	Contrat court
			Emploi à durée indéterminée	Intérim	Autre emploi à durée déterminée		
Agriculture, sylviculture et pêche	2	32	33	11	56	22	32
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	12	35	26	44	30	13	20
Construction	4	15	40	24	36	14	12
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	17	55	36	14	50	30	24
Transports et entreposage	5	34	25	43	32	15	25
Hébergement et restauration	9	52	46	6	48	36	25
Information et communication	4	40	62	3	35	10	10
Activités financières et d'assurance	3	55	38	13	49	12	13
Activités immobilières	3	54	55	7	38	46	22
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9	51	54	8	38	8	10
Activités de services administratifs et de soutien	4	49	30	22	48	29	21
Administration publique	6	47	19	3	78	21	13
Enseignement	5	61	33	2	65	37	13
Santé humaine et action sociale	10	83	26	5	69	27	18
Autres activités de services	7	60	33	5	62	38	20
Ensemble	100	51	36	15	49	24	19

Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant occupé au moins un emploi au cours des trois premières années de vie active (675 000 individus).

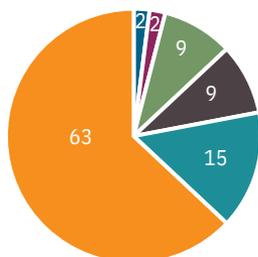
> Nombre de débutants par secteur d'activité



Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant occupé au moins un emploi au cours des trois premières années de vie active (675 000 individus).

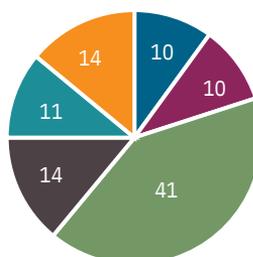
> Répartition des jeunes par niveau de diplôme dans deux secteurs d'activité (en %)

Activités spécialisées scientifiques et techniques



Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant occupé leur premier emploi dans le secteur Activités spécialisées, scientifiques et techniques (61 000 individus).

Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles



Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant occupé leur premier emploi dans le secteur du Commerce (109 000 individus).

- Non-diplômé
- CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3
- Baccalauréat et autre diplôme de niveau 4
- Bac+2
- Bac+3 à 4
- Bac+5 et plus

3.3 > Le premier emploi à durée indéterminée

Au cours de leurs trois premières années de vie active, 71 % des jeunes ont occupé au moins un emploi à durée indéterminée (EDI). Ce type d'emploi apparaît moins accessible pour les jeunes les moins diplômés.

Parmi les jeunes ayant travaillé durant les trois premières années de vie active, 71 % ont occupé au moins un **emploi à durée indéterminée (EDI)**. Ce dernier est, dans 70 % des cas, obtenu lors du premier emploi (transformation de l'EDD pour un EDI par l'employeur). Il est signé trois fois sur quatre dès l'embauche et une fois sur quatre en cours d'emploi. L'accès à l'EDI dépend du niveau de formation : il est plus difficile pour les non-diplômés, les diplômés de CAP-BEP et autre diplôme de niveau 3, ainsi que pour les bacheliers généraux et diplômés de niveau 4 spécialité tertiaire.

La moitié des jeunes accède à un EDI en moins de six mois. Pour autant, ce délai est plus long pour les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire, il dépasse même un an pour 63 % des non-diplômés. Pour un tiers des diplômés de bac+3/4 hors santé social, 37 % des diplômés de niveau bac+5, et 43 % des docteurs, l'accès à un EDI est immédiat à la sortie du système éducatif.

Tous niveaux de diplôme confondus, les hommes et les femmes accèdent de manière équivalente et aussi rapidement à un EDI. Cependant, certaines filières sont touchées par les disparités de genre. Les hommes y ont plus accès que les femmes pour les diplômés de bac+3/4 hors santé social (6 points d'écart), de niveau 3 (8 points d'écart) et de bac+3 à bac+5. Plus le niveau de diplôme est bas, plus l'écart de temps d'accès à l'emploi s'accroît entre les genres, au détriment des femmes.

Dans 85 % des cas, le premier EDI salarié est à temps plein. Cette proportion est plus faible pour les non-diplômés, les bacheliers généraux et les diplômés de l'enseignement secondaire dans les filières tertiaires des niveaux 3 et 4. Le temps partiel concerne deux fois plus les femmes que les hommes.

Lors du premier EDI, la **rémunération** s'élève avec le niveau de diplôme et dépend du statut de cet emploi. Ainsi, à niveau de diplôme équivalent, les fonctionnaires sont mieux rémunérés que les jeunes embauchés en contrat à durée indéterminée (CDI) à l'exception des niveaux bac+5 scientifique et doctorat hors santé où la tendance s'inverse. Les non-salariés perçoivent des revenus plus faibles à tous les niveaux de diplôme (400 euros en médiane), à l'exception notable des diplômés de bac+3/4 en santé social ou scientifique et des docteurs en santé.

Décrocher un EDI ne garantit pas pour autant la pérennité de l'emploi. En effet, pour 42 % des jeunes, le premier EDI a pris fin. Les trois raisons principales sont la démission (65 %), les ruptures conventionnelles (17 %) et les licenciements (8 %). Cet emploi a pris fin pour 14 % dans les trois mois, pour 12 % dans les six mois, pour 20 % dans les 12 mois et 33 % dans les 24 mois.



Le **temps d'accès au premier EDI** est la durée en mois entre la sortie de formation initiale et le premier EDI occupé.

Les **emplois à durée indéterminée (EDI)** regroupent les emplois non salariés (à leur compte ou aides familiaux), les contrats à durée indéterminée (CDI) du secteur privé ou public et les emplois de fonctionnaire.

La **rémunération** correspond au salaire ou traitement mensuel net, primes incluses, à l'embauche du premier EDI (ou en fin de troisième année de vie active si le jeune n'a pas changé d'emploi).

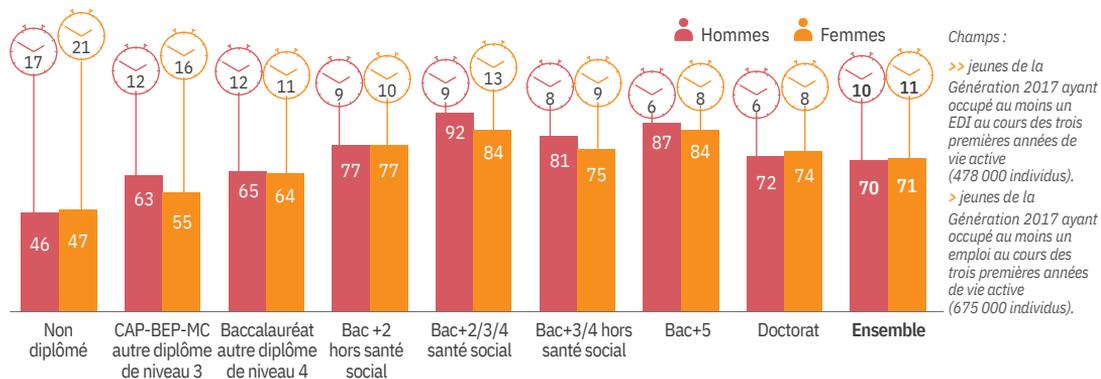
Le **revenu médian** est la valeur telle que la moitié des individus de la population considérée gagne plus, l'autre moitié gagne moins.

> Le premier emploi à durée indéterminée en quelques indicateurs

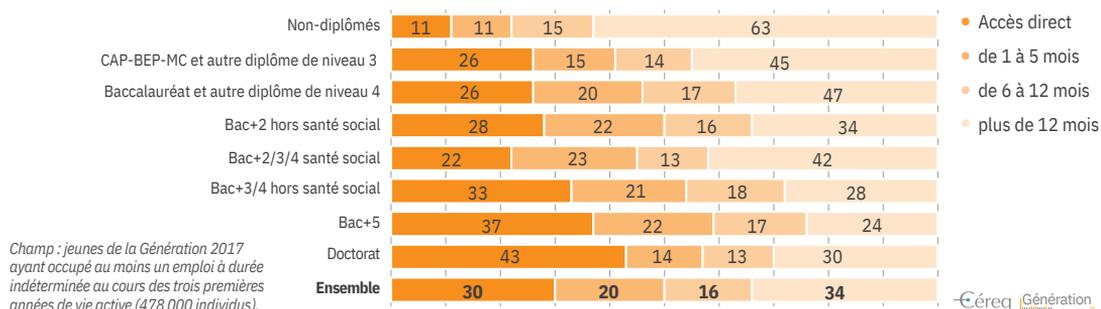
	Lors de leur premier EDI						
	Ils ont occupé au moins un EDI	Ils étaient non salariés	Ils étaient en contrat à durée indéterminée	Ils avaient un emploi de fonctionnaire	Revenu mensuel net médian	Leur EDI a pris fin	Ils travaillaient à temps partiel
	(en %)	(en %)	(en %)	(en %)	(en euros)	(en %)	(en %)
Non-diplômé	46	12	84	4	1 200	53	32
CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3	60	6	90	4	1 200	47	19
CAP-BEP-MC industriel	64	6	91	3	1 250	49	13
CAP-BEP-MC tertiaire	55	5	89	6	1 150	43	28
Baccalauréat et autre diplôme de niveau 4	64	7	86	7	1 200	47	22
Bac pro-techno-BT-BP industriel	69	7	89	4	1 300	40	13
Bac pro-techno-BT-BP tertiaire	64	6	88	6	1 200	47	24
Bac général	61	8	82	10	1 200	53	30
Bac+2 hors santé social	77	6	90	4	1 300	42	14
Bac+2 industriel	78	6	90	4	1 400	34	7
Bac+2 tertiaire	76	5	90	5	1 200	45	17
Bac+2/3/4 santé social	85	8	71	21	1 550	31	12
Bac+3/4 hors santé social	78	7	87	6	1 400	41	13
Bac+3/4 et licence pro LSH, gestion, droit	75	8	86	6	1 350	44	15
Bac+3/4 et licence pro maths, sciences et techniques, STAPS	85	5	91	4	1 500	34	7
Bac+5	85	5	85	10	1 800	37	5
Bac+5 LSH, gestion, droit	81	6	77	17	1 700	36	7
Bac+5 maths, sciences et techniques, STAPS	86	8	90	2	1 850	36	5
École de commerce	92	3	96	1	2 000	42	2
École d'ingénieurs	92	2	96	2	2 000	34	1
Doctorat	73	26	58	16	2 300	30	10
Ensemble	71	7	86	7	1 400	42	15

Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant occupé un emploi (675 000 individus) pour la première colonne, ayant accédé à au moins un emploi à durée indéterminée au cours des trois premières années de vie active pour les cinq colonnes suivantes (478 000 individus), ayant accédé à un EDI salarié pour la dernière colonne sur le temps de travail (445 000 individus).

> Part de jeunes ayant accédé à un EDI (en %) et temps d'accès moyen (en mois)



> Temps d'accès au premier EDI (en %)





> Partie 4

Sur le chemin
de l'insertion ?

4.1 > Les emplois intérimaires

Durant leurs trois premières années de vie active, un jeune sur cinq a travaillé au moins une fois en intérim. Cela est plus fréquent chez les jeunes avec un niveau de formation inférieur ou égal à bac+2.

Parmi les jeunes de la Génération 2017 ayant travaillé durant leurs trois premières années de vie active, 21 % ont effectué au moins une mission d'intérim. Occuper un emploi en intérim est plus fréquent en début de parcours. Ainsi, en octobre 2017, 13 % des jeunes en emploi avaient un contrat d'intérim contre 5 % en octobre 2020. Si la majorité des jeunes intérimaires ont également eu d'autres types de contrats, 19 % n'ont connu que l'intérim pendant cette période. La moitié des jeunes ayant travaillé en intérim y a passé plus de 9 mois sur leurs trois premières années de vie active.

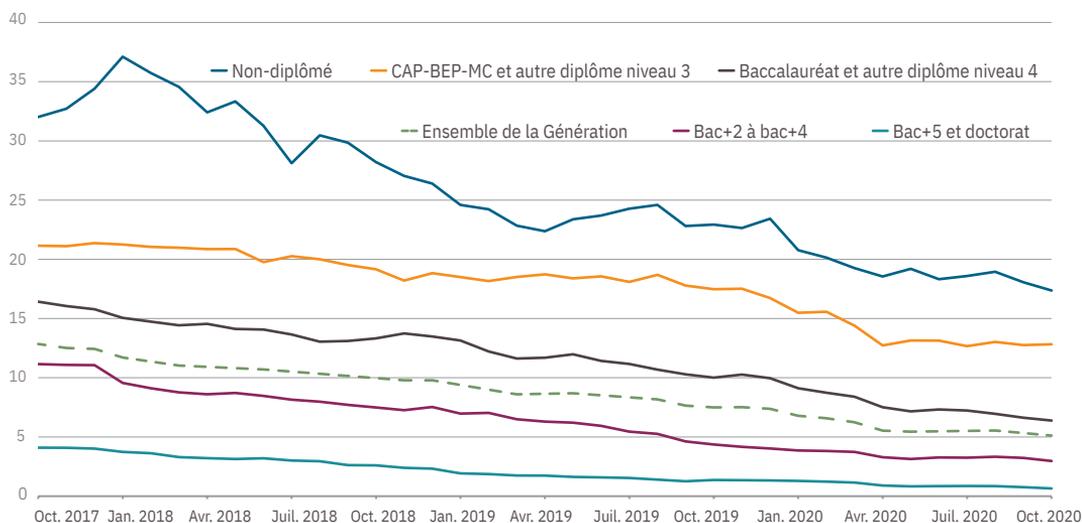
Avoir travaillé en intérim est plus fréquent pour les niveaux de formation les plus bas. Ainsi, les jeunes ayant un niveau inférieur ou égal à bac+2 sont les plus concernés. 37 % des non-diplômés et 32 % des diplômés de CAP-BEP ont travaillé au moins un mois en intérim contre seulement 8 % des diplômés de bac+5.

Ce type de contrat est plus fréquemment utilisé dans les secteurs d'activité à prédominance masculine. Ainsi, 27 % des hommes ont travaillé en intérim contre 17 % des femmes. La part des hommes diplômés de l'enseignement secondaire ayant travaillé en intérim est beaucoup plus importante que celle des femmes. En effet, les diplômés du secondaire travaillent davantage dans les secteurs de l'industrie et du BTP où le recours à l'intérim est le plus élevé. Par exemple, 39 % des hommes titulaires d'un CAP-BEP contre 22 % des femmes ont été employés en intérim. Pour les diplômés de l'enseignement supérieur long, les femmes sont plus souvent intérimaires que les hommes. À ces niveaux, l'intérim concerne surtout le secteur tertiaire, majoritairement féminin.

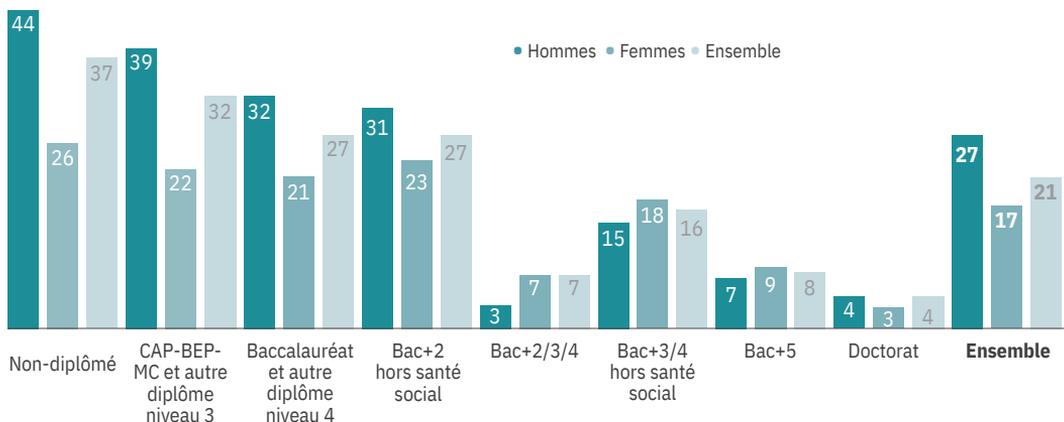
Si l'intérim joue parfois un rôle de transition vers l'emploi stable, les jeunes qui sont passés par ce contrat connaissent globalement des parcours d'insertion moins favorables. Ainsi trois ans après leur sortie d'études, ils sont moins en emploi (70 % contre 81 % des non-intérimaires). Leur stabilité dans l'emploi est moindre, puisque seuls 48 % de ceux passés par l'intérim occupent un emploi à durée indéterminée (71 % des non-intérimaires).

Enfin, la transition vers la vie adulte s'avère plus complexe sur le plan privé car 50 % des jeunes passés par l'intérim vivent toujours chez leurs parents en octobre 2020 (30 % des non-intérimaires). En ce qui concerne la vie en couple et la parentalité, elles interviennent plus tardivement puisque seulement 24 % vivent en couple et 8 % ont des enfants (36 % *versus* 10 % des non-intérimaires) et ce, quel que soit leur niveau de diplôme.

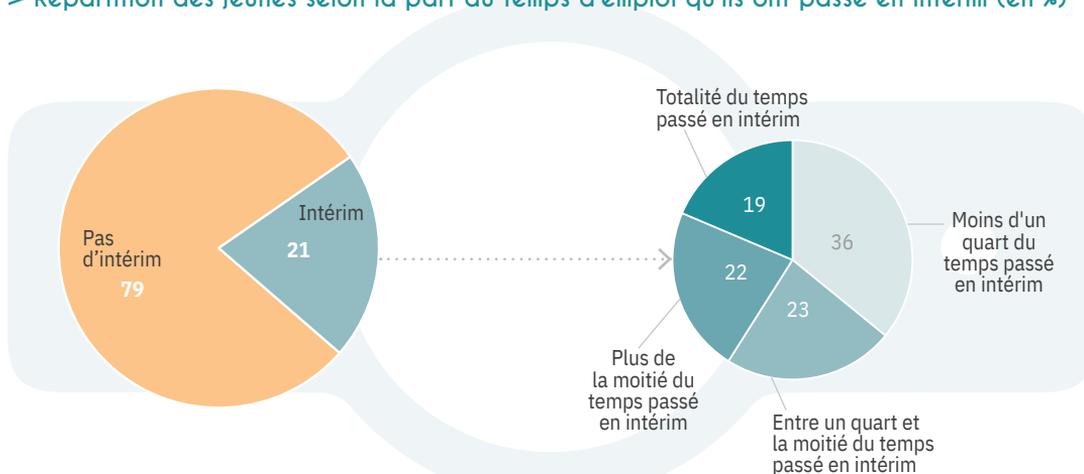
> Évolution de la part de l'emploi intérimaire dans l'emploi par niveau de diplôme (en %)



> Proportion de jeunes ayant travaillé en intérim durant leurs trois premières années de vie active (en %)



> Répartition des jeunes selon la part du temps d'emploi qu'ils ont passé en intérim (en %)



Champ pour les trois graphiques : jeunes de la Génération 2017 ayant travaillé au moins un mois pendant leurs trois premières années de vie active (675 000 individus).

4.2 > Les contrats aidés

La signature d'un contrat aidé a concerné 8 % des jeunes de la Génération 2017. Le contrat d'apprentissage constitue le principal contrat.

Au cours de leurs trois premières années de vie professionnelle depuis leur sortie de formation en 2017, 8 % des sortants de cette Génération (soit 55 000 jeunes) ont occupé au moins un emploi aidé. Il peut s'agir d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, d'un contrat unique d'insertion (CUI), d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), d'un contrat parcours emploi compétences (PEC), ou d'un contrat d'avenir (CA). Les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation visent à obtenir un diplôme ou une qualification quand les autres types de contrats aidés s'attachent plus particulièrement à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté. Les principaux bénéficiaires de ces contrats aidés sont issus de l'enseignement secondaire, diplômés (59 %) ou non (19 %), et ont moins fréquemment quitté le système éducatif après une dernière année en alternance.

Les principaux contrats signés associent expérience de travail et formation. L'apprentissage tient la première place parmi les premiers contrats aidés signés (42 %) suivi du contrat de professionnalisation (33 %) et d'un regroupement des autres contrats relevant d'une mesure publique d'emploi (CUI-CAE-PEC, CA) avec 25 %. Cette hiérarchie reste inchangée pour chaque niveau de diplôme.

Conforme à son objectif d'aide à l'emploi, la signature du premier contrat aidé intervient massivement après une première année sur le marché du travail (dans 80 % des cas) et marginalement dans les six premiers mois de vie active (dans 12 % des cas). Mais juste avant celle-ci, environ six signataires sur dix occupaient un emploi et un sur quatre était au chômage.

En moyenne, cette première expérience en emploi aidé dure 10 mois, avec une faible variabilité (de 1 à 2 mois) selon le type de contrat. La durée totale en contrat aidé représente 42 % du temps total passé en emploi sur les trois ans, avec une disparité selon la hiérarchie des niveaux d'études des jeunes : elle atteint 54 % pour les non-diplômés, 42 % pour les diplômés de l'enseignement secondaire et 35 % pour leurs homologues titrés dans l'enseignement supérieur.

En octobre 2020, 53 % des bénéficiaires d'un contrat aidé avant cette date sont en emploi, contre 71 % pour les jeunes qui n'en ont pas disposé. Ces proportions ne varient pas selon le type du premier contrat aidé obtenu. Pour l'ensemble des jeunes en emploi, qu'ils aient occupé ou non un emploi aidé, et en particulier pour les sortants de l'enseignement supérieur, l'emploi à durée indéterminée (non-salarié, contrat à durée indéterminée, fonctionnariat) constitue la forme statutaire majoritaire. En revanche, pour les sortants de l'enseignement secondaire passés par un contrat aidé, ils exercent tout autant en emploi stable qu'en emploi à durée déterminée.

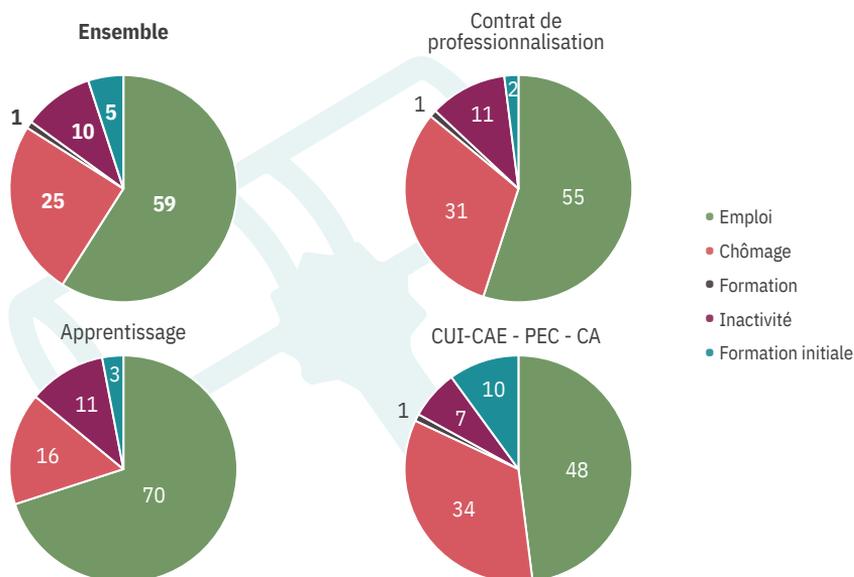
> Caractéristiques de la population des jeunes ayant obtenu au moins un emploi aidé (en %)

	Part des jeunes ayant effectué au moins un contrat aidé	Répartition des bénéficiaires d'un emploi en contrat aidé selon le genre*			Type de contrat aidé*			
		Homme	Femme	Ensemble	Contrat pro	Apprentissage	CUI - CAE - PEC - CA	Total
Non-diplômé	17	24	14	19	37	39	24	100
Secondaire	12	57	61	59	29	45	26	100
CAP-BEP-MC et autre diplôme niveau 3	12	14	12	13	30	36	34	100
Bac pro-BT-BP-MC et autre diplôme de niveau 4	10	21	21	21	31	40	29	100
Bac général/ technologique	14	23	28	25	28	53	19	100
Supérieur	4	19	25	22	37	38	25	100
Bac+2	7	9	9	9	37	41	22	100
Bac+3/4	4	6	9	8	36	43	21	100
Bac+5 et plus	2	3	7	5	38	25	37	100
Ensemble	8	100	100	100	33	42	25	100

Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant occupé au moins un emploi (675 000 individus).

*Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant occupé au moins un emploi en contrat aidé (55 000 individus).

> Situation avant le premier contrat aidé (%)



Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant occupé au moins un emploi en contrat aidé (55 000 individus).

> Situation professionnelle en octobre 2020 selon l'occurrence d'un emploi en contrat aidé (en %)

	Part en emploi*	Part en emploi à durée indéterminée**	Taux de chômage***
Leur premier contrat aidé était :	53	38	20
un contrat de professionnalisation	53	41	23
un contrat d'apprentissage	51	31	16
un CUI-CAE - PEC - CA	53	41	21
Ils n'ont pas signé de contrat aidé	71	75	19

*Champ : jeunes de la Génération 2017 (hors contrat aidé en octobre 2020).

** Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020 (hors contrat aidé à cette date).

***Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi ou au chômage en octobre 2020 (hors contrat aidé à cette date).

4.3 > Le service civique

Sur l'ensemble des jeunes de la Génération 2017, environ 64 000 se sont engagés dans un service civique durant leurs études ou après leur sortie de formation, soit près d'un jeune sur dix ayant terminé ses études en 2017.

Le service civique est un dispositif créé en 2010 qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général. Les services civiques sont réalisés dans des organismes sans but lucratif qui peuvent être des établissements publics ou privés dont les activités portent sur la solidarité, la culture ou l'environnement. Ce dispositif assure une indemnisation de 500 euros par mois aux participants.

Parmi l'ensemble de la Génération, 9 % des jeunes ont réalisé un service civique, soit durant leurs études, soit durant leurs trois premières années de vie professionnelle. Les femmes sont un peu plus concernées que les hommes (10 % contre 7 %). Les jeunes issus de **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sont également plus concernés que les autres (12 % contre 8 %). Les sortants d'un baccalauréat général (17 %) ainsi que d'un bac technologique (12 %) sont les plus enclins à s'engager dans un service civique. À l'inverse, les diplômés de niveau bac+5 ou plus le sont moins souvent. Les jeunes sortants non diplômés sont dans la moyenne, 10 % d'entre eux ayant effectué un service civique.

Avant leur entrée en mission, 41 % étaient étudiants, 34 % au chômage, 12 % en emploi et 13 % étaient dans une autre situation. Le moment où débute le service civique diffère selon le niveau de diplôme. Ainsi, les jeunes les plus diplômés le réalisent souvent au cours ou directement après la fin de leurs études. Cela concerne 80 % des diplômés de bac+5 et plus, et seulement 35 % des sortants sans diplôme. À l'inverse, pour les moins diplômés, le service civique apparaît plus tard dans le parcours d'insertion. Ainsi, les diplômés de l'enseignement secondaire sont davantage au chômage ou dans une autre situation aux marges ou hors de l'activité et de la formation au moment de leur entrée en mission (54 %, contre 32 % des diplômés de l'enseignement supérieur).

Même si le service civique n'est pas juridiquement considéré comme un emploi, pour beaucoup il constitue une première étape vers l'insertion professionnelle. Ainsi, parmi les jeunes ayant réalisé un service civique au cours de leurs trois premières années de vie active, celui-ci fait office de première expérience professionnelle (hors stages en cours d'études) pour 68 % d'entre eux et même de l'unique « emploi » du parcours pour 18 % des engagés.



Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sont des quartiers issus de la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville en 2014, identifiés à partir d'un critère de concentration de la population à bas revenu.

> Part de jeunes ayant réalisé un service civique (en %)

Plus haut niveau de diplôme en 2017	Part de jeunes ayant réalisé un service civique*		
	Au global	Parmi les hommes	Parmi les femmes
Non-diplômé	10	2	13
CAP-BEP et autre diplôme de niveau 3	8	7	10
Bac pro-BT-BP-MC et autre diplôme niveau 4	8	7	10
Bac technologique	12	12	12
Bac général	17	13	21
Bac+2 hors santé social	7	5	9
Bac+2/3/4 santé social	4	Non significatif	4
Licence pro	5	5	5
Autre bac+3/4 hors santé social	11	10	12
Bac+5 hors écoles	6	5	7
Écoles de commerce et d'ingénieurs	3	3	4
Doctorat	1	0	1
Ensemble	9	7	10

Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

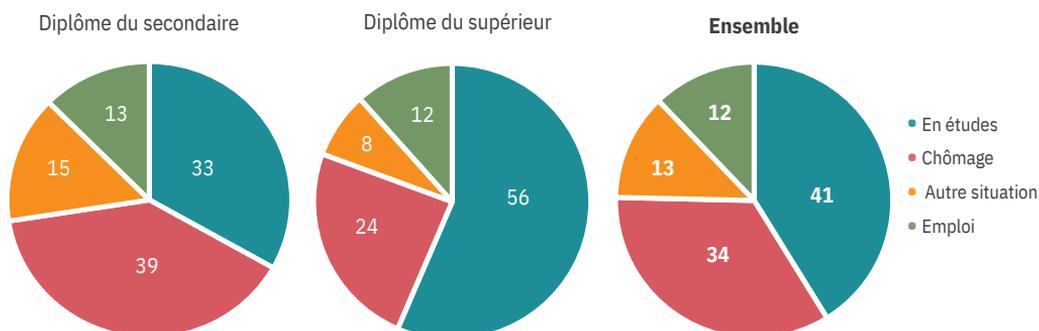
*Avant la fin de leurs études ou lors de leurs trois premières années de vie active.

> Temps d'accès au service civique selon le plus haut niveau de diplôme (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 s'étant engagés dans un service civique (64 000 individus).

> Situation sur le marché du travail trois mois avant le début du service civique selon le niveau de diplôme (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 s'étant engagés dans un service civique (64 000 individus).

4.4 > Dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

Depuis leur sortie de formation, 61 % des sortants de la Génération ont eu recours à Pôle emploi ou à l'APEC, et 23 % à une Mission locale ou à une PAIO. Les jeunes inscrits dans ces organismes présentent des caractéristiques distinctes et bénéficient de prestations qui, pour certains, ont contribué à leur insertion professionnelle et sociale.

L'entrée dans la vie active est loin d'être un long fleuve tranquille pour les jeunes sortant nouvellement de formation. Afin de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale, 61 % de l'ensemble des sortants de cette Génération se sont inscrits à Pôle emploi ou à l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), et 23 % à une Mission locale ou une PAIO (permanence d'accueil, d'information et d'orientation). Pendant que certains d'entre eux (18 %) se sont inscrits dans ces deux types d'organismes, d'autres (34 %) n'ont eu recours à aucun des deux.

Les jeunes qui se sont inscrits dans une Mission locale ou une PAIO présentent des caractéristiques plutôt différentes de celles et ceux qui se sont inscrits à Pôle emploi ou à l'APEC. Le premier type d'organisme concerne surtout les sortants de la voie scolaire et les non-diplômés, conformément à sa mission, les proportions de femmes et d'hommes étant similaires. En revanche, le second type d'organisme accueille davantage les femmes, les sortants de l'alternance et tous les niveaux de diplôme, sachant toutefois que les adhérents à l'APEC proviennent exclusivement du second cycle de l'enseignement supérieur.

Si ces organismes se distinguent par les caractéristiques de leurs populations, ils se différencient également par les opportunités qu'ils offrent aux jeunes. Concernant Pôle emploi ou l'APEC, ces établissements ont particulièrement permis aux jeunes de percevoir des allocations (55 %), de mieux cibler leur recherche d'emploi (27 %) ou de trouver un emploi ou un stage (19 %). Quant aux jeunes accueillis en Mission locale ou en PAIO, ils indiquent que ces structures leur ont permis avant tout de mieux cibler leur recherche d'emploi (54 %), de trouver un emploi ou un stage (42 %) ou d'accéder à une formation, dans 31 % des cas. Par ailleurs, compte tenu de la spécificité de leur public, les Missions locales offrent d'autres formes d'accompagnement permettant aux jeunes de lever leurs difficultés sociales comme l'accès aux logements ou aux soins de santé. Respectivement 6 % et 7 % des jeunes inscrits ont bénéficié de ces opportunités.

Outre ces services, les jeunes, particulièrement ceux qui sont en situation de grande vulnérabilité, peuvent bénéficier auprès de la Mission locale d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) ou de la Garantie jeunes, qui apparaît comme une modalité spécifique du PACEA. Ainsi, parmi l'ensemble des jeunes qui ont eu recours au moins une fois à la Mission locale durant les trois années suivant leur sortie de formation, 39 % ont signé un contrat d'accompagnement de type PACEA (32 % de type Garantie jeunes). Il s'agit particulièrement des jeunes dépourvus de diplôme.

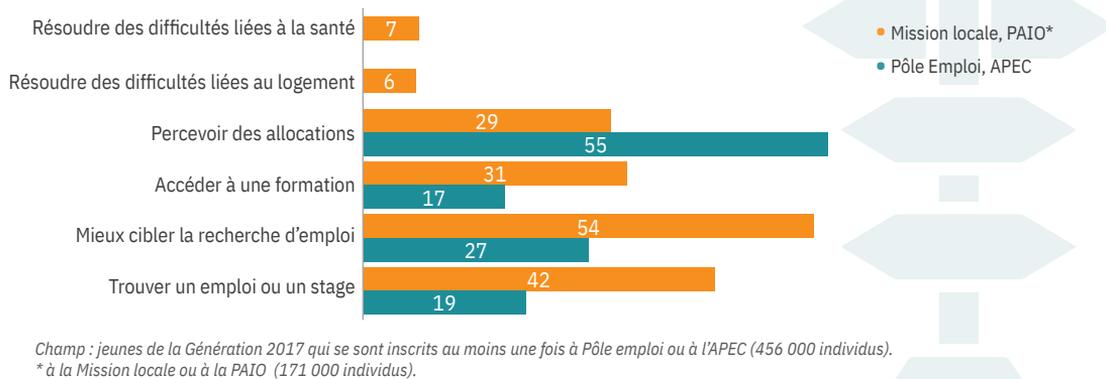
> Recours aux organismes d'aide à l'insertion professionnelle (en %)



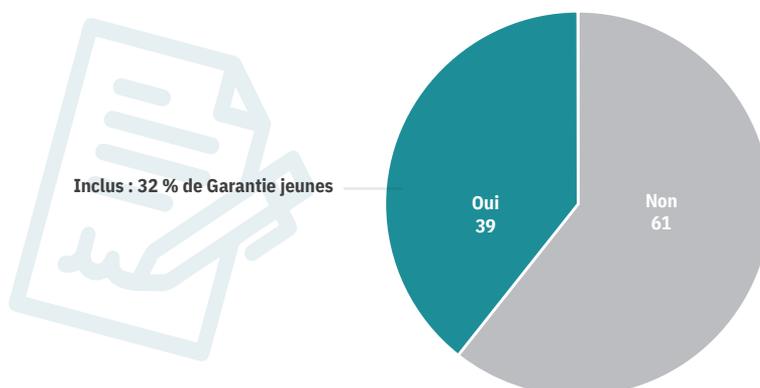
	Pôle emploi, APEC			Mission locale, PAIO		
	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme
Non-diplômé	62	60	65	60	56	65
Secondaire	66	63	70	31	27	35
CAP-BEP-MC et autre diplôme niveau 3	72	71	74	43	38	49
Bac pro-BT-BP-MC et autre diplôme de niveau 4	66	60	72	28	24	33
Bac technologique	67	64	69	29	27	31
Bac général	61	56	65	26	21	30
Supérieur	56	55	58	6	5	7
Bac+2 hors santé social	64	62	66	15	14	16
Bac+2/3/4 santé social	44	26	47	2	1	3
Licence pro	56	54	58	6	4	7
Autre bac+3/4 hors santé social	60	58	61	11	9	12
Bac+5 hors écoles	56	53	58	2	2	2
École de commerce et d'ingénieurs	52	47	57	1	0	1
Doctorat	43	50	37	0	0	0
Ensemble	61	59	63	23	23	23

Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

> Opportunités offertes par les organismes d'aide à l'insertion personnelle (en %)



> Signature d'un contrat d'accompagnement de type Pacea* (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 inscrits au moins une fois à la Mission locale ou PAIO (171 000 individus).

*Le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) a remplacé le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

4.5 > Chômage et recherche d'emploi

Les jeunes de la Génération 2017 sont 60 % à avoir connu au moins une fois le chômage durant leurs trois premières années de vie active. Parmi ceux ayant occupé au moins un emploi, cet épisode de chômage est survenu dans 41 % des cas directement à la sortie des études.

Parmi les jeunes de la Génération 2017, 41 % n'ont jamais été au chômage durant les trois années suivant leur sortie de formation, alors que 39 % l'ont été plus de six mois (67 % chez les non-diplômés). Parmi les jeunes ayant fait l'expérience du chômage, 55 % n'ont connu qu'un seul épisode, alors que 19 % en ont vécu au moins trois, cette part s'élevant même à 24 % pour les diplômés de l'enseignement secondaire.

Parmi les jeunes ayant occupé au moins un emploi, la première expérience de chômage intervient directement à la fin des études pour 41 % d'entre eux ; à l'inverse, 59 % de la Génération accède immédiatement à son premier emploi. Parmi les diplômés de grandes écoles (commerce, ingénieurs), 33 % font l'expérience du chômage avant leur premier emploi, alors que cela concerne 62 % des non-diplômés. Pour 26 % de ces derniers, l'accès au premier emploi se fait après plus d'un an, et pour 9 % d'entre eux, après deux ans ou plus.

L'évolution du **taux de chômage** au cours des trois premières années de vie active de la Génération 2017 connaît une tendance globale à la baisse, avec néanmoins des niveaux très contrastés en fonction du plus haut diplôme détenu : plus le niveau de diplôme est élevé, plus le taux de chômage est bas. La première phase de l'évolution triennale du taux de chômage dure un an environ et se caractérise par une baisse relativement rapide et continue : les jeunes terminent leur formation et une minorité (41 % de ceux ayant occupé au moins un emploi) connaissent un premier épisode de chômage dont ils sortiront plus ou moins rapidement (cf. supra). La deuxième phase dure 18 mois, période durant laquelle le chômage continue de décroître mais à un rythme plus lent. La troisième phase correspond à la période du premier confinement et aux mois qui ont suivi l'entrée dans la crise sanitaire : le chômage repart à la hausse durant le confinement (+3 points entre février et mai 2020) et particulièrement pour les moins diplômés (entre +4 et +6 points). Le déconfinement, avec la reprise partielle de l'activité durant la période estivale, participe à la baisse des taux de chômage des moins diplômés, qui ne parviennent néanmoins pas tout à fait à leurs niveaux d'avant la crise sanitaire. Les taux de chômage des plus diplômés ne connaissent quant à eux pas de réelle diminution « post-déconfinement ».

Au moment de l'enquête, le taux de chômage des jeunes s'établit à 20 %. Leur prospection portait principalement sur leur département (79 %), leur commune (73 %) et leur région (66 %). Moins d'un jeune sur trois étend sa prospection à d'autres régions, et 15 % à l'étranger, ceci s'observant particulièrement pour les diplômés de l'enseignement supérieur et les hommes.



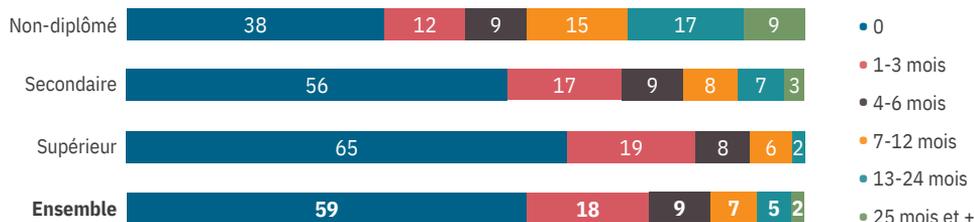
Le **taux de chômage** correspond à la part des individus sans emploi et à la recherche d'un emploi parmi les actifs (jeunes en emploi ou au chômage).

> Temps total passé au chômage durant les trois premières années de vie active (en %)

	0	De 1 à 5 mois	De 6 à 12 mois	De 13 à 23 mois	2 ans et +
Non-diplômé	24	9	15	18	34
Enseignement secondaire	36	20	17	15	12
CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3 - industriel	31	16	16	18	19
CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3 - tertiaire	26	14	17	19	24
Bac pro-BT-BP-MC et autre diplôme de niveau 4 - industriel	40	21	15	14	10
Bac pro-BT-BP-MC et autre diplôme de niveau 4 - tertiaire	37	22	16	15	10
Bac techno - industriel	32	23	24	11	10
Bac techno - tertiaire	33	25	19	14	9
Bac général	37	21	19	13	10
Enseignement supérieur	48	26	15	8	3
<i>Supérieur court</i>	46	26	15	9	4
Bac+2 hors santé social - industriel	43	26	18	10	3
Bac+2 hors santé social - tertiaire	38	26	18	12	6
Bac+2/3/4 santé social	65	27	5	2	1
Licence pro LSH, gestion, droit	44	26	19	9	2
Licence pro maths, sciences et techniques, STAPS	56	27	12	4	1
Autre bac+3/4 LSH, gestion, droit	45	25	14	10	6
Autre bac+3/4 maths, sciences et techniques, STAPS	40	24	18	12	6
<i>Supérieur long</i>	51	26	15	6	2
Bac+5 LSH, gestion, droit	47	26	16	8	3
Bac+5 maths, sciences et techniques, STAPS	47	28	17	6	2
École de commerce	50	26	16	6	2
École d'ingénieurs	56	29	12	3	0
Doctorat santé	82	11	4	2	1
Doctorat hors santé	42	26	18	11	3
Ensemble	41	22	16	12	11

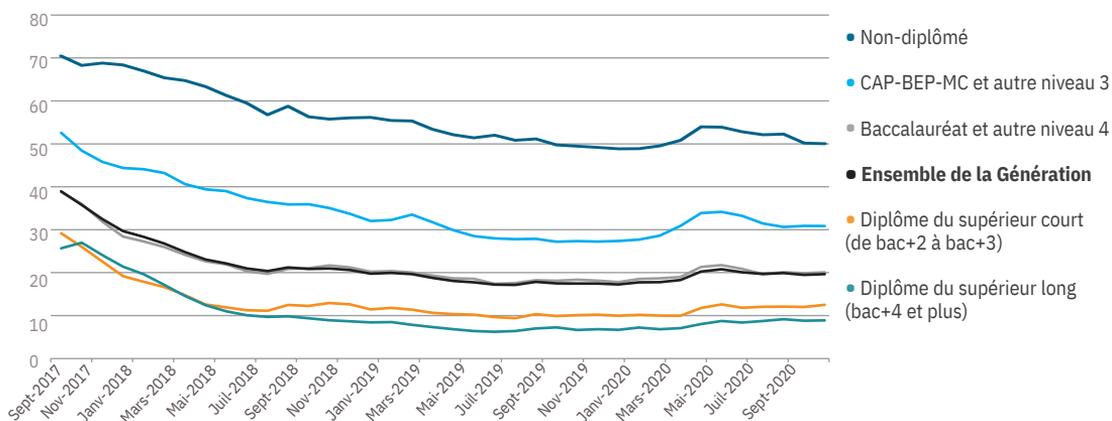
Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

> Durée de l'épisode de chômage avant l'accès au premier emploi (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant occupé au moins un emploi (675 000 individus).

> Évolution du taux de chômage (en %)



Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

4.6 > Les autres situations aux marges ou hors de l'activité et de la formation

Au cours des trois premières années de vie active, un tiers de la Génération 2017 s'est retrouvée au moins une fois hors du marché du travail et de la formation. Cette situation n'est pas pour autant synonyme d'un éloignement total de l'activité professionnelle.

Pendant les trois années suivant leur sortie d'études, 34 % des jeunes de la Génération 2017 ont passé au moins un mois hors du marché du travail et de la formation. 8 % d'entre eux y ont passé plus de la moitié de leur parcours post-études.

Ces mois passés **hors du marché du travail** et de la formation ne sont pas forcément synonymes d'un éloignement total de l'activité professionnelle. En effet, 41 % du temps passé dans ce type de situation a été consacré à l'entrée en activité (création d'entreprise, préparation concours...) ou à l'acquisition d'expériences (stages, bénévolat, au pair...). Autre occupation fréquente, 33 % du temps a été dédié à des vacances ou à une année sabbatique. Seulement 26 % du temps correspond à des périodes sans activité pour des raisons personnelles, de santé ou d'autres raisons.

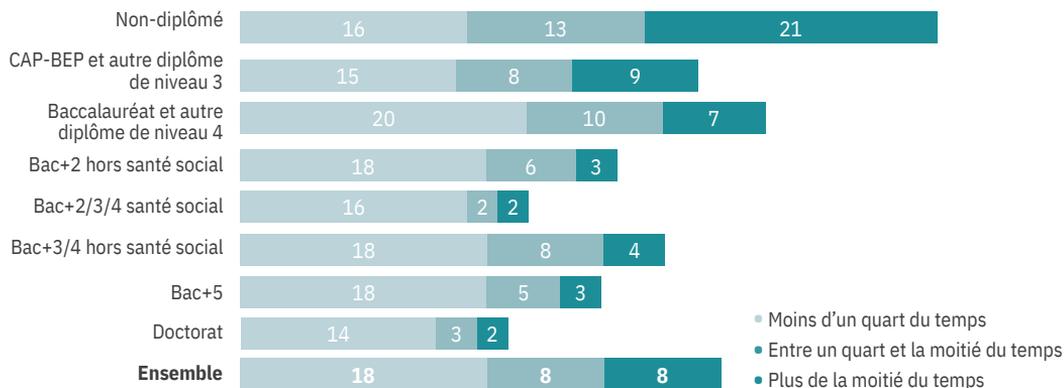
Les moins diplômés sont davantage concernés par ces périodes hors du marché du travail et de la formation que les plus diplômés. Ainsi, 50 % des non-diplômés ont connu au moins une période de ce type durant les trois premières années de vie active, contre 26 % des diplômés de bac+5. De plus, les moins diplômés passent plus de temps hors du marché du travail et de la formation : 21 % des non-diplômés y ont passé plus de la moitié du temps contre 3 % des diplômés de bac+5. Les situations vécues pendant ces périodes diffèrent. Les non-diplômés et les diplômés de l'enseignement secondaire sont davantage sans activité pour des raisons de santé, de parentalité ou d'autres raisons. Les diplômés de l'enseignement supérieur consacrent, quant à eux, une part plus importante du temps aux vacances (ou année sabbatique).

Le temps passé hors du marché du travail et de la formation est équivalent pour les hommes et les femmes tant qu'ils n'ont pas d'enfant : seulement 6 % des femmes et 7 % des hommes sans enfant y ont passé plus de la moitié du temps. La parentalité fait cependant diverger les parcours. Parmi les jeunes mères, 17 % ont passé plus de la moitié de leur parcours post-études hors du marché du travail et de la formation contre 5 % des pères. Ces écarts entre mères et pères sont plus marqués pour les niveaux de diplôme les plus bas : l'écart est de 22 points chez les non-diplômés et de 4 points chez les titulaires d'un bac+5. Ainsi, une fois parents, les hommes sont moins souvent dans des situations hors du marché du travail et de la formation (23 %), alors que pour les femmes, la parentalité a l'effet inverse (49 %).



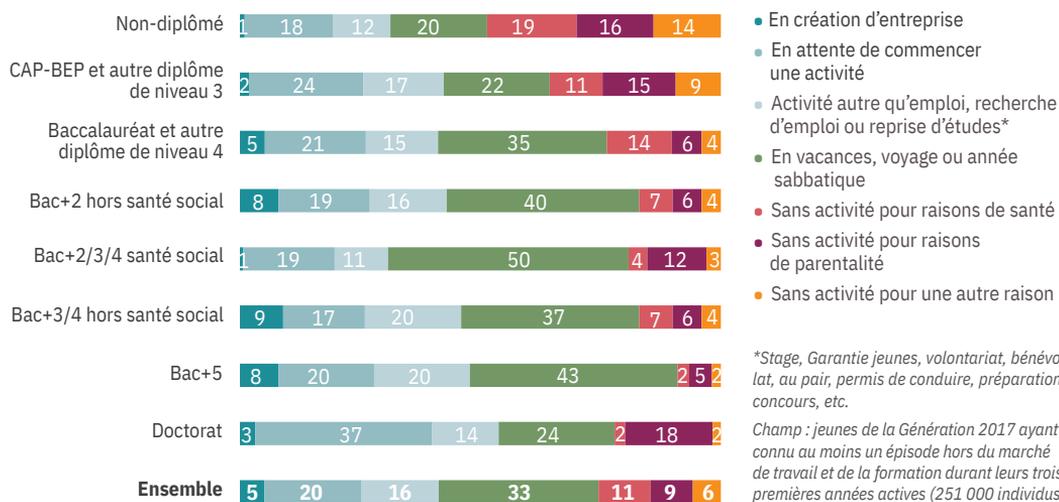
Une période hors du marché du travail et de la formation renvoie à une période où les individus se déclarent comme n'étant ni en emploi, ni en recherche d'emploi, ni en formation, ni en reprise d'études, ni en service civique.

> Part du parcours passée dans des situations hors du marché de travail et de la formation selon le plus haut diplôme (en %)



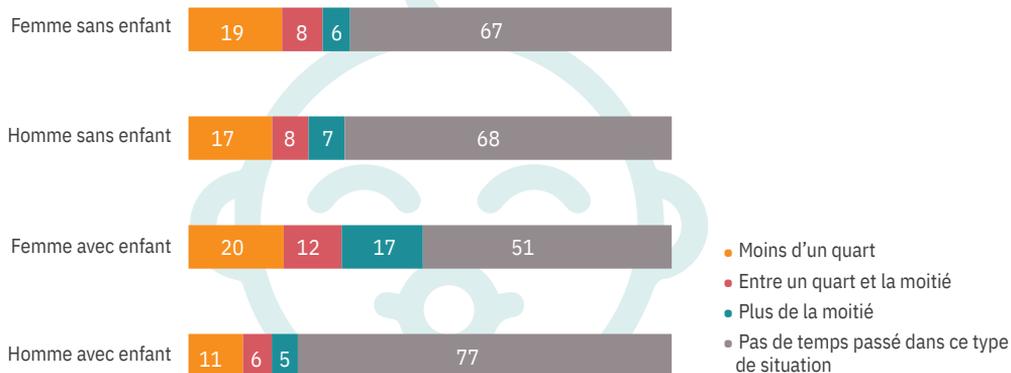
Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

> Répartition du temps passé dans les diverses situations hors du marché de travail et de la formation selon le plus haut diplôme (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant connu au moins un épisode hors du marché de travail et de la formation durant leurs trois premières années actives (251 000 individus).

> Part du parcours post-formation passée dans des situations hors du marché de travail et de la formation selon le sexe et la parentalité (en %)



Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

4.7 > Le retour en formation

Parmi les jeunes de la Génération 2017, 17 % retournent en formation en début de vie active et près de deux tiers visent un diplôme de l'Éducation nationale ou un titre professionnel. Ce retour en formation se déroule en contrat d'alternance dans 29 % des cas.

Les retours en formation en début de vie active concernent en premier lieu les bacheliers généraux et technologiques sortis directement de lycée après leur diplôme ou après un passage non diplômé dans l'enseignement supérieur. Un tiers de ces jeunes bacheliers ont ainsi connu un retour en formation au cours de leurs trois premières années de vie active. Si le retour en formation est un phénomène d'ampleur pour ces deux types de bacheliers, il concerne aussi largement les non-diplômés (28 %), les diplômés de niveau 3 (CAP-BEP-MC, 17 %) et les sortants de niveau 4 professionnel (bac, 15 %). Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur, les diplômés de niveau bac+3/4 sont les plus concernés (18 %), alors que les diplômés de bac+5 et d'écoles de commerce et d'ingénieurs ne le sont que marginalement (5 %).

Les contrats d'alternance représentent 29 % des retours en formation, tous diplômes confondus. Parmi les niveaux de diplôme pour lesquels le retour en formation est notable (supérieur à 10 %), la voie de formation par alternance semble plus fréquemment privilégiée par les diplômés des cursus les plus professionnalisants (titulaires de CAP, bac professionnel et licence professionnelle, ou encore les diplômés de bac+2). Femmes et hommes retournent en formation dans des proportions proches (sauf au niveau CAP-BEP où les femmes sont plus concernées, 20 % contre 14 %) mais les premières optent moins souvent pour le format de l'alternance, à tous les niveaux de diplôme.

Près de quatre jeunes sur dix qui retournent en formation préparent un diplôme d'État ou de l'Éducation nationale et un peu plus d'un quart visent un titre professionnel délivré par le ministère du Travail. Les non-diplômés préparent moins fréquemment un diplôme de l'Éducation nationale. Beaucoup plus concernés par le chômage en début de vie active, ces derniers s'engagent plus fréquemment dans des formations d'aide au retour à l'emploi *via* Pôle emploi, les Missions locales ou intègrent des écoles de la deuxième chance (catégorie « autre » dans le graphique ci-contre).

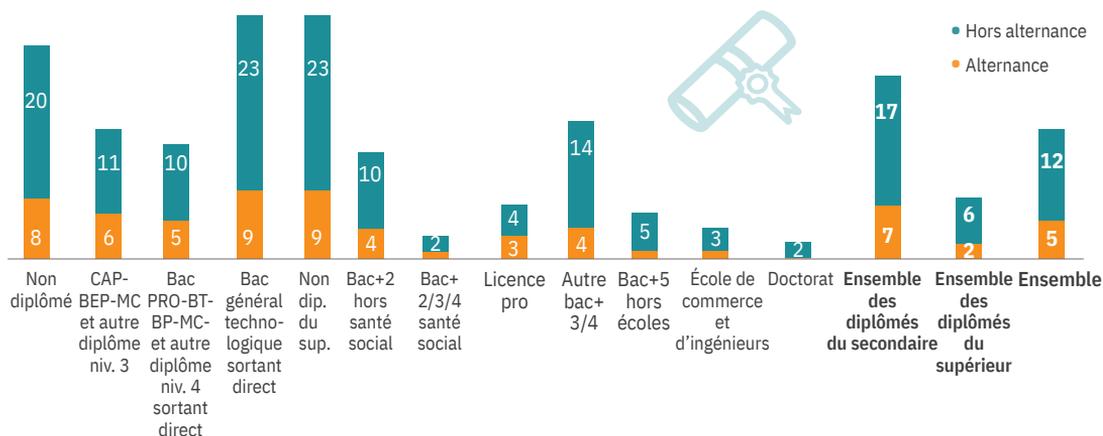
Ces retours en formation s'inscrivent dans des trajectoires variées. Ils peuvent venir renouer avec une scolarité interrompue en raison de difficultés personnelles, ou empêchée : parmi les jeunes ayant interrompu leur scolarité car refusés dans la formation de leur choix, 28 % ont repris une formation. Ils font également plus souvent suite à des difficultés sur le marché du travail : 27 % des jeunes ayant connu moins de 6 mois d'emploi durant leur première année de vie active sont retournés en formation. Enfin, ces retours interviennent majoritairement dans le cadre d'un parcours ascendant : parmi ceux visant l'obtention d'un diplôme, 82 % concernent la préparation d'un diplôme d'un niveau plus élevé que celui détenu à la sortie de formation initiale.



Les retours en formation concernent des individus ayant au préalable interrompu leurs études plus de 16 mois après leur sortie du système scolaire en 2016-2017.

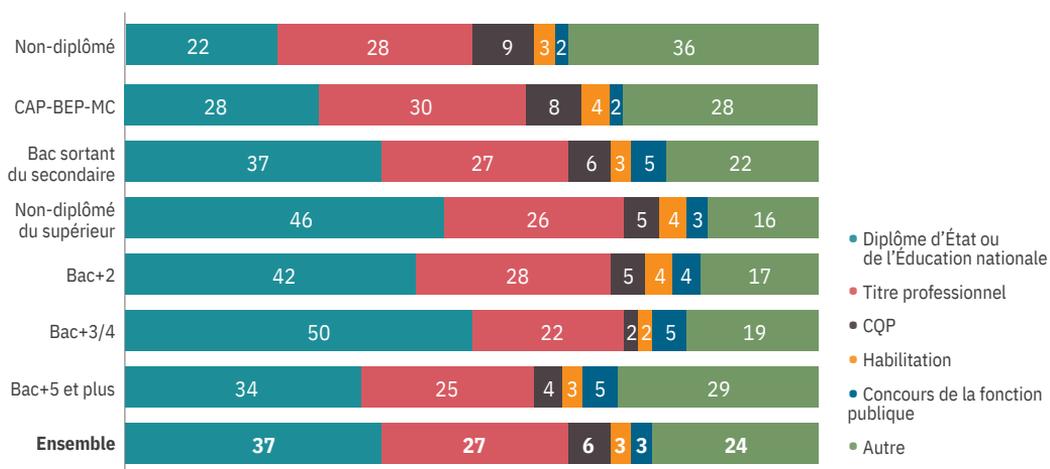
Sont pris en compte ici dans les retours en formation : ceux réalisés comme activité principale et ceux réalisés en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation). La répartition par type de certification a été effectuée sur le premier retour en formation si plusieurs ont été déclarés.

> Retours en formation dans les trois ans suivant la fin de la formation initiale selon le plus haut niveau de diplôme du jeune (en %)



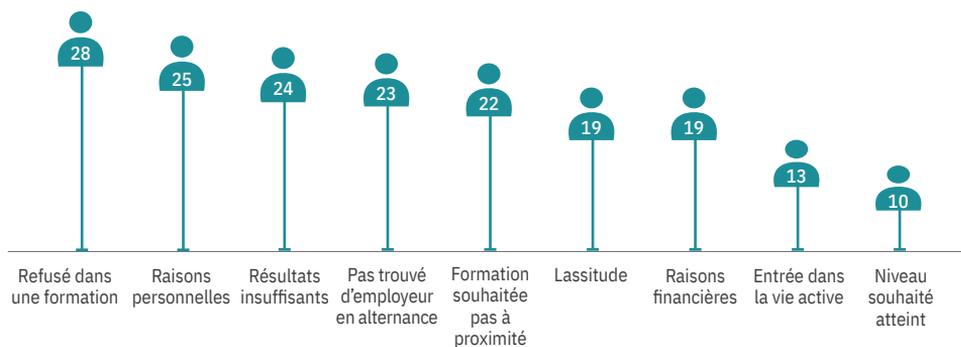
Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

> Type de certification préparée lors du premier retour en formation selon le plus haut niveau de diplôme du jeune en 2017 (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 retournés en formation au cours de leurs trois premières années de vie active (125 000 individus).

> Retours en formation selon la raison d'arrêt des études en 2017 (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 retournés en formation au cours de leurs trois premières années de vie active (125 000 individus).



> Partie 5

Les événements
et changements
au cours de
l'insertion
professionnelle

5.1 > Mobilité d'employeurs et évolution sectorielle de la main-d'œuvre

C'est pour les diplômés de bac et bac+2 que la mobilité professionnelle est la plus importante. Au fil du temps, les secteurs du commerce et de l'hébergement & restauration perdent de leur attractivité initiale au profit des secteurs du social, de la santé et de l'administration publique.

Les parcours professionnels au cours des trois premières années de vie active ne sont pas homogènes ; la mobilité entre emplois ou le temps passé en emploi varient selon les niveaux et types de formation initiale.

La situation la plus courante est de n'avoir connu qu'un seul emploi. Elle concerne 39 % de la cohorte mais 58 % des ingénieurs diplômés et 51 % des docteurs en santé. L'absence d'emploi est un risque concrétisé pour 35 % des sortants sans diplôme, mais seulement 10 % de l'ensemble de la Génération et 3 % des diplômés du supérieur long. Une mobilité importante sur le marché du travail est surtout le fait des diplômés de niveau bac et BTS-DUT dont 30 à 33 % connaissent au moins trois séquences d'emplois.

Corrélativement, la durée moyenne d'une **séquence d'emploi** est d'autant plus faible que la mobilité est importante : elle est respectivement de 16 et 17 mois pour les bacheliers généraux et bacheliers technologiques, et tombe à 12 mois pour les sortants sans diplôme qui connaissent les temps d'accès au premier emploi les plus longs, mais de 27 mois pour les docteurs en santé.

Le nombre total de mois passés en emploi sur les trois ans est globalement croissant avec le niveau de diplôme. Il est maximal pour les diplômés des domaines du social et de la santé.

La répartition sectorielle des emplois reste différenciée selon le sexe. Au premier emploi, le secteur de la santé humaine et de l'action sociale accueille plus de 17 % des jeunes femmes mais moins de 4 % de leurs homologues masculins. Ces derniers sont en revanche bien plus présents que leurs consœurs dans les industries manufacturières, la construction et les transports et entreposage (29 % *versus* 12 %).

La structure sectorielle des emplois se déforme assez peu entre le premier emploi et octobre 2020 malgré des taux de maintien au sein de chaque secteur qui varient de 41 % dans les activités immobilières à 82 % dans la santé humaine et l'action sociale. Parmi les plus fortes variations pour les femmes, la part de ce dernier secteur s'accroît de 1,3 points sur la période, comme pour l'administration publique alors que celui du commerce se replie de 2,3 points. Les variations sont plus mesurées chez les hommes hormis pour l'administration publique qui représente 9 % des emplois en octobre 2020, soit 1,8 points de plus qu'au premier emploi.

Au total, on assiste, au cours de ces trois années, à une croissance de l'emploi public ou parapublic et à un repli des emplois des secteurs à forte rotation de main-d'œuvre comme l'hébergement et restauration et le commerce.



Une **séquence d'emploi** est une période d'une durée d'au moins un mois sans interruption passée chez un même employeur.

> Nombre de séquences d'emplois* depuis la sortie du système éducatif (en %)

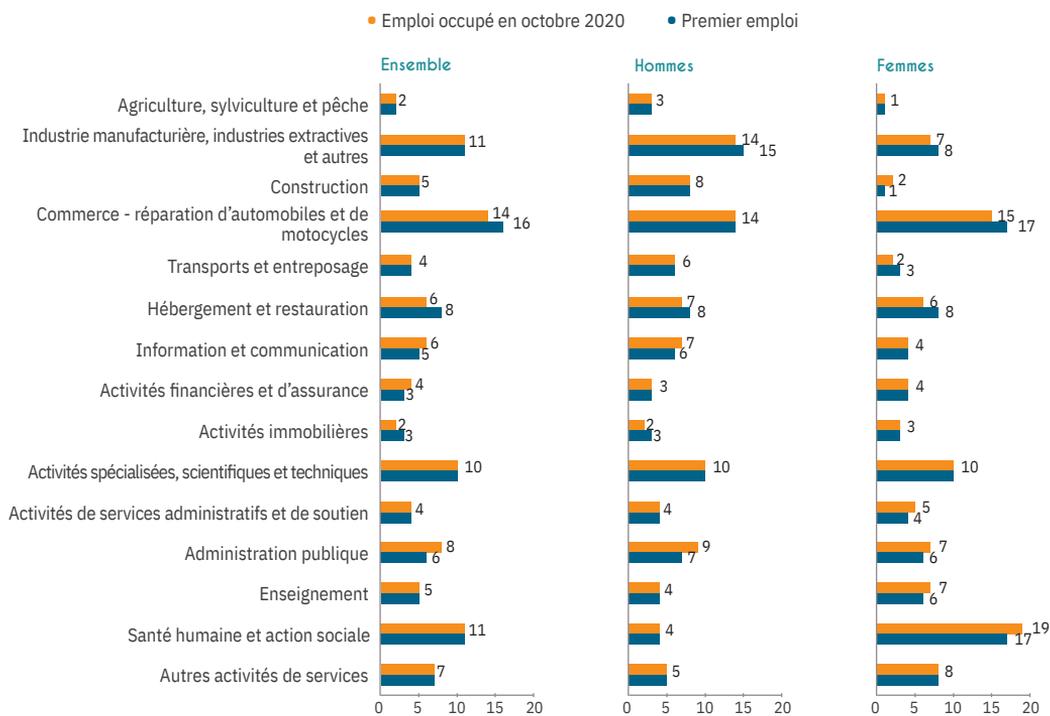
Plus haut diplôme de sortie	0	1	2	3 +	Ensemble	Durée moyenne d'une séquence (en mois)	Nombre moyen de mois passés en emploi
Non-diplômé	35	28	19	18	100	12	19
CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3	15	34	24	27	100	16	26
Bac pro	8	36	26	30	100	18	29
BT-BP-MC et autre diplôme de niveau 4	4	41	27	28	100	22	34
Bac technologique	8	33	26	33	100	17	28
Bac général	10	35	25	30	100	16	27
BTS-DUT	4	37	29	30	100	20	31
Autre bac+2 hors santé social	6	45	24	25	100	23	33
Bac+2/3/4 santé social	1	43	28	28	100	25	36
Licence pro	2	46	29	23	100	23	33
Licence générale	6	41	27	26	100	20	29
Autre bac+3/4 hors santé social	6	41	27	26	100	21	32
Master	3	47	31	19	100	23	32
Autre bac+5	2	51	29	18	100	25	34
École de commerce	2	45	33	20	100	23	34
École d'ingénieurs	1	58	30	11	100	26	34
Doctorat santé	2	51	31	16	100	27	37
Doctorat hors santé	2	42	36	20	100	23	34
Ensemble	10	39	26	25	100	20	30

Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

Champ : jeunes de la Génération 2017 avec au moins une séquence d'emploi avant octobre 2020 (674 000 individus).

* Une séquence d'emploi est une période d'une durée d'au moins un mois sans interruption passée chez un même employeur.

> Évolution de la répartition sectorielle pour le premier emploi et celui occupé en octobre 2020 (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020 (531 000 individus).

Céreq Génération

5.2 > Les évolutions des conditions d'emploi

Près de 9 jeunes sur 10 ont occupé au moins un emploi après leur sortie de formation. La majorité des contrats au premier emploi sont à durée déterminée, et constituent pour 44% de leurs détenteurs un tremplin vers l'emploi pérenne.

Parmi les 746 000 jeunes sortants de la Génération 2017, 675 000 (90 %) ont accédé à au moins un emploi après leur sortie de formation. La majorité des premiers emplois, soit 64 %, sont à durée déterminée (EDD) et 36 % sont à durée indéterminée (EDI). Trois ans plus tard, seulement 29 % des jeunes sont encore en EDD quand 71 % sont en EDI.

La majorité des jeunes qui ont accédé à un EDI dès le premier emploi conserve ce statut : cette stabilité est plus importante pour les primo-fonctionnaires (90 %) que pour les primo-CDI (77 %).

L'emploi à durée à durée déterminée (EDD) constitue pour certains un tremplin vers un emploi pérenne. En effet, 44 % des jeunes en EDD au premier emploi sont en EDI en octobre 2020. Néanmoins, le passage de l'EDD vers l'EDI est très variable selon le type de contrat. Ainsi, 19 % des jeunes primo-détenteurs d'un contrat aidé sont en EDI en octobre 2020, quand cette part augmente à 38 % pour les primo-intérimaires et atteint 48 % pour les autres contrats à durée déterminée. Des disparités sont également observables selon le niveau de diplôme. En effet, cette trajectoire vers l'emploi stable concerne moins les non-diplômés (24 %) que les diplômés de l'enseignement supérieur long (59 %). Au regard de la spécialité de formation, les jeunes provenant des spécialités industrielles, dans le secondaire comme dans le supérieur, connaissent une mobilité professionnelle vers l'emploi stable plus importante que celles et ceux issus des filières tertiaires.

Parmi les jeunes en EDD au premier emploi n'ayant pas connu ce tremplin vers l'EDI, 31 % sont toujours en EDD, 4 % suivent une formation et 21 % ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation.

Au-delà d'une stabilisation croissante de l'emploi en début de parcours, le temps de travail a lui aussi augmenté durant ces trois années. En effet, 39 % des jeunes qui travaillaient à temps partiel lors de leur premier emploi occupent un emploi à temps plein en octobre 2020. Là encore, le passage du temps partiel vers le temps plein au cours des trois premières années de vie active est fortement dépendant du niveau d'études. Ainsi, 20 % des non diplômés sont passés d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein contre, respectivement, 37 % et 52 % des sortants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.

> Situation à la date d'enquête selon le statut du premier emploi (en %)

Statut à l'embauche au premier emploi	Situation à la date de l'enquête (octobre 2020)				Total
	En emploi		Non emploi		
	EDI	EDD	NEET**	Formation/ reprise d'études	
EDI	77	8	13	2	100
Non-salarié	74	10	13	3	100
Fonctionnaire	90	3	6	1	100
CDI	77	8	13	2	100
EDD	44	31	21	4	100
Contrat aidé	19	46	31	4	100
Autre EDD	48	29	19	4	100
Intérim	38	32	25	5	100

Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant eu un emploi (675 000 individus).

**NEET : ni en emploi, ni en études, ni en formation (Not in Education, Employment or Training).

> Évolution du statut des jeunes en EDD entre le premier emploi et l'emploi occupé à la date de l'enquête (en %)

	Statut de l'emploi		Temps de travail	
	Part des jeunes en EDD au premier emploi*	Part des jeunes passant d'un EDD à un EDI**	Part des jeunes occupant un emploi à temps partiel au premier emploi*	Part des jeunes passant d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps plein***
Non-diplômés	78	24	43	20
Enseignement secondaire	69	36	32	37
CAP-BEP-MC autre diplôme de niveau 3 industriel	67	35	23	32
CAP-BEP-MC autre diplôme de niveau 3 tertiaire	74	31	43	33
Bac pro-techno-BT-BP-MC autre diplôme de niveau 4 industriel	68	43	20	44
Bac pro-techno-BT-BP-MC autre diplôme de niveau 4 tertiaire	72	37	34	37
Bac général	66	29	40	36
Enseignement supérieur	55	57	16	52
Supérieur court	62	55	21	50
Bac+2 hors santé social industriel	63	57	15	57
Bac+2 hors santé social tertiaire	64	52	24	47
Bac+2/3/4 santé social	71	70	15	61
Bac+3/4 et licence pro LSH, gestion, droit	60	49	27	46
Bac+3/4 et licence pro maths, sciences et techniques, STAPS	51	62	15	53
Supérieur long	47	59	11	56
Bac+5 LSH, gestion, droit	51	56	14	53
Bac+5 maths, sciences et techniques, STAPS	46	62	9	53
École de commerce	40	70	6	79
École d'ingénieurs	34	71	3	61
Doctorat	56	47	12	55
Ensemble	64	44	25	39

Champ * : jeunes de la Génération 2017 ayant eu un emploi (675 000 individus).

Champ ** : jeunes de la Génération 2017 en EDD au premier emploi (425 000 individus).

Champ *** : jeunes de la Génération 2017 en emploi à temps partiel au premier emploi (168 000 individus).

5.3 > Les changements de niveau d'emploi

Entre leur premier emploi et celui occupé en octobre 2020, 18 % des jeunes ont obtenu une promotion et 7 % ont été déclassés. Trois ans après la fin de leurs études, 23 % des jeunes en emploi ont accédé à la catégorie cadre.

En fin de troisième année de vie active, la catégorie socioprofessionnelle des jeunes reste largement déterminée par le niveau de formation. Lorsqu'ils occupent un emploi, les non-diplômés et les jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP ou d'un diplôme équivalent sont plus de huit sur dix à être ouvriers ou employés : ceux sans diplôme occupent davantage des emplois peu qualifiés, tandis que ceux l'ayant obtenu sont plus souvent employés qualifiés et ouvriers qualifiés. À l'autre bout du spectre des diplômes, près de 70 % des jeunes diplômés d'un bac+5 ou plus sont cadres. Entre ces deux extrêmes, les jeunes diplômés de bac+2 à bac+4 et les jeunes des formations santé/social se retrouvent majoritairement dans la catégorie des professions intermédiaires. Seulement 2 % des jeunes en emploi en octobre 2020 sont agriculteurs ou indépendants.

Par ailleurs, entre le premier emploi et celui occupé en octobre 2020, la part de jeunes **ouvriers ou employés peu qualifiés** a diminué de 7 points tandis que les proportions de cadres et de professions intermédiaires augmentent respectivement de 4 et 2 points. Ces évolutions proviennent de diverses mobilités socioprofessionnelles qui peuvent prendre la forme de « **promotions** » ou de « **déclassés** ». Ainsi, 18 % des jeunes de la Génération 2017 ont pu bénéficier d'une promotion et 7 % ont quant à eux été déclassés. Ces promotions ont concerné davantage les diplômés de baccalauréat (et autres diplômes de niveau 4), bac+2 hors santé social ainsi que les diplômés de bac+3/4 hors santé social. *A contrario*, ceux qui ont débuté comme ouvriers qualifiés ou professions intermédiaires au premier emploi ont plus souvent subi un déclassé comparé à l'ensemble de la Génération. Néanmoins, trois quarts des jeunes n'ont pas changé de catégorie socioprofessionnelle au cours de leurs trois premières années de vie active. Cela est d'autant plus le cas pour les diplômés du secteur santé social et de l'enseignement supérieur long, qui sont plus nombreux que les autres à être embauchés au premier emploi dans une catégorie socioprofessionnelle en correspondance avec le niveau de leur diplôme.

Au sein de la Génération 2017, la répartition sexuée des emplois demeure marquée : 29 % des hommes qui occupent un emploi en octobre 2020 sont ouvriers contre seulement 5 % des femmes. Ces dernières sont davantage représentées dans les fonctions d'employés (38 %) ou dans la catégorie des professions intermédiaires. Cependant, même si les femmes sont globalement plus diplômées (25 % d'entre elles sont diplômées de l'enseignement supérieur long contre 21 % pour les hommes), elles accèdent un peu moins souvent au statut de cadre.



Afin d'étudier les **promotions** et **déclassés** au regard des catégories socioprofessionnelles, ces dernières sont regroupées dans les quatre niveaux d'emploi suivants, rangés par ordre décroissant : les cadres, les professions intermédiaires, les ouvriers et employés qualifiés, et les ouvriers et employés non qualifiés. Les agriculteurs et les indépendants sont exclus de cette classification. L'analyse concerne uniquement les jeunes en emploi en octobre 2020.

Une **promotion** correspond au passage d'un niveau d'emploi à un autre plus élevé.

Un **déclassé** correspond au passage d'un niveau d'emploi à un niveau inférieur.

Ici, la nomenclature de la nouvelle PCS (2020) a été utilisée pour distinguer les **employés ou ouvriers qualifiés** et peu qualifiés.

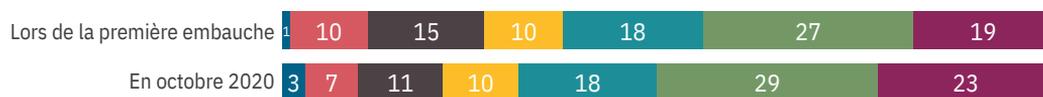
> Catégorie socioprofessionnelle et niveau de formation en octobre 2020 (en %)

	Agriculteur ou travailleur indépendant	Ouvrier	Employé	Profession intermédiaire	Cadre
Non-diplômé	3	43	40	13	1
CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3	4	47	40	9	0
Baccalauréat et autre diplôme de niveau 4	4	26	46	22	2
Bac+2 hors santé social	2	14	35	43	6
Bac+2/3/4 santé social	0	0	2	98	0
Bac +3/4 hors santé social	2	6	28	51	13
Bac+5	1	1	6	25	67
Doctorat	1	0	0	3	96
Ensemble	2	17	29	29	23

Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020 (531 000 individus).

> Évolution de la catégorie socioprofessionnelle (en %)

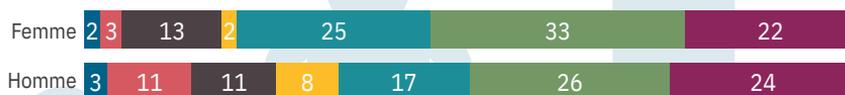
- Agriculteur ou travailleur indépendant • Ouvrier peu qualifié • Employé peu qualifié
- Ouvrier qualifié • Employé qualifié • Profession intermédiaire • Cadre



Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020 (531 000 individus).

> Catégorie socioprofessionnelle et sexe en octobre 2020 (en %)

- Agriculteur ou travailleur indépendant • Ouvrier peu qualifié • Employé peu qualifié
- Ouvrier qualifié • Employé qualifié • Profession intermédiaire • Cadre



Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020 (531 000 individus).

5.4 > Mobilités géographiques professionnelles

Un tiers des jeunes de la Génération 2017 a connu une mobilité géographique professionnelle au cours des trois premières années de vie active. La propension à être mobile augmente avec le niveau de diplôme, mais peut aussi revêtir des spécificités régionales.

28 % des jeunes de la Génération 2017 ont effectué une **mobilité géographique au cours de leurs études**. Cette proportion varie fortement en fonction du niveau de diplôme : les sortants sans diplôme ne sont que 10 % à avoir réalisé une telle mobilité, contre 42 % des sortants diplômés de l'enseignement supérieur (jusqu'à près de 70 % pour les ingénieurs ou les docteurs hors santé).

Avoir connu une expérience de mobilité durant la formation augmente les chances d'être à nouveau mobile une fois entré sur le marché du travail. En effet, parmi les jeunes ayant occupé au moins un emploi au cours de leurs trois premières années de vie active, un tiers ont travaillé hors de leur **région de formation**, proportion qui monte à 64 % quand on se restreint aux seuls jeunes qui avaient expérimenté une mobilité au cours de leurs études. Comme pour les mobilités d'études, la fréquence des **mobilités géographiques professionnelles** augmente avec le niveau de diplôme.

Les jeunes ayant achevé leur formation en Pays de la Loire, Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté sont les plus mobiles en début de vie active (plus de 40 %). À l'opposé, ceux formés dans un DROM ou en Île-de-France sont ceux qui ont le moins souvent occupé un emploi hors des frontières de leur région de fin d'études : pour les premiers, en raison de l'insularité qui réduit les possibilités de mobilités ; pour les seconds, en raison de la force de rétention de ce territoire aux nombreuses opportunités professionnelles.

L'Île-de-France apparaît également attractive pour les jeunes formés ailleurs puisqu'un quart des individus s'y sont dirigés la première fois qu'ils ont quitté leur région de formation pour aller occuper un emploi. Un jeune sur trois des régions voisines de Normandie et des Hauts-de-France a choisi cette destination lors de la première mobilité professionnelle. L'étranger attire également une frange de la Génération : 14 % des jeunes ayant occupé un emploi au cours des trois premières années de vie active ont franchi les frontières du pays lors de leur première mobilité professionnelle. Ce taux grimpe entre 18 et 21 % dans certaines régions frontalières comme Auvergne-Rhône-Alpes ou le Grand Est, ou encore en Île-de-France. En moyenne, la première mobilité professionnelle intervient 8 mois après la fin des études, ce délai allant de 6 mois pour les diplômés du supérieur à 17 mois pour les non-diplômés. Parmi les jeunes mobiles en début de vie active et en emploi en octobre 2020, 11 % travaillent dans leur région de fin d'études à cette date ; la mobilité passée a donc pu être transitoire. Les parcours professionnels des jeunes mobiles dans l'emploi sont plus favorables : 51 % des premiers ont connu une trajectoire d'accès à l'emploi à durée indéterminée (rapide ou différé), contre 42 % des sédentaires. Les salaires médians au bout de trois ans de vie active attestent également d'une prime à la mobilité (1 775 € de salaire médian pour les mobiles contre 1 510 € pour les autres).



La mobilité géographique en cours d'études

se définit : a) par un changement de région si la région de résidence en sixième est différente de celle du dernier établissement de formation pour les sortants de l'enseignement secondaire, b) par un changement de la région de résidence en sixième, en terminale ou si la région de formation du dernier établissement de formation ne sont pas identiques pour les sortants de l'enseignement supérieur.

La région de formation

est celle dans laquelle est localisé l'établissement de formation fréquenté par le jeune avant sa sortie du système éducatif, c'est-à-dire durant l'année scolaire 2016-2017.

La mobilité géographique professionnelle

correspond à tout changement de région en cours de vie active. Elle est déterminée en comparant la région de formation et celle où se situe l'entreprise ou le lieu d'emploi dans lequel le jeune a travaillé par la suite. Elle concerne donc uniquement les individus ayant occupé au moins un emploi.

> Mobilité géographique (en %)

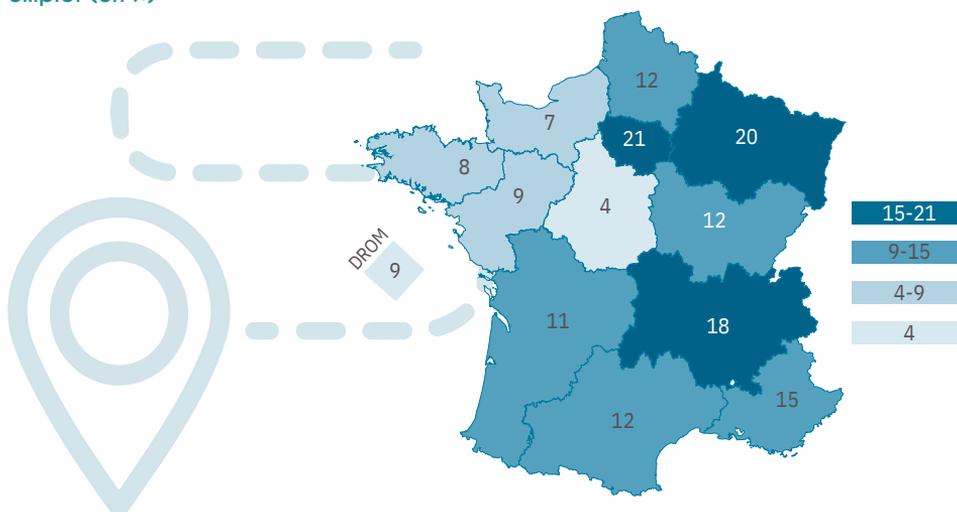
Région de formation	A connu une mobilité durant les études *	A connu une mobilité professionnelle **	A réalisé une mobilité vers l'Ile-de-France (lors de la première mobilité)***	A réalisé une mobilité vers l'étranger (lors de la première mobilité)***
Île-de-France	33	24	sans objet	21
DROM + TOM	13	24	26	9
Val de Loire	26	39	28	4
Bourgogne-Franche-Comté	27	44	15	12
Normandie	21	35	34	7
Hauts-de-France	16	30	34	12
Grand-Est	23	34	25	20
Pays de la Loire	32	40	27	9
Bretagne	28	37	24	8
Nouvelle Aquitaine	31	38	28	11
Occitanie	37	41	22	12
Auvergne-Rhône-Alpes	30	34	28	18
PACA & Corse	30	33	24	15
Ensemble	28	33	26	14

* Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

** Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant eu un emploi et dont la région de l'emploi est connue (665 000 individus).

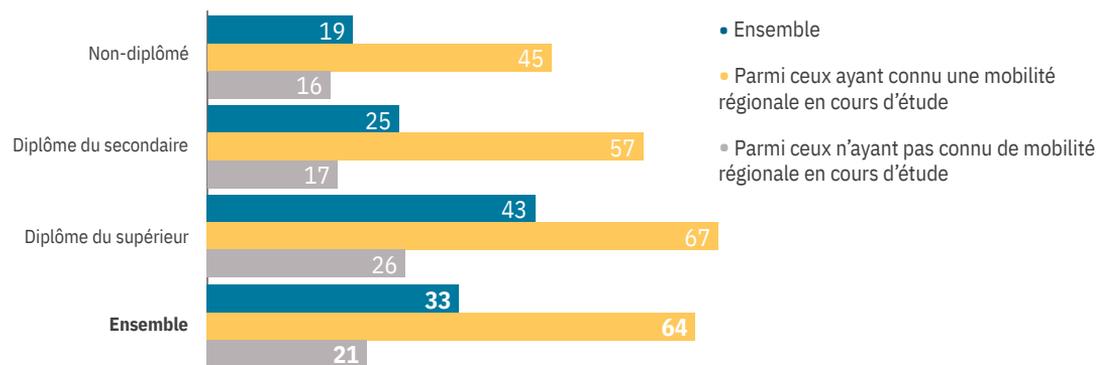
*** Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant réalisé une mobilité géographique professionnelle (222 000 individus).

> Jeunes ayant connu une mobilité géographique professionnelle vers l'étranger au premier emploi (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant réalisé une mobilité géographique professionnelle (222 000 individus).

> Part des jeunes ayant réalisé une mobilité géographique professionnelle (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 ayant eu un emploi et dont la région de l'emploi est connue (665 000 individus).

5.5 > Covid-19

Le confinement du printemps 2020 a bouleversé les routines de travail : près d'un travailleur sur deux a télétravaillé et la moitié a subi du chômage partiel ou des RTT imposées. Un tiers des jeunes a repensé son projet professionnel.

L'épidémie de la Covid-19 a créé une crise sanitaire sans précédent depuis plus d'un siècle. La période de confinement du printemps 2020 et les mesures restrictives qui l'ont accompagnée ont plongé les habitants dans la sidération. Elle a forcé certains à arrêter leur activité et d'autres à télétravailler. Ce contexte a instauré les conditions d'une pause inédite dans les rythmes de vie, propice à un retour réflexif sur le travail.

Ainsi, près d'un tiers des jeunes déclarent avoir repensé leur projet professionnel. C'est manifeste parmi ceux qui étaient en recherche d'emploi en mars 2020 (47 %) et parmi les non-salariés (40 %). C'est beaucoup moins le cas des contractuels de la fonction publique (26 %) et des fonctionnaires (14 %) dont les situations professionnelles ont été, dans l'ensemble, moins impactées que dans le secteur concurrentiel.

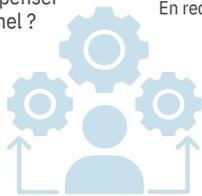
Le recours massif au télétravail a concerné surtout les professions intermédiaires (57 %) et, plus encore, les cadres (88 %). Les indépendants et les employés l'ont été nettement moins et les ouvriers de façon très marginale. La crise sanitaire a été un catalyseur de la diffusion du télétravail dans les entreprises et les organisations : pour plus de la moitié des télétravailleurs, ce mode d'exercice du travail a constitué une expérience nouvelle.

Les mesures de ralentissement de l'activité ont également diversement touché les salariés selon leur niveau d'emploi. 44 % des ouvriers ont été affectés par des mesures de chômage partiel. À l'inverse, seuls 28 % des cadres l'ont été (14 % sans jours de RTT imposés et 14 % avec). Ces professions supérieures se démarquent des autres par la fréquence du recours aux RTT ou congés imposés : il a concerné un tiers d'entre eux contre un quart des professions intermédiaires et un employé sur cinq. Au total, c'est la moitié des jeunes en emploi en mars 2020 qui ont fait l'expérience d'une de ces mesures de rationnement du travail.

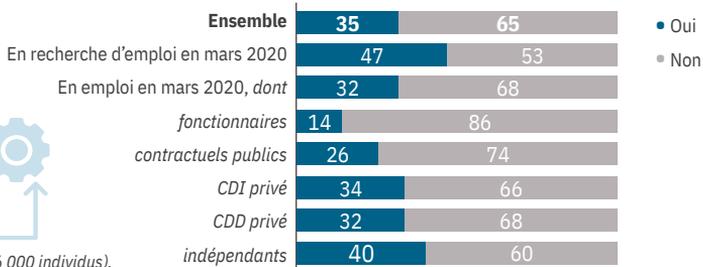
Au sein de la cohorte, les salariés des secteurs les plus concernés par les restrictions d'activité déclarent plus souvent n'avoir pas travaillé pendant le confinement du printemps 2020 (61 % des salariés du secteur hébergement et restauration, près d'un salarié sur deux dans le secteur des arts, spectacles et activités récréatives). À l'opposé, les salariés du secteur de la santé humaine, dont l'activité a été particulièrement sous pression, attestent plus souvent d'une intensification de leur travail (plus d'un tiers d'entre eux).

> Une redéfinition du projet professionnel variable selon le statut d'emploi (en %)

La crise sanitaire du coronavirus a-t-elle conduit à repenser le projet professionnel ? (en %)



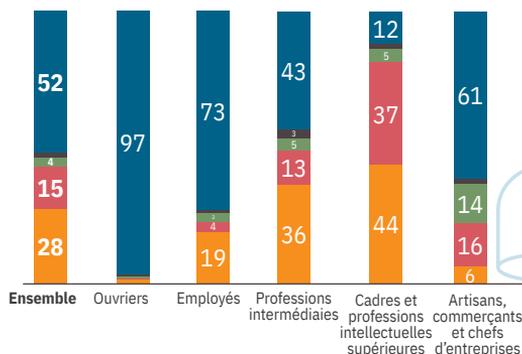
Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).



> Le télétravail pendant le premier confinement selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)



● A télétravaillé pour la 1^{ère} fois
 ● A télétravaillé plus qu'avant
● Autant ● Moins ● A travaillé sans télétravail



Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi en mars 2020 et ayant déclaré avoir travaillé pendant le premier confinement (380 000 individus).

> Part des travailleurs concernés par du chômage partiel ou des jours de RTT imposés pendant le 1^{er} confinement (en %)

● RTT uniquement ● RTT et chômage partiel
● Chômage partiel uniquement



Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi à la date du premier confinement (523 000 individus).

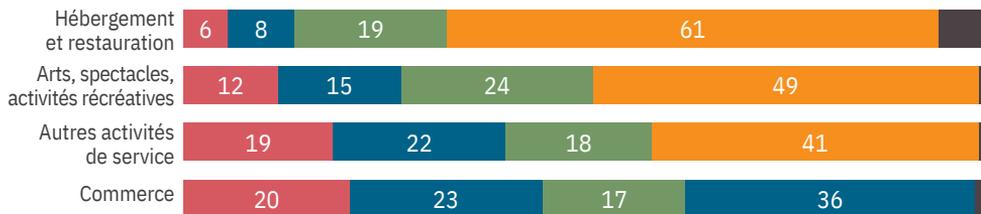
> Perception de l'intensité de travail durant le premier confinement selon le secteur d'activité (en %)

Pendant le confinement, diriez-vous que vous avez travaillé...

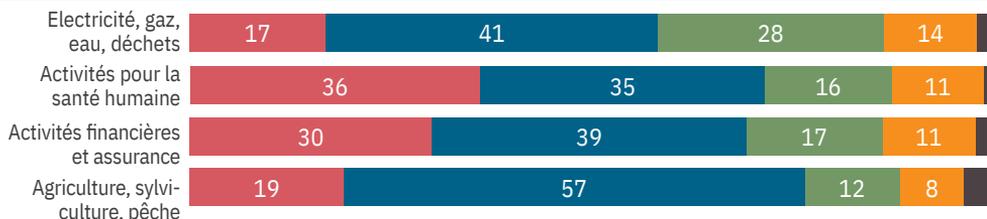
● Plus qu'avant ● Autant qu'avant ● Moins qu'avant
● Vous n'avez pas travaillé ● Emploi achevé avant le 17 mars



Les quatre secteurs ayant connu le plus de mises à l'arrêt complet du travail



Les quatre secteurs ayant connu le moins de mises à l'arrêt complet du travail



Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi en mars 2020 (536 000 individus).



> Partie 6

Trois ans après

6.1 > Situation professionnelle

Environ trois ans après leur sortie du système éducatif, 71 % des jeunes travaillent et 25 % sont hors de l'emploi ou de la formation.

Le diplôme demeure protecteur contre le chômage et favorise la stabilisation en emploi. En octobre 2020, les non-diplômés sont les jeunes les plus touchés par le chômage et les moins souvent en emploi. De surcroît, leur **ancienneté** médiane au chômage est plus élevée de 9 mois que pour l'ensemble des jeunes au chômage ; en emploi, leur ancienneté est moindre de 11 mois. Les jeunes titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP, MC) rencontrent également des difficultés, de moindre ampleur, pour se stabiliser en emploi. À l'opposé, les diplômés de l'enseignement supérieur connaissent quant à eux un **taux d'emploi** plus élevé que l'ensemble de la Génération, en particulier les jeunes issus de formation santé social, d'école d'ingénieurs et de doctorat.

Par ailleurs, 4 % des jeunes sont en reprise d'études ou suivent une formation (hors alternance) en octobre 2020. Il s'agit principalement de jeunes sortis sans diplôme ou de jeunes titulaires uniquement d'un baccalauréat général. Les diplômés d'un bac+3/4 de spécialité littéraire sont également plus nombreux que la moyenne en situation de formation.

Enfin, 8 % des jeunes sont dans une **autre situation, aux marges de l'activité et de la formation**, c'est-à-dire qu'ils ne sont ni en emploi, ni en recherche d'emploi, ni en reprise d'études ou en formation. Cette situation de retrait du marché du travail concerne plus souvent des femmes et est plus fréquente pour celles qui sont non-diplômées ou titulaires d'un diplôme de niveau 3.

Tous diplômes confondus, le taux de chômage des hommes et des femmes est similaire. Mais, hormis pour les diplômées d'un niveau bac, d'un niveau bac+2 et les docteurs, le **taux de chômage** des femmes reste supérieur à celui des hommes. La qualité de l'insertion est étroitement liée au niveau de fin d'études : 53 % des femmes détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur à la fin de leurs études contre seulement 41 % des hommes. Si elles sortent plus diplômées et tout autant en emploi que les hommes en octobre 2020, elles ont toutefois moins fréquemment connu une trajectoire caractérisée par un accès rapide et durable à l'emploi à durée indéterminée au cours de leurs trois premières années sur le marché du travail (28 % contre 31 % pour les hommes).



Le **taux de chômage** correspond à la part des individus sans emploi et à la recherche d'un emploi parmi les actifs (jeunes en emploi ou au chômage).

Le **taux d'emploi** correspond à la part des individus en emploi parmi la population totale.

L'**ancienneté** dans une situation donnée correspond au temps passé du début de cette situation à octobre 2020.

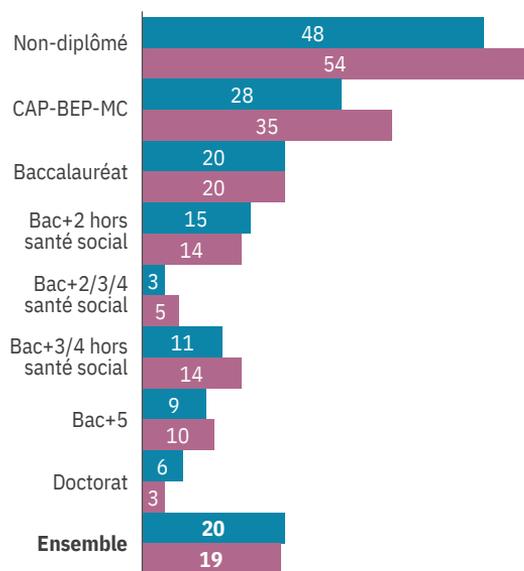
Une **situation aux marges de l'activité et de la formation** correspond à des situations d'inactivité, de service civique ou de démarches (permis de conduire, préparation de concours, etc).

> Situation professionnelle trois ans après la fin des études (en %)

	Activité		Reprise d'études ou formation	Aux marges de l'activité et de la formation	Total	Taux de chômage*
	Emploi	Chômage				
Non-diplômé	38	38	6	18	100	50
CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3	61	27	3	9	100	31
CAP-BEP-MC industriel	63	27	2	8	100	30
CAP-BEP-MC tertiaire	59	27	3	11	100	32
Baccalauréat et autre diplôme de niveau 4	69	17	7	7	100	20
Bac pro-techno-BT-BP-MC autre diplôme niveau 4 industriel	74	17	3	6	100	19
Bac pro-techno-BT-BP-MC autre diplôme niveau 4 tertiaire	70	18	5	7	100	20
Bac général	62	16	13	9	100	21
Bac+2 hors santé social	80	13	3	4	100	14
Bac+2 hors santé social industriel	84	11	2	3	100	11
Bac+2 hors santé social tertiaire	78	14	4	4	100	15
Bac+2/3/4 santé social	92	4	1	3	100	5
Bac+3/4 hors santé social	78	12	5	5	100	13
Bac+3/4 et licence pro LSH, gestion, droit	76	12	6	6	100	14
Bac+3/4 et licence pro maths, science et techniques, STAPS	85	9	2	4	100	10
Bac+5	86	9	1	4	100	9
Bac+5 LSH, gestion, droit	84	10	2	4	100	10
Bac+5 maths, sciences et techniques, STAPS	87	8	1	4	100	8
École de commerce	85	9	1	5	100	9
École d'ingénieurs	90	6	1	3	100	6
Doctorat	91	4	1	4	100	4
Ensemble	71	17	4	8	100	20

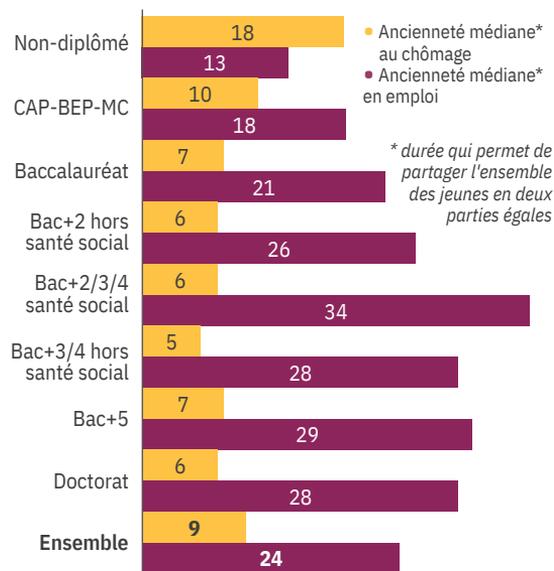
Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus). *jeunes actifs trois ans après la sortie du système éducatif (659 000 individus).

> Taux de chômage (en %) Homme Femme



Champ : jeunes de la Génération 2017 actifs trois ans après leur sortie du système éducatif (330 000 hommes, 329 000 femmes).

Ancienneté en emploi et au chômage (en mois)



Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi (531 000 individus) ou au chômage (128 000 individus).

6.2 > Conditions d'emploi

Parmi les sortants de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020, 29 % sont en contrat à durée déterminée. Cette part se réduit au fur et à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie des diplômes.

En octobre 2020, deux emplois occupés sur trois sont des emplois salariés à durée indéterminée. À l'exception des titulaires d'un doctorat, plus le niveau de diplôme s'élève, plus la part de jeunes salariés en EDI augmente. Elle est de 47 % pour les non-diplômés, 57 % pour les diplômés de l'enseignement secondaire, 71 % chez les titulaires de bac+2 à bac+4, 82 % pour les bac+5. Pour les docteurs en santé, le faible taux d'EDI salarié s'explique par la part importante des non-salariés du fait de l'exercice libéral du métier. Corrélativement, la proportion d'emplois à durée déterminée (EDD) décroît avec le niveau de diplôme, à l'exception des docteurs, nombreux à occuper un EDD (26 %). Les diplômés d'écoles de commerce et d'ingénieurs ont les taux d'EDD les plus faibles (respectivement 7 et 8 %). À niveau équivalent, les diplômés des spécialités tertiaires sont plus concernés par l'EDD que ceux des spécialités industrielles.

6 % des jeunes sont en intérim, principalement des moins diplômés et des hommes. Par exemple, 17 % des non-diplômés ainsi que 13 % des titulaires d'un diplôme de niveau 3 (CAP-BEP-MC) sont intérimaires en octobre 2020.

Les **contrats aidés** représentent 11 % des emplois des non-diplômés et 8 % de ceux des diplômés d'un baccalauréat.

Globalement, le temps partiel concerne 16 % des jeunes en emploi salarié avec une disparité de genre : ce phénomène s'observe parmi 20 % des femmes et 12 % des hommes en emploi.

Les **rémunérations** perçues augmentent avec le niveau de diplôme. Ainsi, le revenu mensuel net médian le plus élevé est celui de femmes titulaires d'un doctorat (2 800 euros), soit plus du double de celui des non-diplômées (1 200 euros).

Le type de diplôme et la spécialité ont également leur importance dans la différenciation des conditions d'emploi. Par exemple, le revenu net médian des diplômés de licence professionnelle scientifique est supérieur de 150 euros à celui des diplômés de licence générale scientifique. Au niveau bac+5, ce revenu est plus élevé pour les diplômés des grandes écoles que pour les autres diplômés de ce niveau. De plus, à l'exception des diplômés de bac+2, les diplômés de spécialités industrielles ou scientifiques ont un revenu net médian plus élevé (200 euros supplémentaires) que leurs homologues des autres spécialités.

À niveau équivalent, à l'exception des docteurs, le revenu net médian des femmes est inférieur à celui des hommes. Cet écart varie de 100 euros pour les non-diplômés à 350 euros pour les diplômés de bac+5.



Seuls les jeunes en emploi en octobre 2020 sont concernés par cette analyse.

Les emplois à durée indéterminée (EDI) regroupent les emplois non salariés (personnes à leur compte ou aides familiaux), les contrats à durée indéterminée (CDI) du secteur privé ou public et les emplois de fonctionnaire.

Les **contrats aidés** comprennent principalement les contrats de professionnalisation, d'apprentissage, les contrats uniques d'insertion CUI-CAE et CUI-CIE, PEC, et les emplois d'avenir.

La **rémunération** correspond au salaire ou traitement mensuel net, primes incluses.

> Conditions d'emploi trois ans après la fin de leurs études (en %)

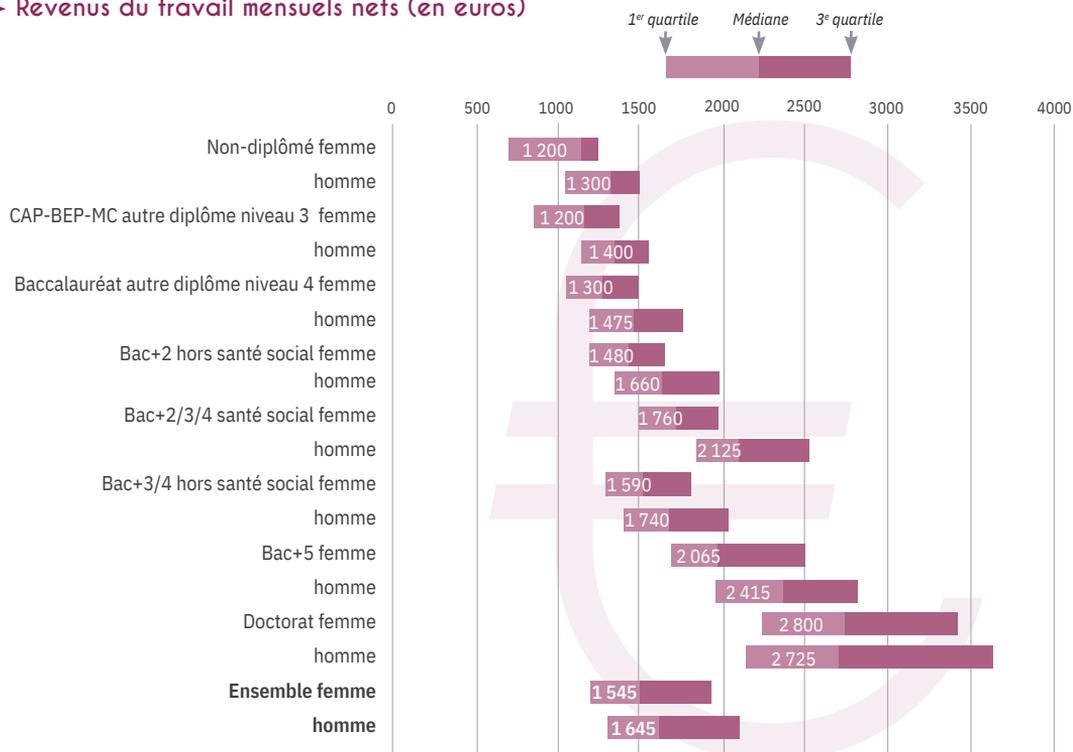


	Statut de l'emploi en octobre 2020					Total	Temps partiel*
	EDI		EDD				
	Non salarié	Salarié	Intérim	Contrat aidé	Autre EDD		
Non-diplômé	5	47	17	11	20	100	35
CAP-BEP-MC et autre diplôme niveau 3	4	57	13	7	19	100	23
CAP-BEP-MC autre diplôme niveau 3 industriel	5	61	14	5	15	100	16
CAP-BEP-MC autre diplôme niveau 3 tertiaire	3	52	12	9	24	100	32
Baccalauréat autre diplôme niveau 4	5	57	6	8	24	100	23
Bac pro-techno-BT-BP-MC industriel	6	63	9	6	16	100	16
Bac pro-techno-BT-BP-MC tertiaire	4	57	5	8	26	100	25
Bac général	5	51	5	11	28	100	26
Bac+2 hors santé social	4	72	4	4	16	100	15
Bac+2 hors santé social industriel	4	73	6	4	13	100	7
Bac+2 hors santé social tertiaire	4	71	4	4	17	100	18
Bac+2/3/4 santé social	8	70	1	1	20	100	9
Bac+3/4 hors santé social	5	72	2	4	17	100	13
Bac+3/4 et licence pro LSH, gestion, droit	5	69	2	5	19	100	16
Bac+3/4 et licence pro maths, sciences et techniques, STAPS	3	81	3	2	11	100	6
Bac+5	4	82	0	1	13	100	5
Bac+5 LSH, gestion, droit	4	78	1	1	16	100	7
Bac+5 maths, sciences et techniques, STAPS	7	78	1	1	13	100	5
École de commerce	3	90	0	1	6	100	2
École d'ingénieurs	1	91	1	0	7	100	1
Doctorat	19	55	0	0	26	100	10
Ensemble	5	66	6	5	18	100	16

Champ : jeunes de la Génération 2017 occupant un emploi en octobre 2020 (531 000 individus).

*Champ : jeunes de la Génération 2017 salariés en octobre 2020 (504 000 individus).

> Revenus du travail mensuels nets (en euros)



Champ : jeunes de la Génération 2017 occupant un emploi en octobre 2020 (531 000 individus).

Céreq Génération



À retrouver sur www.cereq.fr

6.3 > La pluriactivité

En octobre 2020, 25 000 jeunes de la Génération sont pluriactifs. Ils déclarent exercer en plus de leur emploi principal au moins une autre activité professionnelle rémunérée.

Trois ans après leur sortie d'études, 5 % des jeunes en emploi sont pluriactifs. Si le phénomène de pluriactivité est peu important en moyenne, il l'est un peu plus chez certains actifs. Ainsi, les non-salariés dans leur **emploi principal** sont plus nombreux à avoir plusieurs activités (10 %). La **pluriactivité** est plus fréquente dans certains métiers : les professions libérales se composent d'une part plus importante de pluriactifs (16 %), de même que les professionnels des arts et spectacles (16 %) et les enseignants (12 %). Les secteurs d'activité les plus concernés sont le secteur des arts et spectacles, de l'édition, de l'audiovisuel et de la diffusion, de l'enseignement ainsi que le secteur agricole. Parmi les pluriactifs, 43 % cumulent les statuts d'emploi, étant à la fois salariés et non-salariés.

Alors que seulement 5 % de la Génération 2017 occupent un emploi à son compte en 2020, cette part est bien plus importante dans le **second emploi** et atteint 41 %. Le statut d'autoentrepreneur y est alors prépondérant (70 % des cas, dont 6 %, sont rémunérés à travers une plateforme de l'économie numérique). La pluriactivité varie très peu selon le sexe, mais les hommes sont plus souvent à leur compte que les femmes (44 % contre 37 %). Lorsque la seconde activité est un emploi salarié, un jeune sur dix exerce cette activité sans contrat de travail (travail non déclaré, stages...). Les contrats à durée déterminée (CDD) sont plus fréquents que dans les emplois principaux alors que les emplois à durée indéterminée (EDI) le sont moins, même s'ils représentent un tiers des seconds emplois.

L'activité supplémentaire vient parfois compléter un emploi à temps partiel. Ainsi ceux travaillant à temps partiel dans leur emploi principal sont davantage pluriactifs (12 % contre 5 % en moyenne), cela est surtout le cas des femmes. Mais des actifs déjà à temps plein peuvent aussi avoir une activité supplémentaire.

La pluriactivité apporte un revenu complémentaire non négligeable : il représente en moyenne un quart du revenu du travail mensuel. La moitié des pluriactifs gagne ainsi plus de 300 euros supplémentaires avec ce deuxième emploi. Les revenus supplémentaires sont sensiblement plus faibles pour les femmes que pour les hommes. La moitié des femmes gagne 250 euros en plus contre 400 euros pour les hommes. Au final, les revenus des pluriactifs sont supérieurs à ceux des monoactifs, le **revenu médian** des jeunes pluriactifs s'élève à 1 900 euros contre 1 700 euros pour les monoactifs.



L'**emploi principal** est l'emploi qui apporte le plus de rémunération.

Le **second emploi** est l'emploi occupé en plus de l'emploi principal.

La **pluriactivité** concerne les enquêtés déclarant exercer en plus de leur emploi principal au moins une autre activité professionnelle rémunérée.

Le **revenu médian** est la valeur telle que la moitié des individus de la population considérée gagne plus, l'autre moitié gagne moins.

> Monoactivité et pluriactivité trois ans après la sortie des études (en %)

	Effectifs	%	Salariés	Nons Salariés
Monoactif	496 000	95		
<i>dont salariés</i>	472 000	95	95	
<i>dont non-salariés</i>	24 000	5		90
Pluriactif	25 000	5		
<i>dont profession principale salariée</i>	22 300	89	5	
<i>dont profession principale non-salariée</i>	2 700	11		10
Ensemble	521 000	100	100	100

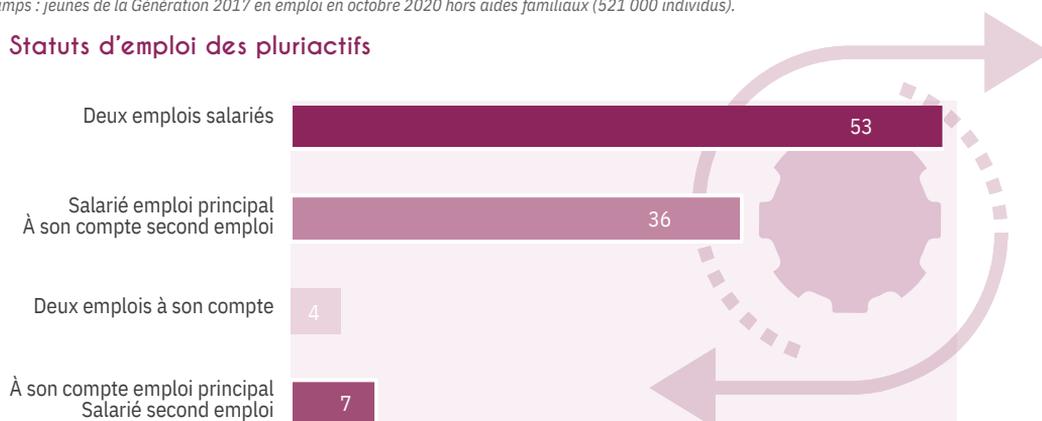
Champs : jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020 hors aides familiaux (521 000 individus).

> Principales caractéristiques des monoactifs et pluriactifs (en %)

	Monoactifs	Pluriactifs	Part de pluriactif
Sexe			
Homme	50	47	5
Femme	50	53	5
Diplôme			
Non-diplômé	6	5	4
CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3	8	5	3
Baccalauréat et autre diplôme de niveau 4	30	31	5
Bac+2 à bac+4	28	29	5
Bac+5 et doctorat	28	30	5
Catégorie socioprofessionnelle de l'emploi principal			
Indépendant	2	4	8
Ouvrier	16	11	3
Employé	29	25	4
Profession intermédiaire	30	36	6
Cadre	23	24	5
Secteur d'activité de l'emploi principal			
Agriculture	2	3	9
Industrie	11	6	3
Construction	4	5	4
Tertiaire	83	86	5
<i>Dont administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale</i>	24	31	6
Statut emploi principal (salarié)			
Intérimaire	5	4	4
Contrat aidé	5	5	4
CDD	18	26	6
CDI, Fonctionnaire	72	65	4

Champs : jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020 hors aides familiaux (521 000 individus).

> Statuts d'emploi des pluriactifs



Champs : jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020 hors aides familiaux (521 000 individus).

6.4 > Satisfaction et conditions d'emploi

Trois ans après leur entrée sur le marché du travail, la grande majorité des jeunes qui sont en emploi déclarent se réaliser professionnellement. Toutefois, ce sentiment varie fortement selon leurs conditions d'emploi et leurs parcours scolaires et professionnels antérieurs.

Parmi les jeunes qui occupent un emploi trois ans après leur sortie du système scolaire, 71 % déclarent se réaliser professionnellement et ne pas rechercher d'autre emploi (« satisfaits-sereins »). À l'opposé, 9 % disent ne pas se réaliser et sont en quête d'une mobilité professionnelle (« insatisfaits-mobiles »). Par ailleurs, 13 % des jeunes souhaiteraient trouver un autre emploi tout en estimant se réaliser professionnellement dans celui qu'ils occupent (« satisfaits-mobiles »). Enfin, 7 % des jeunes semblent « résignés » à rester dans leur emploi actuel alors qu'ils déclarent ne pas s'y épanouir.

Ces positionnements diffèrent légèrement selon le sexe des individus et beaucoup plus selon leur niveau scolaire. Avec une différence de 10 points avec les titulaires d'un bac+5, les non-diplômés sont néanmoins bien représentés dans le profil-type « satisfaits et sereins » (à 61 %). *A contrario*, ils sont deux fois plus nombreux que la moyenne à sembler résignés (14 %).

Les parcours professionnels au cours des trois premières années de vie active et les contrats de travail expliquent en partie ce rapport à l'emploi. Les plus « satisfaits et sereins » sont les jeunes qui ont connu des trajectoires dominées par un emploi stable ou étant en EDI à la date de l'enquête. En revanche, les jeunes intérimaires se démarquent très nettement de tous les autres dans l'appréciation de leur situation professionnelle en étant deux fois plus nombreux à exprimer leur insatisfaction.

Mais surtout, c'est le fait d'occuper un emploi proche de sa formation initiale ainsi que le fait de se sentir employé à son niveau de compétence qui semblent être particulièrement déterminants dans le sentiment d'épanouissement professionnel. Les personnes estimant que leur emploi ne correspond pas à leur formation, tout comme celles s'estimant être employées en dessous de leur niveau de compétence sont deux fois plus nombreuses que la moyenne à déclarer ne pas se réaliser professionnellement, qu'elles aient ou non l'intention de changer d'emploi.

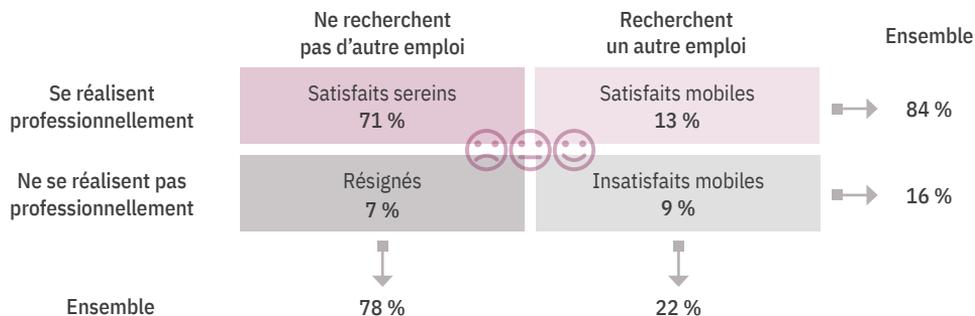


4 profils-types du rapport subjectif à l'emploi ont été identifiés selon le degré de réalisation professionnelle déclaré et le souhait ou non de mobilité professionnelle.

L'« Accès à l'EDI » regroupe les trajectoires « Accès rapide et durable » et « Accès différé à l'EDI ».

De même, les trajectoires « Parcours durable hors du marché du travail » et « Chômage persistant ou récurrent » sont regroupées dans la catégorie des jeunes aux « marges de l'emploi » (cf. pages 32 à 37 sur les trajectoires de la Génération 2017).

> Rapport subjectif à l'emploi occupé et souhait de mobilité (en %)



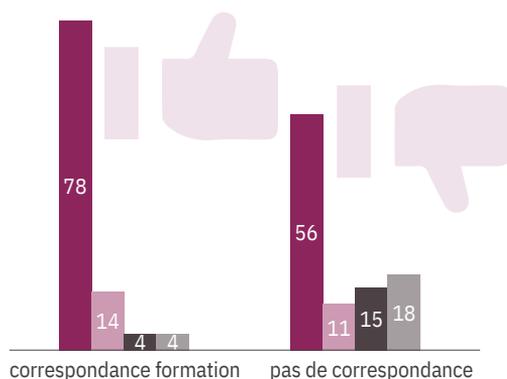
Champ : jeunes de la Génération 2017 occupant un emploi en octobre 2020 (531 000 individus).

> Profil des jeunes et de leur parcours selon la catégorie de rapport à l'emploi identifiée

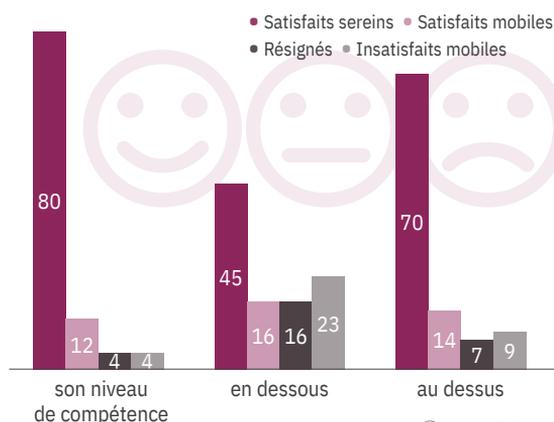
	Satisfaits sereins	Satisfaits mobiles	Résignés	Insatisfaits mobiles
Ensemble	71	13	7	9
Le sexe				
Homme	72	13	7	8
Femme	69	14	7	10
Le niveau de diplôme				
Non-diplômé	61	14	14	11
CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3	71	12	8	9
Baccalauréat et autre diplôme de niveau 4	70	11	9	10
Bac+2 à bac+4	72	12	7	9
Bac+5 et plus	71	16	5	8
Le type de trajectoire professionnelle				
Accès rapide et durable, ou différé à l'EDI	73	13	7	7
Accès rapide et récurrent à l'EDD	67	15	8	10
Accès tardif à l'activité	63	13	10	14
Sortie de l'emploi	67	13	10	10
Aux marges de l'emploi	64	13	11	12
Retour en formation	73	11	6	10
Le contrat de travail (à 3 ans)				
EDI	73	12	7	8
Interim	45	20	16	19
Autre EDD	67	15	8	10

Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020 (531 000 individus).

> Opinion sur la correspondance entre la formation et l'emploi (en %)



> Sentiment d'être utilisé à... (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020 (531 000 individus).

retrouver sur www.cereq.fr

6.5 > Lieu de résidence et situation professionnelle (QPV)

Les jeunes résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville sont pénalisés, comparés aux autres, dans l'accès à l'emploi. Ces difficultés subsistent, quel que soit leur niveau de diplôme.

Les jeunes résidant dans un **quartier prioritaire de la politique de la ville** (QPV) à la fin de leurs études en 2017 présentent un profil sociodémographique spécifique. À tout niveau de diplôme, ils sont plus souvent d'origine sociale modeste : seuls 11 % d'entre eux déclarent avoir un père cadre contre 25 % des autres jeunes, et ils proviennent davantage d'un milieu ouvrier (38 % contre 25 %). Ils sont également plus nombreux à avoir leurs deux parents nés à l'étranger (33 % contre 9 %). Ces jeunes quittent plus fréquemment le système éducatif non diplômés (27 % pour ces derniers, 11 % pour les jeunes hors QPV) et moins d'un tiers d'entre eux (31 %) sont diplômés de l'enseignement supérieur alors que c'est le cas pour presque la moitié des jeunes ne résidant pas en QPV. En octobre 2020, environ trois ans après leur sortie de formation initiale, leur taux de chômage est de 34 %, soit supérieur de 16 points à celui des jeunes non originaires de ces territoires. Les jeunes non-diplômés ou diplômés de l'enseignement secondaire aux parcours scolaires plus courts rencontrent davantage de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Néanmoins, à niveau de diplôme comparable, les jeunes issus de ces quartiers sont systématiquement plus touchés par le chômage. En effet, lorsqu'ils sont non diplômés ou titulaires au mieux d'un bac, leur taux de chômage est supérieur de 14 points par rapport aux jeunes hors QPV ; cet écart se réduit à seulement 2 points pour les diplômés du supérieur. Ils s'estiment également plus souvent victimes de discrimination à l'embauche ou dans l'emploi (20 % contre 14 %).

Ces difficultés accrues dans l'accès à l'emploi se doublent, une fois qu'ils en occupent un, d'une plus grande précarité. Sur l'ensemble des jeunes originaires de QPV en emploi trois ans après leur sortie du système scolaire, 64 % occupent un **emploi à durée indéterminée** alors que c'est le cas pour 72 % des autres jeunes. Ce désavantage apparaît pour chaque niveau de diplôme mais est beaucoup plus marqué pour les diplômés de l'enseignement secondaire : 54 % sont en emploi à durée indéterminée alors que c'est le cas pour 63 % de leurs homologues non originaires de ces quartiers. Ils exercent plus fréquemment un emploi en intérim.

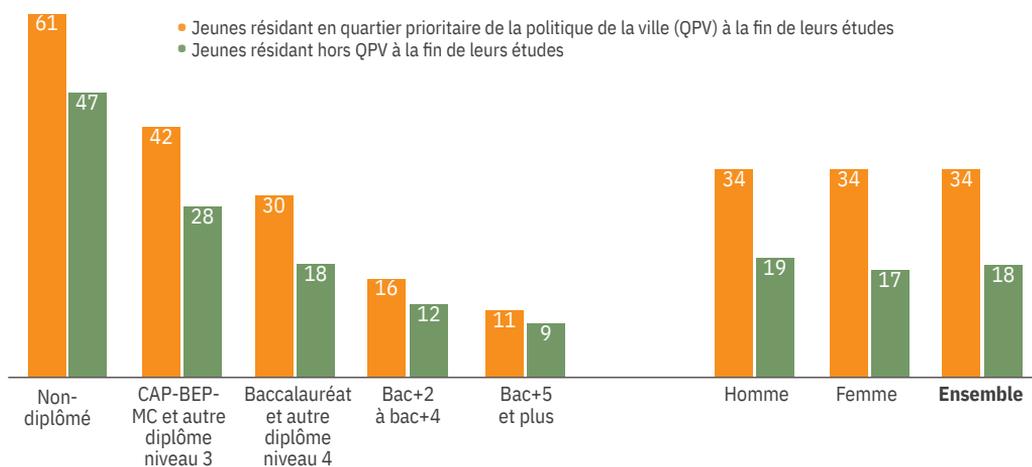
Par ailleurs, cette précarité se traduit également par une proportion plus élevée de jeunes occupant un emploi salarié à temps partiel (22 % contre 16 %) et qui déclarent plus souvent souhaiter travailler davantage.



Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** (QPV) sont des quartiers issus de la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville en 2014, identifiés à partir d'un critère de concentration de la population à bas revenu.

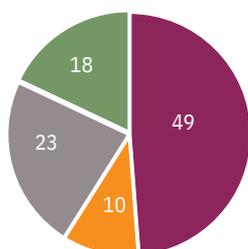
Les **emplois à durée indéterminée** (EDI) regroupent les emplois non salariés (à leur compte ou aides familiaux), les contrats à durée indéterminée (CDI) du secteur privé ou public et les emplois de fonctionnaires.

> Taux de chômage des jeunes en fonction du lieu de résidence par diplôme et par sexe (en %)

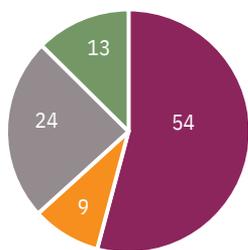


Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi ou au chômage en octobre 2020 et pour lesquels l'information QPV est connue (610 000 individus).

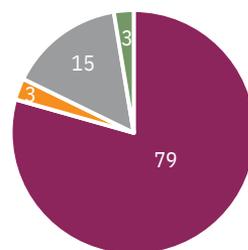
> Statut d'emploi des jeunes issus de QPV (en %)



>>> Non-diplômé >>>



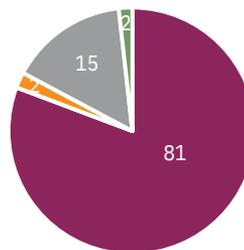
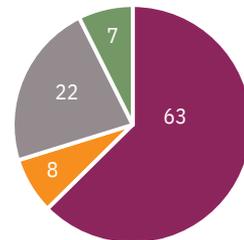
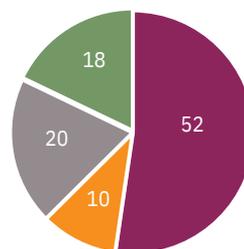
>>> Diplôme du secondaire >>>



>>> Diplôme du supérieur >>>

● Emploi à durée indéterminée ● Contrat aidé ● Emploi à durée déterminée ● Intérim

> Statut d'emploi des jeunes hors QPV (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi ou au chômage en octobre 2020 et pour lesquels l'information QPV est connue (610 000 individus).

6.6 > Situation familiale

En octobre 2020, environ trois ans après la sortie des études, la majorité de la Génération 2017 a quitté le domicile parental. Quelle que soit leur situation professionnelle, les femmes sont plus nombreuses à accéder à l'autonomie résidentielle.

Après trois ans de vie active, 62 % des jeunes ont acquis une **autonomie résidentielle** : 32 % vivent en couple, 24 % seuls et 6 % en colocation. Les deux tiers de ces jeunes décohabitaient déjà pendant leur dernière année d'études. Parmi ceux habitant encore chez leur parents, 10 % y vivent en couple.

La proportion de décohabitants à trois ans croît avec le niveau de diplôme et, par voie de conséquence, avec l'âge. Ainsi, 30 % des non-diplômés ne résident plus au sein du domicile parental, contre 89 % des détenteurs d'un bac+5.

La décohabitation parentale varie également selon le sexe. Elle est plus précoce chez les femmes puisque trois ans après la sortie des études, 69 % d'entre elles ont décohabité contre 55 % des hommes. Les femmes vivent plus souvent en couple (40 % contre 23 %) et ce, quels que soient leur âge et leur niveau de diplôme. Ce phénomène est particulièrement marqué chez les non-diplômés, qui sont par ailleurs plus jeunes : les femmes non diplômées vivent presque trois fois plus souvent en couple que leurs homologues masculins.

Trois ans après la sortie des études, 10 % de la Génération a au moins un enfant. Les femmes sont plus nombreuses dans ce cas (14 %) que les hommes (6 %). Par ailleurs, devenir mère en début de vie active s'accompagne plus souvent d'une période de retrait du marché du travail. Au terme de la troisième année de vie active, 20 % des mères sont inactives contre 5 % des pères. Parmi les jeunes parents, 84 % ont acquis une autonomie résidentielle et dans la majorité des cas ils vivent en couple. Pour autant, 16 % des jeunes parents vivent eux même chez leurs parents, dont la majorité sans conjoint.

L'autonomie résidentielle des jeunes dépend également de leur situation professionnelle et de leur niveau de rémunération. Les hommes comme les femmes quittent plus souvent le foyer parental lorsqu'ils occupent un emploi. Ainsi, 70 % des jeunes en emploi contre 38 % de ceux en recherche d'emploi ne vivent plus chez leurs parents. Cette part augmente avec la stabilité de l'emploi : 76 % des jeunes en contrat à durée indéterminée ou fonctionnaires ont décohabité contre 57 % de ceux en CDD.

De même, l'autonomie résidentielle augmente avec le niveau de rémunération : 53 % des jeunes gagnant moins de 1 300 euros mensuels vivent hors du domicile parental contre 87 % de ceux gagnant plus de 2 000 euros.



L'autonomie résidentielle correspond au fait d'avoir quitté le domicile parental avec ou sans indépendance financière.

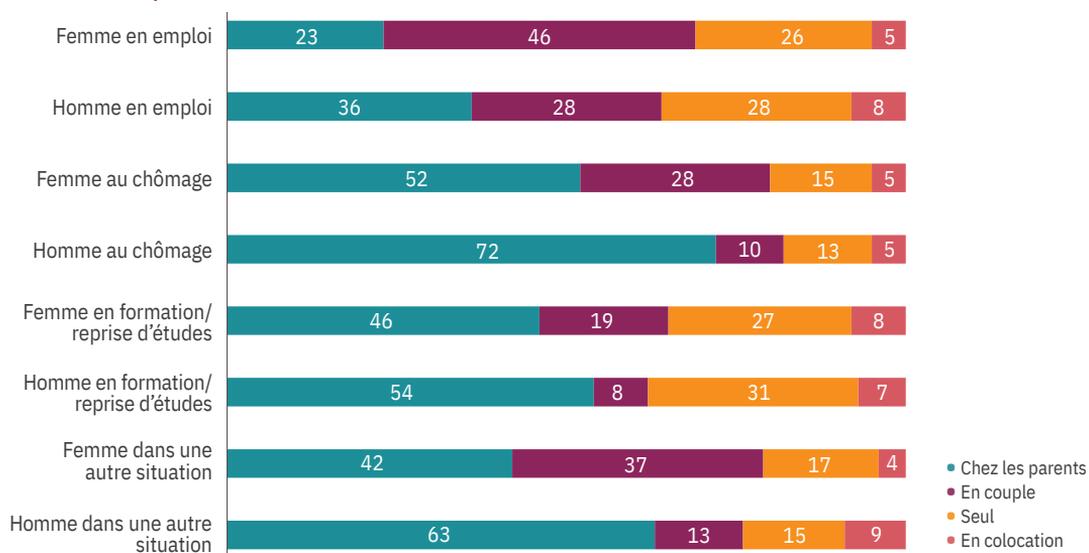
> Mode de résidence trois ans après la fin des études (en %)



	Cohabitation parentale			Formes d'autonomie résidentielle / de décohabitation parentale								
	Chez les parents			En couple			Seul			En colocation		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Non-diplômé	77	59	70	8	22	14	10	15	12	5	4	4
CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3	68	51	60	13	29	20	16	17	17	3	3	3
Baccalauréat et autre diplôme de niveau 4	53	41	46	15	32	24	25	22	24	7	5	6
Bac+2 hors santé social	39	30	34	25	44	35	29	23	26	7	3	5
Bac+2/3/4 santé social	15	12	12	48	60	58	33	25	27	4	3	3
Bac+3/4 hors santé social	25	19	21	36	47	43	32	27	29	7	7	7
Bac+5	12	11	11	40	51	47	35	30	32	13	8	10
Doctorat	2	3	3	65	70	67	29	25	27	4	2	3
Ensemble	45	31	38	23	40	32	25	24	24	7	5	6

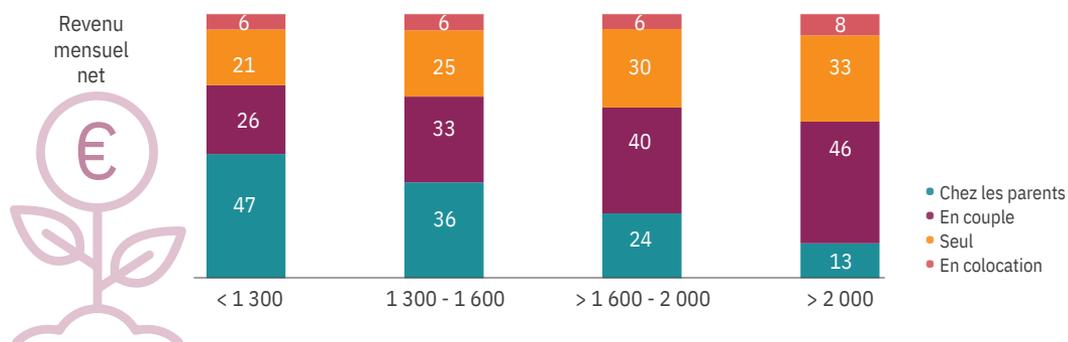
Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).  Homme  Femme

> Situation professionnelle et autonomie résidentielle (en %)



Champ : ensemble de la Génération 2017 (746 000 individus).

> Rémunération et autonomie résidentielle (%)



Champ : jeunes de la Génération 2017 occupant un emploi en octobre 2020 (531 000 individus).

Céreq | Génération 2017

6.7 > Mobilité sociale

Les jeunes en emploi dont le père est cadre sont, après trois ans de vie active, 51 % à être devenus cadres contre 9 % de ceux dont le père est ouvrier.

L'origine sociale impacte encore l'insertion professionnelle des jeunes. En effet, en octobre 2020, soit trois ans après leur sortie du système éducatif, 21 % des enfants d'ouvrier sont au chômage, contre 11 % des enfants de cadre.

Des processus de reproduction sociale sont toujours à l'œuvre. En octobre 2020, 51 % des cadres occupent la même catégorie sociale que leur père. De même, les enfants d'employé ou d'ouvrier ont environ une chance sur deux d'appartenir à leur tour à ces catégories socioprofessionnelles.

Le parcours des jeunes dans le système éducatif permet d'expliquer ce constat car il est lui-même lié à la catégorie socioprofessionnelle des parents. Ainsi, seuls 17 % des jeunes dont les deux parents sont ouvriers ou employés sortent diplômés d'un niveau bac+5 ou plus, contre 57 % des jeunes dont les deux parents sont cadres (soit trois fois plus que la première catégorie).

Si le diplôme assure une meilleure insertion sur le marché du travail, il ne permet pas à lui seul l'accès à un emploi de cadre en début de vie active. Ce dernier est également étroitement lié à l'origine sociale des individus. Parmi les jeunes en emploi en octobre 2020, 63 % des enfants d'ouvriers ou employés diplômés d'un niveau bac+5 ou plus accèdent à un emploi cadre, ce qui représente 16 points de moins que ceux ayant leurs deux parents cadres.

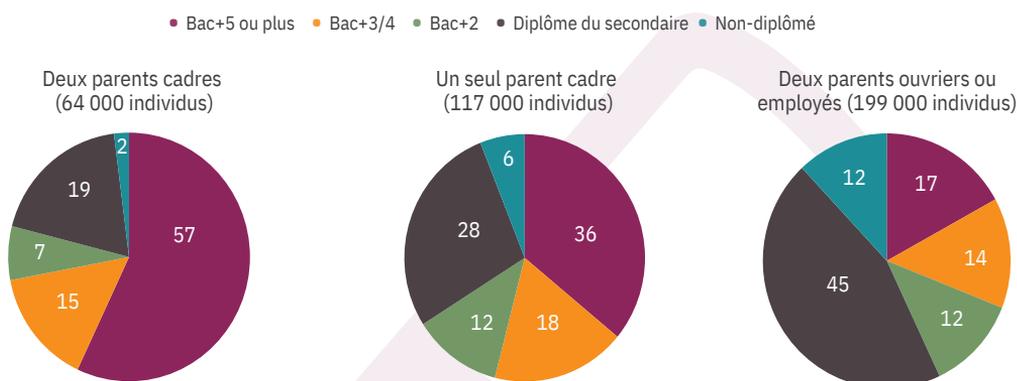
Cette reproduction sociale est accentuée par les disparités de genre. Si avoir des parents ouvriers ou employés restreint les chances d'accès à l'enseignement supérieur, et notamment chez les bacs+3/4 et plus, ce désavantage est toujours plus net pour les hommes (12 points de moins que les femmes). *A contrario*, lorsqu'ils possèdent un diplôme de niveau bac+5 et plus, les fils de cadres ont significativement plus de chances d'occuper un emploi de cette catégorie que leurs homologues féminines (85 % contre 73 %).

> Catégorie socioprofessionnelle du jeune (emploi d'octobre 2020) et de son père (lorsque le jeune finissait ses études) (en %)

Catégorie socioprofessionnelle du père	Catégorie socioprofessionnelle du jeune					
	Agriculteur	Indépendant	Cadre	Profession intermédiaire	Employé	Ouvrier
Agriculteur	80	4	3	4	3	6
Indépendant	10	32	14	16	18	17
Cadre	0	21	51	30	20	13
Profession intermédiaire	0	11	12	15	14	12
Employé	0	12	9	12	13	8
Ouvrier	10	20	11	23	32	44
Total	100	100	100	100	100	100

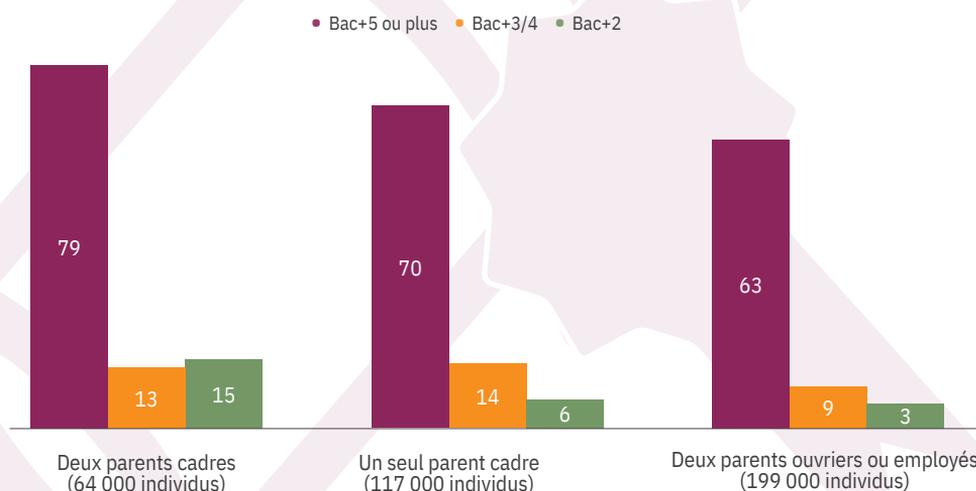
Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020 dont les catégories socioprofessionnelles (du jeune, de son père) sont connues (417 000 individus).

> Plus haut diplôme obtenu en fonction de la position sociale des parents (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 dont la catégorie socioprofessionnelle des deux parents est connue (468 000 individus).

Taux d'accès à la catégorie socioprofessionnelle cadre (en %)



Champ : jeunes de la Génération 2017 en emploi en octobre 2020 dont la catégorie socioprofessionnelle des deux parents est connue (468 000 individus).

Nomenclature du plus haut diplôme





Non-diplômé

- Sortants de classe de quatrième ou troisième ;
- sortants de SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté), de CPA (classe préparatoire à l'apprentissage), de CPPN (classe pré professionnelle de niveau), de classe transition de CLIPPA (cycle d'insertion professionnelle par alternance) ;
- sortants des classes suivantes n'ayant déclaré aucun autre diplôme reconnu ou reconnaissable (hormis éventuellement le diplôme national du brevet) :
 - de seconde générale, de première générale ou technologique ou professionnelle,
 - d'une année non terminale de CAP-BEP et équivalent,
 - ayant échoué au CAP-BEP et équivalent,
 - ayant échoué au baccalauréat général, technologique ou professionnel,
 - ayant échoué au brevet professionnel ou technologique.

CAP-BEP-MC et autre diplôme de niveau 3, spécialité tertiaire

- Titulaires d'un CAP/CAPA ou d'un BEP/BEPA de spécialité tertiaire ;
- d'un diplôme (BC, BPA, CSA, etc.) ou d'une mention complémentaire de spécialité tertiaire de niveau 3 ;
- d'un diplôme de la santé ou du travail social de niveau 3 (aides-soignantes, auxiliaires de puériculture, etc.).

CAP-BEP-MC ou autre diplôme de niveau 3, spécialité industrielle

- Titulaires d'un CAP/CAPA ou d'un BEP/BEPA de spécialité industrielle ;
- d'un diplôme (BC, BPA, CSA, etc.) ou d'une mention complémentaire de spécialité industrielle de niveau 3.

Bac professionnel, brevet technicien, brevet professionnel et autre diplôme de niveau 4, spécialité tertiaire

- Titulaires d'un baccalauréat professionnel / baccalauréat professionnel agricole de spécialité tertiaire ;
- d'un diplôme (BP/BPA, BMA, BT/BTA, CSA, etc.) ou une mention complémentaire de spécialité tertiaire de niveau 4 ;
- d'un BEES (brevet d'état d'éducateur sportif 1er degré) de niveau 4 ou d'un BPJEPS ;
- d'un diplôme de la santé ou du travail social de niveau 4 (assistante dentaire, moniteur éducateur, etc.).

Bac professionnel, brevet technicien, brevet professionnel et autre diplôme de niveau 4, spécialité industrielle

- Titulaires d'un baccalauréat professionnel / baccalauréat professionnel agricole de spécialité industrielle ;
- d'un diplôme (BP/BPA, BMA, BT/BTA, CSA, etc.) ou une mention complémentaire de spécialité industrielle de niveau 4.

Bac technologique, spécialité tertiaire

- Titulaires d'un baccalauréat technologique / technologique agricole de spécialité tertiaire.

Bac technologique, spécialité industrielle

- Titulaires d'un baccalauréat technologique / technologique agricole de spécialité industrielle.

Bac général

- Titulaires d'un baccalauréat général ou équivalent DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires).

Bac+2, spécialité tertiaire hors santé social

- Titulaires d'un BTS/BTSA, d'un DUT de spécialité tertiaire ;
- d'un DMA (diplôme des métiers d'art), d'un DTS (diplôme de technicien supérieur), DNTS (diplôme national de technologie spécialisé), d'un BM (brevet de maîtrise) supérieur, d'un CSA (Certificat de spécialisation agricole) ;
- d'un DEJEPS (diplôme de l'état, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) ;
- d'un diplôme du CNAM de niveau bac+2 ;
- d'un DEUG (diplôme d'études universitaires générales) ou d'un DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) ;
- de divers diplômes de niveau bac+2 (école de services, clerc de notaire, etc.) ;
- d'un diplôme de niveau bac+2 d'une université privée, et de divers diplômes de niveau bac+2 (dont ceux des écoles artistiques et d'architecture quand la spécialité du diplôme est disciplinaire).

Bac+2, spécialité industrielle

- Titulaires d'un BTS/BTSA, d'un DUT de spécialité industrielle ;
- d'un DMA (diplôme des métiers d'art), d'un DTS (diplôme de technicien supérieur), DNTS (diplôme national de technologie spécialisé), d'un BM (brevet de maîtrise) supérieur, d'un CSA (Certificat de spécialisation agricole) ;
- d'un diplôme du CNAM de niveau bac+2 ;
- d'un DEUG (diplôme d'études universitaires générales) ou d'un DEUST (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques),
- de divers diplômes de niveau bac+2 ;
- d'un diplôme de niveau bac+2 d'une université privée et de divers diplômes de niveau bac+2.

Bac+2/3/4 en santé social

- Infirmiers, kinésithérapeutes, pédicures, manipulateurs en électroradiologie, ergothérapeutes, psychomotriciens, sages-femmes, puéricultrices ;
- Conseillers en économie sociale et familiale, assistants de service social, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés.

Licence professionnelle en LSH, gestion, droit

Licence professionnelle en maths, sciences et techniques

Bac+3/4 en LSH, gestion, droit

- Titulaires d'une licence en lettres, sciences humaines, gestion ;
- d'un diplôme de niveau bac+3 de spécialité tertiaire ;
- d'un DNTS (diplôme national de technologie spécialisé) de spécialité tertiaire ;
- d'un diplôme de niveau bac+4 (dont maîtrise) en lettres, sciences humaines, gestion ou de spécialité tertiaire.

Bac+3/4 en maths, sciences et techniques

- Titulaires d'une licence en sciences et structure de la matière, sciences et technologie, sciences pour l'ingénieur, sciences de la nature et de la vie, santé ou STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives) ;
- d'un diplôme de niveau bac+3 de spécialité scientifique ou technique ;
- d'un DNTS (diplôme national de technologie spécialisé) de spécialité scientifique ou technique ;
- d'un diplôme de niveau bac+4 (dont maîtrise) en sciences et structure de la matière, sciences et technologie, sciences pour l'ingénieur, sciences de la nature et de la vie, santé ou STAPS ou de spécialité scientifique ou technique.

Bac+5 en LSH, gestion, droit

- Titulaires d'un master (professionnel, recherche) en lettres, sciences humaines, gestion, droit ;
- d'un autre diplôme de niveau bac+5 universitaire en lettres, sciences humaines, gestion, droit (magistère, DNSEP, professeur d'enseignement secondaire ou professeur des écoles, etc.) ;
- ou de divers diplômes non universitaires de niveau bac+5 de spécialité tertiaire.

Bac+5 en maths, sciences et techniques

- Titulaires d'un master (professionnel, recherche) en sciences et structure de la matière, sciences et technologie, sciences pour l'ingénieur, sciences de la nature et de la vie, ou STAPS ;
- d'un diplôme de la santé et du travail social de niveau bac+5 (sage-femme, etc.) ;
- d'un autre diplôme de niveau bac+5 universitaire de spécialité scientifique ou technique ;
- ou de divers diplômes non universitaires de niveau bac+5 de spécialité scientifique ou technique.

École de commerce

- Titulaires d'un diplôme d'une école de commerce de niveau bac+5.

École d'ingénieurs

- Titulaires d'un diplôme d'une école d'ingénieurs.

Doctorat santé

- Médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, dentistes, vétérinaires.

Doctorat hors santé

- Titulaires d'un doctorat en LSH, gestion, droit ;
- Titulaires d'un doctorat en maths, sciences et techniques

Glossaire





APEC	Association pour l'emploi des cadres
Bac	Baccalauréat
Bac pro	Baccalauréat professionnel
Bac techno	Baccalauréat technologique
BC	Brevet de compagnon
BEES	Brevet d'état d'éducateur sportif 1er degré
BEP	Brevet d'études professionnelles
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricole
BM	Brevet de maîtrise
BMA	Brevet des métiers d'art
BP	Brevet professionnel
BPA	Brevet professionnel agricole
BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
BT	Brevet de technicien
BTA	Brevet de technicien agricole
BTP	Bâtiment et travaux publics
BTS	Brevet de technicien supérieur
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole
CA	Contrat d'accompagnement
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CIE	Contrat initiative emploi
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CLIPPA	Cycle d'insertion professionnelle par alternance
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
Contrat pro	Contrat de professionnalisation
Covid-19	Coronavirus 2019
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage

CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CPPN	Classe pré professionnelle de niveau
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CSA	Certificat de spécialisation agricole
CUI	Contrat unique d'insertion
DAEU	Diplôme d'Accès aux Études Universitaires
DEJEPS	Diplôme de l'état, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DMA	Diplôme des métiers d'art
DNSEP	Diplôme national supérieur d'expression plastique
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisé
DROM	Départements et régions d'outre-mer
DSM	Durée moyenne des séquences d'emploi
DTS	Diplôme de technicien supérieur
DUT	Diplôme universitaire de technologie
EDD	Emploi à durée déterminée
EDI	Emploi à durée indéterminée
GJ	Garantie jeunes
Grandes écoles	Écoles de commerce et d'ingénieurs
Intérim	Emploi intérimaire
IUT	Institut universitaire de technologie
Licence pro	Licence professionnelle
LP	Licence professionnelle
LSH	Lettres, Sciences humaines
M2	Master 2
Maths	Mathématiques
MC	Mention complémentaire
NEET	Not in Education, Employment or Training
NS	Non significatif
NSF	Nomenclature des spécialités de formations
OFAJ	Office Franco-allemand pour la Jeunesse
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PACEA	Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles

PEC	Parcours emploi compétences
PHD	Plus haut diplôme obtenu
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
RTT	Réduction du temps de travail
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant
SMIC	Salaire minimum de croissance
STAPS	Sciences et techniques des activités physiques et sportives
Supérieur court	Bac+2 à +4
Supérieur long	Bac+5 et plus
TOM	Territoire d'outre-mer
VIE	Volontariat international en entreprise



Ouvrage édité par le Céréq





DIRECTRICE DE LA PUBLICATION	Florence LEFRESNE
DIRECTRICE SCIENTIFIQUE	Céline GASQUET
COORDINATION	Gaëlle DABET, Olivier JOSEPH, Flavie LE BAYON, Manon OLARIA
RESPONSABLE D'ÉDITION	Christian CAMPO
AUTEURS ET AUTRICES	Nicolas BOUVET Thomas COUPPIE Gaëlle DABET Arnaud DUPRAY Dominique EPIPHANE Emilie GAUBERT Valérie ILARDI Olivier JOSEPH Stéphane JUGNOT Flavie LE BAYON Zora MAZARI Fanette MERLIN Manon OLARIA Ines OUJIA Elsa PERSONNAZ Alexie ROBERT Arthur Félix SAWADOGO Mélanie VIGNALE Emmelie-Louise WIERUP
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION	Christian CAMPO
MAQUETTE/PAO	Zineb MOUACI
PHOTOS	Shutterstock
IMPRIMÉ PAR	Impremium Marseille

Dépôt légal : 4^e trimestre 2022
ISBN : 978-2-11-151945-9



10, place de la Joliette CS 21321
13567 Marseille Cedex 02 France
Tel. : (+33) 04 91 13 28 28
www.cereq.fr



Céreq

Plus d'infos & tous les travaux
sur www.cereq.fr

